



OVERLAP Groupe

Société Anonyme
au capital de 4.507.680 Euros
Siège social : Le Cristallin, 9 rue du Moulin des Bruyères
92411 Courbevoie Cedex
R.C.S. Nanterre B 422 153 361

Rapport financier annuel

Exercice clos le 31 mars 2012

SOMMAIRE

1. DECLARATION DE RESPONSABILITE	3
2. COMPTES ANNUELS D'OVERLAP GROUPE AU 31 MARS 2012.....	4
3. COMPTES CONSOLIDES D'OVERLAP GROUPE AU 31 MARS 2012	28
4. RAPPORT DE GESTION.....	104
5. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET LE CONTROLE INTERNE	147

1. Déclaration de responsabilité

Responsable du rapport financier annuel

Monsieur Georges HOROKS, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général.

Attestation du rapport financier annuel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion [ci-joint / figurant en page 104] présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Courbevoie, le 31 juillet 2012,

Le Président Directeur Général
Georges HOROKS

2. Comptes annuels d'OVERLAP Groupe au 31 mars 2012

**OVERLAP GROUPE
9, RUE MOULIN DES BRUYERES
92411 COURBEVOIE CEDEX**

- : - : - : - : - : - : - :

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2012**

- : - : - : - : - : - : - :

VACHON & ASSOCIES
54, rue de Clichy
75009 PARIS

AUDIT & DIAGNOSTIC
14, rue Clapeyron
75008 Paris

DELOITTE & ASSOCIES
185, avenue Charles-de-Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

OVERLAP GROUPE

- : - : - : - : - :

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2012

- : - : - : - : - :

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société OVERLAP GROUPE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels.

Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- L'incertitude relative à la continuité de l'exploitation exposée dans la note I.iii. « Principes, règles et méthodes comptables – continuité de l'exploitation » de l'annexe,
- Le point suivant exposé dans la note III.2.d. de l'annexe « Notes relatives au bilan – Echéance des créances et des dettes » qui fait état du non respect de covenants et expose le maintien en passif court terme au 31 mars 2012 de l'emprunt obligataire concerné et le risque de liquidité associé.

2. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'Article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme mentionné dans la première partie du présent rapport, la note I.iii. « Principes, règles et méthodes comptables - continuité de l'exploitation » de l'annexe précise le contexte dans lequel a été appliqué le principe de continuité d'exploitation.

Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous estimons que l'annexe donne une information appropriée sur la situation de la société au regard du principe de continuité de l'exploitation.

- La note III.2.d. « Notes relatives au bilan – Echéance des créances et des dettes » de l'annexe expose le maintien en passif court terme de l'emprunt obligataire dont les covenants n'ont pas été respectés au 31 mars 2012.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié du reclassement comptable visé ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe.

- Les titres de participation figurant à l'actif du bilan de votre société sont évalués selon les modalités présentées dans la note I.2 « Principes, règles et méthodes comptables – Immobilisations financières » de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier le caractère raisonnable des données et des hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations de leur valeur d'inventaire et, le cas échéant, à vérifier le calcul des provisions pour dépréciation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 31 juillet 2012

Les Commissaires aux Comptes

Vachon & Associés

Représenté par

Bertrand VACHON

Audit & Diagnostic

Représenté par

Didier MICHEL

Deloitte & Associés

Représenté par

Laurent ODOBEZ



COMPTES ANNUELS

DE L'EXERCICE

CLOS LE 31 MARS 2012

BILAN

(EN EUROS)	31/mars/12		31/mars/11	
	BRUT	AMORTISS. ET PROV.	NET	NET
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles	72 806	(40 714)	32 092	6 350
Immobilisations corporelles	83 250	(78 050)	5 200	6 277
Immobilisations en cours	966 009		966 009	727 297
Titres de participation	12 725 160		12 725 160	12 725 160
Autres immobilisations financières	1 087 899	(568 514)	519 385	650 402
Total actif immobilisé	14 935 124	(687 278)	14 247 846	14 115 486
Actif circulant				
Stocks				
Clients et comptes rattachés	213 904	(40 224)	173 680	87 991
Autres créances	28 818 985		28 818 985	27 332 427
Disponibilités	82 811		82 811	236 666
Total actif circulant	29 115 700	(40 224)	29 075 476	27 657 084
Comptes de régularisation actif	85 264		85 264	105 304
Frais d'émission d'emprunt	546 971		546 971	278 072
TOTAL ACTIF	44 683 059	(727 502)	43 955 558	42 155 945

	31/mars/12	31/mars/11
Capital social	4 507 680	4 507 680
Primes d'émission, de fusion	21 918 169	21 918 169
Réserve légale	946 394	946 394
Réserves réglementées		
Autres réserves	4 000	4 000
Report à nouveau	4 640 346	4 615 635
Résultat de l'exercice	(777 997)	24 711
Capitaux Propres	31 238 592	32 016 589
Provisions pour risques et charges	114 653	50 000
Autres emprunts obligataires	10 080 139	7 200 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	72 053	209 183
Emprunts et dettes financières divers	163 308	1 104 357
Fournisseurs et comptes rattachés	1 043 830	557 403
Dettes fiscales et sociales	855 645	909 256
Autres dettes	387 338	109 157
Total dettes	12 602 313	10 089 356
Produits constatés d'avance	0	0
TOTAL PASSIF	43 955 558	42 155 945

	31/mars/12	31/mars/11
(EN EUROS)		
Chiffre d'affaires - services	4 438 735	4 366 223
Subventions		1 600
Reprises sur provisions et transferts de charges	612 894	36 563
Autres produits	3 463	2 656
Produits d'exploitation	5 055 092	4 407 042
Autres achats et charges externes	(2 034 564)	(1 230 377)
Impôts et taxes	(233 539)	(161 850)
Charges de personnel	(3 967 188)	(4 280 426)
Autres charges	(211)	(348)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(186 929)	(125 078)
Résultat d'exploitation	(1 367 338)	(1 391 037)
Produits financiers de participation	1 407 416	1 770 864
Charges financières	(736 864)	(346 207)
Résultat courant avant impôts	(696 785)	33 620
Charges et produits exceptionnels	(81 212)	(673)
Pertes/Gains liées à des participations		
Résultat exceptionnel	(81 212)	(673)
Impôts sur les résultats	0	(8 236)
Résultat net	(777 997)	24 711



**ANNEXE AUX COMPTES DE
L'EXERCICE**

CLOS LE 31 MARS 2012

I. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes de l'exercice social couvrent la période du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012.

Les comptes annuels de la société ont été établis suivant les normes, principes et méthodes du plan comptable général 1999 annexé au règlement 99-03 du 24 avril 1999 du Comité de la Réglementation Comptable, conformément aux dispositions de la législation française, dans le respect du principe de prudence, suivant les hypothèses de base et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels :

- i. permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- ii. indépendance des exercices ;
- iii. continuité de l'exploitation.

Le principe de continuité d'exploitation est apprécié comme suit, à savoir :

- a. Faits à l'origine de la situation financière du groupe OVERLAP

OVERLAP Groupe est la société mère du groupe OVERLAP.

Dans un contexte de crise financière européenne, le groupe OVERLAP a été pénalisé au cours de l'exercice 2011-2012 par la dégradation du marché des infrastructures qui a conduit à une baisse de chiffre d'affaires de 15% en glissement annuel. Cette évolution de l'activité du groupe est la conséquence du durcissement sensible du marché des infrastructures et des services IT depuis le mois de septembre 2011. Le 2nd semestre de cet exercice (octobre à mars) a ainsi été impacté par les effets de la crise :

- ralentissement des cycles de décision ;
- reports des projets ;
- réduction des dépenses d'infrastructures des grands donneurs d'ordre.

L'activité Services a, quant à elle, affiché un léger repli de -1,4% de son chiffre d'affaires pour cet exercice 2011-2012.

Ce résultat illustre, dans un contexte difficile, la capacité de la direction du Groupe à mettre en œuvre ses orientations stratégiques visant à développer les services à plus forte valeur ajoutée (intégration – supports et infogérance). En ce qui concerne plus particulièrement l'infogérance, les prévisions de croissance dans ce domaine se réalisent, compte tenu de la signature de nouveaux contrats pluriannuels depuis le début de l'année 2012, et dont les effets seront sensibles dès cet exercice 2012-2013 et davantage sur les exercices suivants.

Le taux de marge brute du groupe, en progression d'un point par rapport à l'exercice précédent, confirme cette mutation de l'activité du groupe et de son modèle économique.

- b. Mesures prises pour réaliser les hypothèses prévues pour l'exercice 2012-2013

Pour affronter les conséquences de cette crise, l'organisation du groupe a été repensée pour en améliorer l'efficacité. La nouvelle organisation opérationnelle et commerciale, directement pilotée par Georges HOROKS, Président Directeur Général, vise à raccourcir les circuits de décisions, en allégeant les équipes de management, et à améliorer la réactivité commerciale face à un marché très compétitif.

Ces actions sont accompagnées d'une série de mesures permettant de réduire les coûts de structure du groupe. OVERLAP GROUPE a engagé un plan de restructuration, visant à réaliser plus de M€ 4 d'économies en année pleine à travers notamment :

- une réduction des charges externes ;
- le départ non remplacé de dirigeants et de managers ;
- une diminution de l'ordre de 10% des effectifs du groupe qui seront ramenés, dans le cadre d'un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE), à environ 320 collaborateurs.

c. Sur la trésorerie et les besoins de financement

Une contraction durable de l'activité aurait pour conséquence de tendre la trésorerie à compter du 2nd semestre 2012.

Les hypothèses budgétaires établies pour l'exercice 2012-2013 sont confrontées mensuellement à l'activité réalisée, et les projections de trésorerie sont alors ajustées, pour chaque période restante de l'exercice à venir. Le financement de l'exploitation dépend à la fois de la réalisation des prévisions de chiffre d'affaires et des plans d'économies engagés. Pour satisfaire à ses besoins de trésorerie à court terme, le Groupe a la possibilité de recourir davantage à l'affacturage.

Par ailleurs, le groupe s'est engagé dans un processus visant à accroître ses fonds propres en recherchant des investisseurs.

Sur la base des hypothèses évoquées, les comptes du groupe sont présentés selon le principe de continuité d'exploitation.

Dans l'éventualité où les prévisions pour l'exercice 2012-2013, tant en terme d'activité que de mise en place de nouveaux moyens de financement, ne seraient pas réalisés, le principe comptable retenu pour l'établissement des comptes au 31 mars 2012, basé sur la continuité d'exploitation pourrait être remis en cause.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs ayant servi à l'établissement des comptes sociaux se résument comme suit :

1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition et leur amortissement est calculé en fonction de leur durée probable d'utilisation. Le mode et la durée d'amortissements par catégorie d'immobilisations se résument comme suit :

Catégorie	Durée	Mode
Logiciels	1 à 5 ans	Linéaire
Autres immobilisations corporelles :		
- agencements	5 ans	Linéaire
- matériel de transport	3 ans	Linéaire
- matériel informatique	2 à 5 ans	Linéaire

2 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les éléments composant l'actif immobilisé ont été évalués suivant la méthode des coûts historiques, qui se caractérise par l'emploi des coûts nominaux exprimés en euros courants. La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. L'estimation par la direction du groupe de la valeur d'utilité de chacune de ses filiales est fondée sur leurs perspectives de rentabilité à court terme et moyen terme. Ces prévisions tiennent compte des mesures mises en œuvre au sein de ces sociétés, visant notamment à développer leurs chiffres d'affaires et à maintenir le niveau de leurs coûts d'exploitation.

Les actions propres que la société détient sur elle-même sont comptabilisées en « Autres titres immobilisés ». Pour les actions destinées à être échangées ou utilisées dans le cadre d'un contrat de liquidité, l'évaluation est faite en fonction du cours de bourse moyen du dernier mois de l'exercice. Une dépréciation est constatée sur les actions propres lorsque le coût moyen de l'action du dernier mois de l'exercice est inférieur au coût historique. Pour les actions destinées à être détruites aucune dépréciation n'est à constater.

3 CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

4 PROVISIONS

En vertu du principe de prudence, des provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit des tiers sans contrepartie pour la société. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

II. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ET PRINCIPAUX EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LE 31 MARS 2012

1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Les titres de la société ADITU sont détenus à 100% par une filiale du groupe au 31 mars 2012. La société ADITU fait son entrée dans le périmètre d'intégration fiscale au 1^{er} avril 2011.

Le groupe a lancé un emprunt obligataire le 17 juin 2011, dont la souscription s'est achevée le 12 juillet 2011.

Le montant brut de l'émission s'élève à 5,2 M€, répartis en 52 004 obligations au prix unitaire de 100 €. Emises pour une durée de 6 ans, les obligations Overlap 2017 ont un taux d'intérêt fixe de 8% par an. Cet emprunt n'est assorti d'aucun engagement ni de contrainte de respect de ratios.

Pour redynamiser la croissance et engager le redressement de la rentabilité dès 2012-2013 l'organisation du groupe a été repensée pour en améliorer l'efficacité. La nouvelle organisation opérationnelle et commerciale est à présent directement pilotée par Georges HOROKS, Président Directeur Général. Cette action est accompagnée d'un plan de restructuration, visant à réaliser plus de 4 M€ d'économies en année pleine à travers, notamment :

- une réduction des charges externes ;
- un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) concernant 10% de l'effectif, plan dans le cadre duquel le groupe a prévu des mesures favorisant le reclassement des salariés concernés.

Les coûts inhérents à ce plan présenté aux représentants du personnel le 29 mars 2012 sont estimés à 83 K€ et ils sont provisionnés dans les comptes de cet exercice clos le 31 mars 2012.

2. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE D'ARRETE DES COMPTES

Néant

III. NOTES RELATIVES AU BILAN

1. ACTIF IMMOBILISE

a) Immobilisations incorporelles

□ Mouvements ayant affecté les postes de l'actif immobilisé incorporel

Les principaux mouvements enregistrés du 1er Avril 2011 au 31 Mars 2012 se résument comme suit (en €uros) :

<u>Rubriques</u>	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Acquisitions nettes de l'exercice	Cessions de l'exercice	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Logiciels	40.301	32.505		72.806
	40.301	32.505		72.806

□ Amortissements

<u>Rubriques</u>	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Dotations (mode linéaire)	Diminutions (éléments cédés)	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Logiciels	33.951	6.763		40.714
	33.951	6.763		40.714

b) Immobilisations corporelles

Les principaux mouvements enregistrés du 1er Avril 2011 au 31 Mars 2012 se résument comme suit (en €uros) :

□ Mouvements ayant affecté les postes de l'actif immobilisé corporel

<u>Rubriques</u>	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Acquisitions nettes de l'exercice	Cessions de l'exercice	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Agencements et installations	7.533			7.533
Matériel de transport	6.953			6.953
Matériel de bureau et informatique	66.256	2.508		68.764
Immobilisations en cours	727.297	238.712		966.009
	808.039	241.220		1.049.259

La variation des immobilisations en cours s'explique par la mise en place d'un nouveau progiciel de gestion intégré, qui permettra au groupe de mieux maîtriser ses différents flux d'affaires. Il est en cours de paramétrage et doit être mis en production prochainement.

□ Amortissements

<u>Rubriques</u>	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Dotations (mode linéaire)	Diminutions (éléments cédés)	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Agencements et installations	5.959	1.511		7.470
Matériel de transport	6.952			6.952
Matériel de bureau et informatique	61.554	2.074		63.627
	74.465	3.585	0	78.049

c) frais d'émission d'emprunt à étaler

Les frais d'emprunt concernent :

- les honoraires consécutifs à l'opération O.B.S.A.A.R lancée en décembre 2008 : 506 K€, amortis sur la durée de l'emprunt de 5 ans ;
- les honoraires consécutifs à l'emprunt obligataire lancé en juillet 2011 : 418 K€, amortis sur la durée de l'emprunt de 6 ans.

<u>Rubriques</u>	Montant activé lors de l'émission	Dotations cumulées à la fin du précédent exercice	Dotations de l'exercice	Montant net à la fin de l'exercice
Emprunt O.B.S.A.A.R.	505.580	(227.508)	(101.125)	176.947
Emprunt Obligataire Juillet 2011	418.456		(48.432)	370.024
	924.036	(227.508)	(149.557)	546.971

d) Immobilisations financières
Mouvements ayant affecté les postes de l'actif immobilisé financier

Les principaux mouvements enregistrés du 1er Avril 2011 au 31 Mars 2012 se résument comme suit (en Euros) :

	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Acquisitions de l'exercice / Augmentations	Cessions de l'exercice / Diminutions	Valeur brute à la clôture
Titres de participation				
LSA	126			126
OVESYS Groupe OVERLAP	12.725.034			12.725.034
Créances rattachées à des participations	0			0
Actions Propres	971.808	116.060		1.087.869
Dépôts et cautionnements	30			30
Prêts	143.302		(143.302)	0
Total Brut	13.840.300	116.060	(143.302)	13.813.058
Provisions sur titres				
Provision sur actions propres	(321.436)	(247.078)		(568.514)
Provision sur dépréciations	(143.302)		143.302	0
Total Net	13.375.562			13.244.544

2. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LES CREANCES ET LES DETTES

a) Ventilation des créances et dettes

Les créances et les dettes, ventilées en montant brut et effets de commerce se répartissent comme suit au 31 Mars 2012 (en euros) :

	Créances		Dettes	
	Total	Dont effets à recevoir	Total	Dont effets à payer
(i) Entreprises hors groupe				
Créances clients et comptes rattachés	48.176			
Autres créances	828.663			
Autres emprunts obligataires			10.080.139	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			439.053	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			484.323	
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fiscales et sociales			855.645	
Autres dettes			20.338	
(ii) Entreprises liées (et entreprises avec lesquelles la Société a un lien de participation)				
Créances clients et comptes rattachés	165.728			
Autres créances	27.990.321			
Emprunts et dettes financières divers			163.308	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			559.508	
	29.032.889		12.602.313	

b) Charges à payer

Le détail des charges à payer au 31 mars 2012 se présente comme suit (en Euros) :

**Postes du bilan où sont incluses
des charges à payer :**

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	479.784
Dettes fiscales et sociales	588.132
Emprunts obligataires	79.739
	<u>1.147.655</u>

c) Produits à recevoir

Le détail des produits à recevoir rattachés aux postes de créances et de dettes (exprimés toutes taxes comprises) se présente comme suit au 31 mars 2012 (en Euros) :

**Postes du bilan où sont inclus
des produits à recevoir :**

Créances clients et comptes rattachés	59.920
Autres créances	553.503
	613.423

d) Echéance des créances et des dettes

Ventilation des créances et dettes selon la durée restant à courir jusqu'à leur échéance (en Euros) :

Créances	Montant brut	Echéance à moins d'un an	Echéance à plus d'un an
- Créances de l'actif immobilisé			
Prêts			
Autres immobilisations financières	1.087.899		1.087.899
- Créances de l'actif circulant			
Créances clients et comptes rattachés	213.904	198.117	15.787
Autres créances	28.818.984	28.818.984	
Charges constatées d'avance	85.264	85.264	
Frais d'émission emprunt à étaler	546.971	170.862	376.109

Dettes	Montant brut	Echéance à moins d'un an	Echéance à plus d'un an
Autres emprunts obligataires	10.080.139	4.879.739	5.200.400
Dettes auprès des établissements de crédit	439.053	72.053	367.000
Emprunts et dettes financières divers	163.308	163.308	
Fournisseurs et comptes rattachés	1.043.830	1.043.830	
Dettes fiscales et sociales	855.645	855.645	
Autres dettes	20.338	20.338	

L'emprunt O.B.S.A.A.R. est assorti d'engagements et de contraintes de respect de ratios, calculés à partir des comptes consolidés du Groupe, dont le non respect pourrait entraîner l'exigibilité anticipée du prêt.

Ces ratios n'ayant pas été respectés au 31 mars 2009, la société et ses partenaires bancaires sont convenus d'un accord, le 22 décembre 2009, visant à réviser deux des ratios en échange d'une augmentation du taux d'intérêt qui est alors passé d'Euribor – 1,51 points à Euribor – 0,8 point.

L'assemblée générale des titulaires d'obligations qui s'est tenue le 12 mars 2010 a adopté à l'unanimité cette clause du « term sheet ».

Compte tenu du non respect des ratios à la clôture de cet exercice, la direction en a averti ses partenaires bancaires. En application de la recommandation de l'Autorité des Marchés Financiers (A.M.F.) du 29 octobre 2008 et par analogie à la présentation qui en est faite dans les comptes consolidés, un reclassement de la dette obligataire à plus d'un an d'échéance, inscrite pour 4.800 K€, a été maintenue en passif à court terme au 31 mars 2012. Il appartiendra à l'assemblée générale des obligataires de se prononcer sur la non exigibilité anticipée des obligations concernées.

e) Capital social

Les principaux actionnaires de la Société sont Monsieur Georges HOROKS qui détient 35,6% du capital social et Monsieur Eric LIEURE qui détient 7,0% du capital social. L'Appel Public à l'Epargne représente 45,9% du capital. La part détenue par le Groupe en autocontrôle est de 3,3% du capital.

Catégories de titres	Début d'exercice	Début d'exercice Après regroupement	Créés pendant l'exercice	Annulées pendant l'exercice	A la clôture de l'exercice	Valeur Nominale En Euros
Actions	3.756.400				3.756.400	1,20 €

Au 31 mars 2012, OVERLAP GROUPE détient des actions propres dans le cadre d'un programme comme détaillés dans le tableau ci-dessous :

	Nombre d'actions	Valeur brute	Cours moyen d'acquisition	Cours d'évaluation à la clôture	Provision	Valeur nette clôture
Programme de rachat	203.509	1.087.869 €	3,695 €	2,552 €	(568.514) €	519.355 €

Le programme de rachat s'inscrit dans le cadre de l'Assemblée générale du 29 septembre 2011 qui avait approuvée la 12^{ème} résolution relative à l'achat par la société de ses propres actions dans la limite de 10% des actions composant son capital. En pratique le programme prévoit que 50% des actions ont vocation à être détruites et 50% à être utilisées soit dans le cadre du contrat de liquidité soit pour une acquisition future. Pour les actions destinées à être utilisées, l'évaluation se fait au cours de bourse moyen du dernier mois de clôture. Ainsi une dépréciation de 569K€ a été constatée au 31 mars 2012. Aucune dépréciation n'est à constater pour les actions destinées à être détruites (Avis du CNC N°98-D).

3. EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET AUTRES EMPRUNTS OBLIGATAIRES

Le tableau suivant donne le montant des remboursements d'emprunts intervenus au cours de l'exercice (en Euros) :

Banque	Solde 31 mars 2011	Augmentations	Diminutions	Solde 31 mars 2012
BRED				
O.B.S.A.A.R.	7.200.000		(2.400.000)	4.800.000
Emprunt Obligataire		5.200.400		5.200.400
Avance Oséo		367.000		367.000
DLL	209.183		(137.130)	72.053
TOTAL	7.409.183	5.567.400	2.537.130	10.439.453

4. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Le tableau suivant donne le détail des mouvements de provisions et leur montant par principale catégorie (en Euros) :

Postes de bilan	Provisions au début de l'exercice	Dotations	Reprises		Provisions à la fin de l'exercice
			Utilisées	Non utilisées	
Provisions pour risques et charges					
Provisions pour prud'hommes	50.000		(18.800)		31.200
Provisions pour restructuration		83.453			83.453
	50.000	83.453	(18.800)		114.453

La provision pour restructuration est constituée des coûts inhérents aux indemnités dues aux salariés concernés et qui seront versés au jour de leurs départs.

Cette provision prend aussi en compte une estimation des dépenses à supporter par la société pour l'accompagnement et la formation des salariés concernés par ce plan.

5. COMPTES DE REGULARISATION

a) Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance se ventilent comme suit au 31 Mars 2012 (en Euros) :

Sous-traitance	19.174€
Assurances :	14.901€
Locations	641€
Entretien & réparations	34.285€
Cotisations	9.506€
Honoraires	1.572€
Voyages & déplacements	743€
Charges sociales	<u>4.442€</u>
Total :	85.264€

b) Produits constatés d'avance

Aucun produit n'a été constaté d'avance au 31 mars 2012.

IV. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

1. VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le montant du chiffre d'affaire facturé aux autres filiales du groupe de l'exercice s'élève à 4.411.423 € HT et est constitué essentiellement des facturations de prestations administratives aux filiales.

2. TRANSFERT DE CHARGES

Les transferts de charges correspondent à la rémunération de la main d'œuvre directe utilisée dans la mise en place du nouveau progiciel de gestion intégré. Ces charges de personnel correspondent à la mise à disposition des collaborateurs reconnus comme « utilisateurs clés ».

3. RESULTAT FINANCIER

Les charges financières comprennent notamment :

- un complément de provision pour dépréciation sur les actions propres	: 247.078 € ;
- d'une perte sur des éléments d'actifs antérieurement dépréciés	: 143.302 € ;
- des intérêts liés aux emprunts obligataires	: 329.275 €.

Les produits financiers comprennent pour l'essentiel :

- les dividendes perçus de la société OVESYS	: 800.000 € ;
- des intérêts sur le compte courant de la société OVESYS	: 464.113 € ;
- de la reprise de provision sur les éléments d'actifs constatés en perte	: 143.302 €.

4. RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel se décompose ainsi :

Charges diverses	:	(83.489) €
Produits exceptionnels	:	<u>2.277 €</u>
TOTAL	:	(81.212) €

5. SITUATION FISCALE, INCIDENCE DE DISPOSITIONS FISCALES PARTICULIERES ET VENTILATION DE L'IMPOT

a) Convention d'intégration fiscale

La société a conclu avec sa filiale OVERLAP une convention d'intégration fiscale, conformément aux dispositions prévues par l'article 223 A du CGI, pour une durée d'application de 5 exercices tacitement reconductible, à compter du 01/04/07. La société a conclu à compter du 01/04/08, une convention d'intégration fiscale avec la société EXTERINFO, conformément aux dispositions prévues par l'article 223 A du CGI, pour une durée d'application de 5 exercices tacitement reconductible. La société a conclu à compter du 01/04/10, une convention d'intégration fiscale avec la société DIGILEASE, conformément aux dispositions prévues par l'article 223 A du CGI, pour une durée d'application de 5 exercices tacitement reconductible.

La société a conclu à compter du 01/04/11, une convention d'intégration fiscale avec la société ADITU, conformément aux dispositions prévues par l'article 223 A du CGI, pour une durée d'application de 5 exercices tacitement reconductible.

Les filiales du groupe, OVERLAP et EXTERINFO fiscalement intégrées reportent toutes des déficits fiscaux au 31 mars 2012. En revanche les sociétés DIGILEASE et ADITU reportent respectivement un résultat nul. Après prise en compte des déficits antérieurs, aucune charge d'impôt ni aucun boni d'intégration n'est à constater.

b) Situation fiscale : reports déficitaires et carry-backReports déficitaires

A l'issue de l'exercice clos le 31 Mars 2012, le groupe soumis au régime d'intégration fiscale dispose d'un report déficitaire s'élevant à 25.855.350 € et la société tête de groupe dispose quant à elle d'un report déficitaire de 24.786.142 €.

V. AUTRES INFORMATIONS

1. ENGAGEMENTS DONNES

ENGAGEMENTS DONNES	Engagement	
	31-mars-12	31-mars-11
Nantissement par les établissements bancaires ayant participé à l'opération OBSAAR de 100% des actions d'OVERLAP S.A.S.	12 725	12 725
Dans le cas d'emprunts bancaires souscrits par OVERLAP S.A.S, engagement par OVERLAP Groupe S.A. de ne pas céder les actifs d'OVERLAP, sauf dans le cadre de sa gestion courante.	1 496	1 496
Créance cédée au titre du financement OSEO	367	
Caution d'OVERLAP Groupe S.A. pour le compte de la société OVERLAP Groupe OVERLAP pour les encours fournisseurs de sa B.U. MIBS		
Total	14 588	14 221

2. ENGAGEMENTS REÇUS

Aucun engagement n'a été reçu au 31 Mars 2012.

3. ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Les engagements de retraite évalués selon la méthode rétrospective s'élèvent à 101 K€. Cette méthode (Conforme à la norme IAS 19 « Projected Unit Credit Method ») détermine le coût des prestations attribuables aux bénéficiaires d'un régime au titre des années de services effectuées jusqu'à la date de l'évaluation de l'engagement (la date de clôture).

Le coût des droits constitués ainsi calculés est ensuite modulé en fonction des hypothèses de mortalité et de rotation du personnel, d'une probabilité de départ à 67 ans et de la politique salariale.

4. VENTILATION DE L'EFFECTIF

L'effectif moyen sur l'exercice se ventile comme suit par catégorie professionnelle :

Cadres	25
Non cadres	17
	42
	42

5. PERIMETRE DE CONSOLIDATION D'OVERLAP GROUPE

Le groupe, dont OVERLAP GROUPE est la société mère, est tenu à la production de comptes consolidés et le périmètre de consolidation comprend les sociétés OVERLAP, MIB SUISSE, ADITU, EXTERINFO et DIGILEASE.

6. REMUNERATION DES DIRIGEANTS

La rémunération totale allouée aux membres des organes d'administration et de direction au titre de l'exercice s'élève à 685 K€uros.

7. DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION

Conformément aux dispositions de la loi n° 2004-391 du 04 mai 2004 relative à la formation professionnelle, les sociétés françaises du Groupe accordent à leurs salariés un droit individuel d'une durée de vingt heures minimum par année civile cumulable sur une durée maximale de six ans. Au terme de ce délai, et à défaut de son utilisation, l'ensemble des droits restera plafonné à cent vingt heures.

Ces droits s'élèvent au 31 décembre 2011 à 3.456 heures.

8. OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACHATS D'ACTIONS

Il n'existe plus de plan en vigueur depuis la clôture de l'exercice 2009-2010.

9. Honoraires des Commissaires aux Comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes constatés sur l'exercice et sur l'exercice précédent se résument de la façon suivante :

	Vachon & associés		Audit et Diagnostic		Deloitte & Associés	
	Montant (HT)		Montant (HT)		Montant (HT)	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Audit						
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés (b)	63 000 €	63 000 €	39 000 €	39 000 €	39 000 €	39 000 €
Autres diligences et prestations directement liés à la mission des commissaires aux comptes (c)	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €
Total	65 000 €	65 000 €	41 000 €	41 000 €	41 000 €	41 000 €

10. Informations sur les parties liées

Aucune information sur les transactions entre parties liées, celles-ci étant exclues de la liste des transactions avec des parties liées.

TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS (en Milliers d'€uros)

	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote part du capital détenue	Valeur comptable des titres		Prêts et avances consentis non remboursés	Cautionnements donnés	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes versés par la société	Observations
				Brute	nette						
OVERLAP Au 31 Mars 2012	10.348	(3.777)	100 %	12.725	12.725	-	-	148.852	(4.157)	800	-

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (EN €uros)

	CAPITAL	PRIMES	RESERVES LEGALE	AUTRES RESERVES	RESULTATS	REPORT A NOUVEAU	TOTAL CAPITAUX
Situation à la clôture au 31 Mars 2010	4.704.680	21.918.169	946.394	4.000	(555.252)	5.170.887	31.991.878
Mouvements 2010-2011							
. Augmentation/Réduction de capital							
. Levée des plans d'options							
. Distribution effectuée par l'entreprise					555.252	(555.252)	
. Résultat de l'exercice					24.711		24.711
. Autres impacts							
Situation à la clôture au 31 Mars 2011	4.507.680	21.918.169	946.394	4.000	24.711	4.615.635	32.016.589
Mouvements 2011-2012							
. Augmentation/Réduction de capital	0	0					0
. Levée des plans d'options	0	0					0
. Distribution effectuée par l'entreprise					(24.711)	24.711	
. Résultat de l'exercice					(777.997)		(777.997)
. Autres impacts							
Situation à la clôture au 31 Mars 2012	4.507.680	21.918.169	946.394	4.000	(777.997)	4.640.346	31.238.592

Le tableau ci-dessous reprend les opérations réalisées sur le capital :

Date	Nature de l'opération	Prix de souscription	Montant de l'augmentation /réduction du capital	nombre d'actions émises	Montant cumulé du capital social	Nombre cumulé d'actions
29/avr./09	Regroupement des actions par 6				4 704 980 €	3 920 816
11/juin./09	Annulation des actions auto-détenues rachetées dans le cadre du programme 26 sept. 2008		(980) €	(816)	4 704 000 €	3 920 000
9/juillet/09	Annulation des actions auto-détenues rachetées dans le cadre du programme 26 sept. 2008		(196 320) €	(163 600)	4 507 680 €	3 756 400
1/oct./09	Augmentation de capital suite à la souscription au plan d'options		90 000 €	75 000	4 597 680 €	3 831 400
1/oct./09	Annulation des actions auto-détenues rachetées dans le cadre du programme 26 sept. 2008		(90 000) €	(75 000)	4 507 680 €	3 756 400

Valeur nominale d'une action 1,20 €.

3. Comptes consolidés d'OVERLAP Groupe au 31 mars 2012

OVERLAP GROUPE

Société Anonyme

9, rue du Moulin des Bruyères
92411 COURBEVOIE

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 mars 2012

VACHON & ASSOCIES
54, rue de Clichy
75009 PARIS

AUDIT & DIAGNOSTIC
14, rue Clapeyron
75008 Paris

DELOITTE & ASSOCIES
185, avenue Charles-de-Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

OVERLAP GROUPE

Société Anonyme

9, rue du Moulin des Bruyères
92411 COURBEVOIE

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 mars 2012

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2012, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Overlap Groupe, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention :

- sur l'incertitude relative à la continuité d'exploitation exposée dans la note 2 (b) « Continuité d'exploitation » de l'annexe,
- sur le point suivant exposé dans les notes 5. Gestion du risque financier - risque de liquidité, 9.12c Emprunts et endettement financier net et 10.b Instruments financiers- risque de liquidité de l'annexe qui font état du non respect de covenants et expose le maintien en passif court terme au 31 mars 2012 de l'intégralité des emprunts concernés et le risque de liquidité associé.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme mentionnée dans la première partie du présent rapport, la note 2 (b) « Continuité d'exploitation » de l'annexe précise le contexte dans lequel a été appliqué le principe de continuité d'exploitation.

Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous estimons que l'annexe donne une information appropriée sur la situation de la société au regard du principe de continuité d'exploitation.

- La note 2 (e) *Recours à des estimations et jugements* de l'annexe mentionne les jugements et estimations significatifs retenus par la Direction, en particulier ceux relatifs à l'appréciation des écarts d'acquisition (note 9.1 de l'annexe) et aux impôts différés actifs (note 9.5 de l'annexe).

Nos travaux ont consisté notamment à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et jugements, à examiner les procédures d'approbation de ces estimations et jugements par la Direction, à revoir par sondages les calculs effectués par la Société et à vérifier que les notes de l'annexe donnent une information appropriée sur les hypothèses et les options retenues par la Société.

- Les notes 5 *Gestion du risque financier – risque de liquidité*, 9.12 *Emprunts et endettement financier net* et 10(b) *Instruments financiers – risque de liquidité* de l'annexe exposent le maintien en dettes courantes de l'intégralité des emprunts dont les covenants n'ont pas été respectés au 31 mars 2012.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Société et notamment de la norme « IAS 1 : présentation des états financiers », nous avons vérifié le caractère approprié du classement comptable visé ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 31 juillet 2012

Les Commissaires aux Comptes

Vachon & Associés
Représenté par

Audit & Diagnostic
Représenté par

Deloitte & Associés
Représenté par

Bertrand VACHON

Didier MICHEL

Laurent ODOBEZ

I – Etat de la situation financière consolidée (en milliers d'euros)

ACTIF	Notes	31 Mars 2012	31 Mars 2011
Ecart d'acquisition	9.1	10 018	10 018
Immobilisations incorporelles	9.2	1 834	1 716
Immobilisations corporelles	9.3	3 825	4 548
Actifs financiers non courants	9.4	502	592
Autres actifs non courants	9.4	128	28
Impôts différés actif	9.5	1 546	7 408
TOTAL ACTIF NON-COURANT		17 853	24 310
Stocks	9.6	676	1 308
Clients et comptes rattachés	9.7	47 697	57 598
Impôts courants	9.8	2 705	3 616
Autres actifs courants	9.8	4 404	8 140
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9.9	3 398	3 540
TOTAL ACTIF COURANT		58 880	74 203
Actifs destinés à être cédés	12	132	316
TOTAL ACTIF		76 865	98 829
PASSIF	Note	31 Mars 2012	31 Mars 2011
Capital		4 508	4 508
Réserves et bénéfices non distribués		17 895	16 915
Actions propres détenues		(1 063)	(972)
Ecart de conversion		110	39
Résultat global de l'exercice		(10 658)	1 005
Capitaux Propres part du groupe		10 793	21 495
Intérêts minoritaires			
CAPITAUX PROPRES		10 793	21 495
Passifs financiers non-courants	9.12	5 720	801
Indemnité de départ à la retraite	9.13	778	773
Provisions risques et charges long terme			
Impôts différés passif			
TOTAL PASSIF NON-COURANT		6 498	1 574
Passifs financiers courants	9.12	12 543	16 261
Provisions court terme	9.15	1 443	466
Fournisseurs d'exploitation		30 096	42 639
Fournisseurs d'immobilisations		2	91
Etat impôts et taxes		4 534	4 570
Personnel et organismes sociaux		6 120	5 949
Produits constatés d'avance	9.14	360	599
Autres dettes courantes	9.16	4 311	4 482
PASSIFS COURANTS		59 408	75 057
Passifs destinés à être cédés	12	165	703
TOTAL PASSIF		76 865	98 829

Les notes font partie intégrante des comptes consolidés.

II – Etat du résultat (en milliers d'euros)

	Notes	31 Mars 2012	31 Mars 2011
CHIFFRE D'AFFAIRES	8.1	160 289	190 118
Achats consommés		(121 791)	(146 364)
MARGE BRUTE		38 498	43 754
<i>Taux de marge brute</i>		<i>24,02%</i>	<i>23,01%</i>
Charges externes		(9 648)	(9 899)
Personnel	8.3	(29 691)	(30 196)
Taxes		(1 696)	(1 784)
Dotations nettes aux amortissements et provisions	8.4	(1 798)	(1 323)
Autres produits et charges d'exploitation	8.2	2 717	115
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		(1 618)	668
Autres produits opérationnels			
Autres charges opérationnelles	8.5	(1 693)	(390)
RESULTAT OPERATIONNEL		(3 311)	279
Coût de l'endettement financier net	8.6	(1 083)	(988)
Autres produits et charges financières	8.6	174	(271)
RESULTAT AVANT IMPÔTS		(4 220)	(980)
Charge d'impôt	8.7	(6 612)	(190)
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES		(10 831)	(1 172)
Résultat net d'impôt des activités cédées ou en cours de cession		173	2 177
RESULTAT NET		(10 658)	1 005
Intérêts minoritaires			
RESULTAT NET GROUPE		(10 658)	1 005

Suite à l'assujettissement depuis 2010 des entreprises françaises à deux nouvelles contributions en remplacement de la taxe professionnelle, le groupe a examiné les conséquences comptables qui en découlaient au regard des IFRS et décisions de l'IFRIC et en a tiré les conclusions suivantes :

- La cotisation foncière des entreprises (C.F.E) présente des similitudes avec la taxe professionnelle et sera donc comptabilisée en charges opérationnelles ;
- La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (C.V.A.E.), de part sa méthode de calcul, entre dans le champ d'application de la norme IAS 12 et est donc comptabilisée en charges d'impôt.

III – Etat du résultat global (en milliers d'euros)

	31 Mars 2012	31 Mars 2011
RESULTAT NET	(10 658)	1 005
Ecart de conversion	70	0
Actifs détenus en vue d'être cédés		
<i>Autres éléments du résultat global nets d'impôts</i>	<i>70</i>	<i>0</i>
RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE	(10 588)	1 005
<i>Résultat global attribuable à :</i>		
Intérêts minoritaires		
Part du groupe	(10 588)	1 005

IV – Etat des variations des capitaux propres consolidés (en milliers d'euros)

	Capital social	Ecart de conversion	Prime d'émission	Réserves & Résultats	Total Part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Situation au 31 mars 2010	4 508	0	664	17 028	22 200	0	22 200
Résultat de l'exercice				1 005	1 005		1 005
Ecart de conversion					0		0
Résultat global total de l'année	0	0	0	1 005	1 005		1 005
Augmentation / Réduction de capital					0		0
Paiements fondés sur des actions					0		0
Titres d'autocontrôle				67	67		67
Dividendes					0		0
Variation de périmètre				(1 817)	(1 817)		(1 817)
Autres		42		(3)	39		39
Situation au 31 mars 2011	4 508	42	664	16 281	21 495	0	21 495
Résultat de l'exercice				(10 658)	(10 658)		(10 658)
Ecart de conversion		70			70		70
Résultat global total de l'année	0	70	0	(10 588)	(10 588)		(10 588)
Augmentation / Réduction de capital					0		0
Paiements fondés sur des actions					0		0
Titres d'autocontrôle				(91)	(91)		(91)
Dividendes					0		0
Variation de périmètre				(21)	(21)		(21)
Autres				(2)	(2)		(2)
Situation au 31 mars 2012	4 508	112	664	5 508	10 793	0	10 793

V – Tableau des flux de trésorerie consolidés (en milliers d'euros)

	31 Mars 2012	31 Mars 2011
Résultat net consolidé	(10 658)	1 005
Dotations nettes aux amortissements et provisions	2 442	2 000
Charges d'intérêts sur traitement IFRS des OBSAAR	275	352
Plus (moins) values de cessions d'immobilisations	115	(3 495)
Elimination du résultat en cours de cession	(173)	1 146
Coût de l'endettement financier net	807	637
Charges impôts (y compris impôts différés)	6 612	191
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier et impôt	(581)	1 836
Augmentation des stocks et en cours	639	1 320
Variation des clients et autres débiteurs	21 846	(11 334)
Augmentation des fournisseurs et autres créditeurs	(20 312)	9 808
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	2 173	(235)
Impôts versés	(750)	105
Flux de trésorerie opérationnels des activités cédées ou en cours de cession (*)	(102)	(19)
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	740	1 688
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(992)	(1 172)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	727	17
Investissements d'exploitation nets	(265)	(1 155)
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	(35)	(1)
Trésorerie nette des sociétés acquises pendant l'exercice	0	(58)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières	161	46
Investissements financiers	126	(13)
Flux de trésorerie d'investissement des activités cédés ou en cours de cession (*)	(100)	3 812
Reclassement de la trésorerie nette des actifs détenus en vue d'être cédés (*)	2	227
Flux nets liés aux opérations d'investissement	(237)	2 870
Dividendes versés hors groupe		
Augmentation de capital		
Acquisition de titres d'auto-contrôle		
Souscription d'emprunts	5 249	
Remboursements d'emprunts	(4 706)	(5 821)
Flux de trésorerie de financement des activités détenus en vue d'être cédés (*)	(0)	(35)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	543	(5 855)
Incidence des variations de cours des devises	45	32
Incidence des variations de cours des devises sur actifs détenus en vue d'être cédés (*)		
Variation de la trésorerie nette	1 091	(1 236)
Trésorerie d'ouverture de période	(4 868)	(3 603)
Trésorerie de clôture de période	(3 776)	(4 868)
Variation de la trésorerie nette	1 091	(1 265)

Le coût de l'endettement financier net est exclu des flux nets générés par l'activité.

1. ENTITE PRESENTANT LES ETATS FINANCIERS

OVERLAP Groupe S.A. est une entreprise domiciliée en France. Son siège social est situé 9, rue du Moulin des Bruyères à Courbevoie (92400).

Les états financiers consolidés de la société OVERLAP Groupe S.A. pour l'exercice clos le 31 mars 2012 comprennent la Société et ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe » et chacune individuellement comme « les entités du Groupe ») L'activité du Groupe consiste principalement en la vente d'infrastructures informatiques dédiées aux grandes entreprises notamment les grands systèmes et des prestations de services liées.

Les états financiers ont été arrêtés par le conseil d'administration du 23 juillet 2012 et seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale du 28 septembre 2012.

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros arrondis au millier d'euro le plus proche.

2. BASES DE PREPARATION

(a) Déclaration de conformité

Les comptes consolidés au 31 mars 2012 sont préparés conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté par l'Union Européenne à la date de clôture des comptes et présentés conformément à la norme IAS 1 révisée.

Ce référentiel est disponible sur le site internet de la Commission Européenne :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission/

Les normes, amendements et interprétations suivants :

- IAS 24 révisée « annexes aux parties liées » ;
- Amendement à IAS 32 « classification de droits de souscription » ;
- IFRIC 14 « Prépaiement de financement minimums » ;
- IFRIC 19 « Extinction de passifs financiers au moyen d'instruments de capitaux propres » ;

n'ont pas eu d'impact sur les comptes consolidés du groupe.

Le groupe n'a pas opté pour une application anticipée des amendements à IFRS 7 « Informations à fournir en matière de transferts d'actifs financiers » mais a opté pour une application anticipée des amendements à IAS 1 « Présentation des autres éléments de résultat global ». Ces amendements seront d'application obligatoire en 2012.

Le groupe n'attend pas d'impact significatif sur les états financiers du fait de leur adoption.

Les méthodes comptables appliquées par le groupe dans les états financiers consolidés sont identiques à celles utilisées dans les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2011.

La base de préparation des informations financières résulte en conséquence de l'application de toutes normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne au 31 mars 2012.

(b) Continuité d'exploitation

Le principe de continuité d'exploitation est apprécié comme suit, à savoir :

i. Faits à l'origine de la situation financière d'OVERLAP

Dans un contexte de crise financière européenne, OVERLAP GROUPE a été pénalisée au cours de l'exercice 2011-2012 par la dégradation du marché des infrastructures qui a conduit à une baisse de chiffre d'affaires de 15% en glissement annuel. Cette évolution de l'activité du groupe est la conséquence du durcissement sensible du marché des infrastructures et des services IT depuis le mois de septembre 2011. Le 2nd semestre de cet exercice (octobre à mars) a ainsi été impacté par les effets de la crise :

- ralentissement des cycles de décision ;
- reports des projets ;
- réduction des dépenses d'infrastructures des grands donneurs d'ordre.

L'activité Services a, quant à elle, affiché un léger repli de -1,4% de son chiffre d'affaires pour cet exercice 2011-2012.

Ce résultat illustre, dans un contexte difficile, la capacité de la direction du Groupe à mettre en œuvre ses orientations stratégiques visant à développer les services à plus forte valeur ajoutée (intégration – supports et infogérance). En ce qui concerne plus particulièrement l'infogérance, les prévisions de croissance dans ce domaine se réalisent, compte tenu de la signature de nouveaux contrats pluriannuels depuis le début de l'année 2012, et dont les effets seront sensibles dès cet exercice 2012-2013 et davantage sur les exercices suivants.

Le taux de marge brute du groupe, en progression d'un point par rapport à l'exercice précédent, confirme cette mutation de l'activité du groupe et de son modèle économique.

ii. Mesures prises pour réaliser les hypothèses prévues pour l'exercice 2012-2013

Pour affronter les conséquences de cette crise, l'organisation du groupe a été repensée pour en améliorer l'efficacité. La nouvelle organisation opérationnelle et commerciale, directement pilotée par Georges HOROKS, Président Directeur Général, vise à raccourcir les circuits de décisions, en allégeant les équipes de management, et à améliorer la réactivité commerciale face à un marché très compétitif.

Ces actions sont accompagnées d'une série de mesures permettant de réduire les coûts de structure du groupe. OVERLAP GROUPE a engagé un plan de restructuration, visant à réaliser plus de M€ 4 d'économies en année pleine à travers notamment :

- une réduction des charges externes ;
- le départ non remplacé de dirigeants et de managers ;
- une diminution de l'ordre de 10% des effectifs du groupe qui seront ramenés, dans le cadre d'un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE), à environ 320 collaborateurs.

iii. Sur la trésorerie et les besoins de financement

Une contraction durable de l'activité aurait pour conséquence de tendre la trésorerie à compter du 2nd semestre 2012.

Les hypothèses budgétaires établies pour l'exercice 2012-2013 sont confrontées mensuellement à l'activité réalisée, et les projections de trésorerie sont alors ajustées, pour chaque période restante de l'exercice à venir. Le financement de l'exploitation dépend à la fois de la réalisation des prévisions de chiffre d'affaires et des plans d'économies engagés. Pour satisfaire à ses besoins de trésorerie à court terme, le Groupe a la possibilité de recourir davantage à l'affacturage.

Par ailleurs, le groupe s'est engagé dans un processus visant à accroître ses fonds propres en recherchant des investisseurs.

Sur la base des hypothèses évoquées, les comptes du groupe sont présentés selon le principe de continuité d'exploitation.

Dans l'éventualité où les prévisions pour l'exercice 2012-2013, tant en terme d'activité que de mise en place de nouveaux moyens de financement, ne seraient pas réalisés, le principe comptable retenu pour l'établissement des comptes au 31 mars 2012, basé sur la continuité d'exploitation pourrait être remis en cause.

(c) Base d'évaluation

Les états financiers consolidés sont préparés sur la base du coût historique, à l'exception des instruments financiers dérivés, évalués à la juste valeur.

Les actifs non courants et les groupes d'actifs destinés à être cédés sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Les méthodes comptables ont été appliquées d'une manière uniforme par les entités du groupe.

(d) Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les états financiers consolidés sont présentés en euro qui est la monnaie fonctionnelle de la Société. Toutes les données financières présentées en euro sont arrondies au millier d'euro le plus proche.

(e) Recours à des estimations et aux jugements

La préparation des états financiers selon les normes IFRS nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes périodes ultérieures affectées.

Plus spécifiquement, les informations sur les principales sources d'incertitude relatives aux estimations et les jugements exercés pour appliquer les méthodes comptables, qui ont l'impact le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers, sont incluses dans les notes suivantes :

- Note 3 (c) – valorisation des instruments financiers,
- Note 3 (h) – classification des contrats de location,
- Note 3 (i) – actifs non courants détenus en vue de la vente,
- Note 7.1 – Acquisition et cessions de filiales
- Note 9.1. – écarts d'acquisition,
- Note 9.2. – immobilisations incorporelles,
- Note 9.5. – impôts différés,
- Note 9.12. - Emprunts et endettement financier net
- Note 9.13 – avantages au personnel,
- Note 9.15. - provisions pour risques, notamment les provisions pour litiges,
- Note 9.16. – autres dettes courantes.

Ces estimations sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement, notamment celles liées à la crise économique et financière, et peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent, ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

3. PRINCIPALES METHODES COMPTABLES

(a) Principes de consolidation

(i) Filiales

Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Le contrôle existe lorsque le Groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables sont pris en considération. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse. Les méthodes comptables des filiales sont modifiées quand nécessaire pour les aligner sur celles adoptées par le Groupe.

(ii) Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Les soldes bilanciels et les transactions, les produits et les charges résultant des transactions intragroupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

(b) Monnaie étrangère

Les actifs et les passifs d'une activité à l'étranger, y compris l'écart d'acquisition et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition, sont convertis en euro en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les produits et charges sont convertis en euro en utilisant les cours de changes moyens.

Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en capitaux propres. Ces écarts sont comptabilisés en réserve de conversion. Lorsqu'une activité à l'étranger est cédée, pour tout ou partie, la quote-part afférente des écarts comptabilisés en réserve de conversion est transférée en résultat.

(c) Instruments financiers

(i) Actifs et passifs financiers non dérivés

Les instruments financiers non dérivés comprennent les placements dans des instruments de capitaux propres et les titres d'emprunts, les créances et autres débiteurs, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les prêts et emprunts, et les fournisseurs et autres créditeurs.

Les instruments financiers non dérivés sont comptabilisés initialement à la juste valeur, majorés, pour les instruments qui ne sont pas à la juste valeur par le biais du compte de résultat, des coûts de transaction directement attribuables.

Créances clients

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances identifiées comme douteuses font l'objet d'une provision spécifique, déterminée au cas par cas sur une appréciation individuelle, en fonction des garanties et des risques estimés.

Le groupe s'adresse pour certains de ses clients à une société d'affacturage, pour financer et recouvrer une partie de ses créances clients. La cession des créances en factoring n'entraîne pas suppression du risque de contrepartie et est en conséquence retraitée en compte clients en consolidation.

Un fonds de garantie est constitué sur la base d'un pourcentage de l'encours des créances transférées.

En cas d'insolvabilité des clients pour lesquels les créances ont été transférées au factor, celui-ci a la possibilité de mettre en jeu la garantie. Les droits contractuels aux flux de trésorerie sont donc conservés.

De la même manière, les avances de trésorerie consenties par le factor sont comptabilisées en augmentation des dettes financières à court terme.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse et les dépôts à vue. Les découverts bancaires remboursables à vue et qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie du Groupe constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau des flux de trésorerie.

La comptabilisation des produits et charges financiers est analysée en note 3(p).

Actifs financiers disponibles à la vente

Le Groupe ne détient aucun actif financier disponible à la vente.

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Le Groupe ne détient aucun actif financier à réévaluer à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

(ii) Instruments financiers dérivés

Le Groupe ne détient aucun instrument financier dérivé visant à couvrir son exposition au risque de change et de taux d'intérêt.

(iii) Instruments financiers composés

En date du 29 décembre 2008, le Groupe a émis un emprunt obligataire (O.B.S.A.A.R.) qui confère au porteur de bons un nombre de droit déterminé de souscription d'actions.

La composante « passif » de l'instrument financier composé est initialement comptabilisée à la juste valeur qu'aurait un passif analogue non assorti de ce bon de souscription. La composante « capitaux propres » initialement comptabilisée correspond à la différence entre la juste valeur de l'instrument financier composé dans sa globalité et la juste valeur de la composante « passif ».

Les coûts de transaction directement attribuables sont affectés aux composantes « passif » et « capitaux propres » en fonction de leur affectation, et à défaut au prorata de la valeur comptable initiale.

Après sa comptabilisation initiale, la composante « passif » de l'instrument financier composé est évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt de référence étant variable, le taux d'intérêt effectif sera revu à chaque clôture.

La composante « capitaux propres » de l'instrument financier composé n'est pas réévaluée après sa comptabilisation initiale.

Les intérêts liés aux passifs financiers sont comptabilisés au compte de résultat.

(d) Impôt différé

L'impôt différé est déterminé et comptabilisé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales.

Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé : la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable, et les différences temporelles liées à des participations dans des filiales et des co-entreprises dans la mesure où il est probable qu'elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible. De plus, l'impôt différé n'est pas comptabilisé en cas de différence temporelle imposable générée par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des réglementations fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture. Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, et s'ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes, mais qui ont l'intention de régler les actifs et les passifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net ou de réaliser les actifs et de régler les passifs d'impôt simultanément.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels la différence temporelle correspondante pourra être imputée.

En cas d'historique de pertes récentes, un actif d'impôt différé au titre de ces pertes fiscales ou crédits d'impôt non utilisés n'est comptabilisé que dans la mesure où il existe des différences temporelles imposables suffisantes ou d'autres indications convaincantes que le Groupe disposera de bénéfices imposables suffisants sur lesquels pourront être imputés les pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés. Lorsque tel est le cas, la norme impose d'indiquer le montant de l'actif d'impôt différé et la nature des éléments probants justifiant sa comptabilisation.

Les actifs d'impôt différé sont examinés à chaque date de clôture et sont réduits dans la proportion où il n'est plus désormais probable que des bénéfices imposables suffisants futurs sur lesquels pourront être imputés les pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés seront disponibles.

Ces impôts différés ne font pas l'objet d'actualisation.

(e) CapitalActions ordinaires

Les actions ordinaires sont classées en tant qu'instruments de capitaux propres. Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires ou d'options sur actions sont comptabilisés en déduction des capitaux propres, nets d'impôt.

Rachat d'instruments de capitaux propres (actions propres)

Si le Groupe rachète ses propres instruments de capitaux propres, le montant de la contrepartie payée y compris les coûts directement attribuables est comptabilisé net d'impôt, en diminution des capitaux propres. Les actions rachetées sont classées en tant qu'actions propres et déduites des capitaux propres.

Lorsque les actions propres sont vendues ou remises en circulation, le montant reçu est comptabilisé en augmentation des capitaux propres, et le solde positif ou négatif de la transaction est transféré en majoration ou minoration des résultats non distribués.

(f) Immobilisations corporelles

(i) Comptabilisation et évaluation

Une immobilisation corporelle est évaluée à son coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût d'acquisition comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif.

Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes.

Les profits et pertes sur cession d'immobilisations corporelles sont déterminés en comparant le produit de cession avec la valeur comptable de l'immobilisation et sont comptabilisés pour leur valeur nette, dans les « autres produits » du compte de résultat.

(ii) Amortissement

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée pour chaque composant d'une immobilisation corporelle. Les actifs loués sont amortis sur la plus courte de la durée du contrat de location et de leur durée d'utilité à moins que le Groupe ait une certitude raisonnable qu'il deviendra propriétaire à la fin du contrat de location.

Les durées d'utilité estimées pour la période en cours et la période comparative sont les suivantes :

Nature	Méthode	Durée
Agencements des locaux et installations	Linéaire	10 ans
Mobiliers, Matériels de bureau et informatique	Linéaire	3 à 5 ans

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revus à chaque clôture.

(g) Immobilisations incorporelles

(i) Ecarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition résultent de l'acquisition des filiales, entreprises associées et coentreprises.

Acquisitions réalisées à compter du 1^{er} mai 2005

S'agissant des acquisitions d'entreprises ayant eu lieu à compter du 1^{er} mai 2005, l'écart d'acquisition représente la différence entre le coût d'acquisition et la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis. Lorsqu'il en résulte une différence négative (écart d'acquisition négatif), elle est comptabilisée immédiatement en résultat.

Acquisitions d'intérêts minoritaires

L'écart d'acquisition résultant de l'acquisition d'intérêts minoritaires d'une filiale représente la différence entre le coût de l'investissement complémentaire et la valeur comptable des actifs nets acquis à la date d'échange.

Évaluation ultérieure

L'écart d'acquisition est évalué à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur.

Pour les besoins du test de dépréciation annuel, les écarts d'acquisitions sont affectés aux unités génératrices de trésorerie du Groupe.

- *Autres immobilisations incorporelles*

Les autres immobilisations incorporelles qui ont été acquises par le Groupe, ayant une durée d'utilité finie, sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Pour les immobilisations incorporelles acquises par le Groupe et ayant une durée d'utilité indéfinie, un test de dépréciation est réalisé à la date de clôture de chaque exercice.

- *Recherche et développement*

Les dépenses de recherche supportées en vue d'acquérir une compréhension et des connaissances scientifiques ou techniques nouvelles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses de développement, c'est-à-dire découlant de l'application des résultats de la recherche à un plan ou un modèle en vue de la production de produits et procédés nouveaux ou substantiellement améliorés, sont comptabilisées en tant qu'immobilisation si les coûts peuvent être mesurés de façon fiable et si le groupe peut démontrer la faisabilité technique et commerciale du produit ou du procédé, l'existence d'avantages économiques futurs probables et son intention ainsi que la disponibilité de ressources suffisantes pour achever le développement. Les dépenses ainsi portées à l'actif comprennent les coûts des matières, de la main d'œuvre directe et une quote-part appropriée des frais généraux. Les autres dépenses de développement sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

- *Dépenses ultérieures*

Les dépenses ultérieures relatives aux immobilisations incorporelles sont activées seulement si elles augmentent les avantages économiques futurs associés à l'actif spécifique correspondant. Les autres dépenses, y compris les dépenses portant sur des marques générées en interne, sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

- *Amortissement*

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles, autres que l'écart d'acquisition, dès qu'elles sont prêtes à être mise en service. Les durées d'utilité estimées pour la période en cours et la période comparative sont les suivantes :

Nature	Méthode	Durée
Logiciels	Linéaire	1 à 6 ans

(h) Actifs loués

Les contrats de location ayant pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif sont classés en tant que contrats de location-financement. Dans ce cas, lors de la comptabilisation initiale, l'actif loué est comptabilisé pour un montant égal à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Après comptabilisation initiale, l'actif est comptabilisé selon la méthode comptable applicable à ce type d'actif.

(i) Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Les actifs non courants (ou groupe d'actifs et passifs destiné à être cédé) dont la valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue sont classés comme actifs détenus en vue de la vente.

Immédiatement avant la classification de l'actif comme détenu en vue de la vente, les valeurs comptables des actifs (et de tous les actifs et passifs du groupe destiné à être cédé) sont évaluées selon les principes comptables du groupe. Ensuite, lors de la classification initiale comme détenus en vue de la vente, les actifs non courants et les groupes destinés à être cédés sont comptabilisés au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Toute perte de valeur au titre d'un groupe destiné à être cédé est affecté d'abord au goodwill, puis aux autres actifs au prorata de leur valeur comptable, à l'exception toutefois des stocks, des actifs financiers, des actifs d'impôts différés, des actifs générés par des avantages du personnel et des immeubles de placement qui continuent d'être évalués selon les principes comptables du groupe qui leur sont applicables. Les pertes de valeur résultant du classement d'un actif (ou groupe d'actifs) comme détenu en vue de la vente sont comptabilisées en résultat. Les profits et pertes au titre des évaluations ultérieures sont traités de la même façon. Le profit comptabilisé ne peut pas excéder le cumul des pertes de valeur comptabilisées.

Une activité abandonnée est une composante de l'activité du groupe qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ou est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

La classification comme activité abandonnée a lieu au moment de la cession ou à une date antérieure lorsque l'activité satisfait aux critères pour être classée comme détenue en vue de la vente. Un groupe destiné à être abandonné peut également satisfaire les critères pour être classé comme activité abandonnée.

(j) Stocks

- Matériel neuf

Ce matériel est valorisé au coût d'achat diminué des remises.

- Matériel d'occasion

Ce matériel est valorisé par lot en fonction des coûts d'achats donnés à chacun des sous-constituants.

- Matériel de maintenance

Ce matériel est valorisé au coût d'achat diminué des remises. Il est destiné à servir de pièce de rechange pour nos clients.

(k) Dépréciation*Stocks*

Les stocks sont dépréciés, le cas échéant, afin de les ramener à leur valeur nette probable de réalisation. En général, les dépréciations sont progressives en fonction notamment de l'ancienneté du matériel.

Actifs financiers

Un actif financier est examiné à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication objective de perte de valeur. Le Groupe considère qu'un actif financier est déprécié s'il existe des indications objectives qu'un ou plusieurs événements ont eu un impact négatif sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif.

La perte de valeur d'un actif financier évalué au coût amorti correspond à la différence entre sa valeur comptable et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine des actifs financiers.

Un test de dépréciation est réalisé, sur une base individuelle, pour chaque actif financier significatif. Les autres actifs sont testés par groupes ayant des caractéristiques de risques de crédit similaires.

Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat.

La perte de valeur est reprise si la reprise peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation.

Pour les actifs financiers évalués au coût amorti qui représentent des titres d'emprunts, la reprise est comptabilisée en résultat.

Actifs non financiers

Les valeurs comptables des actifs non financiers du Groupe, autres que les stocks et les actifs d'impôt différé sont examinées à chaque date de clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif a subi une perte de valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

Pour les écarts d'acquisition, les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ou qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service, la valeur recouvrable est estimée à chaque date de clôture d'exercice.

Le Groupe OVERLAP considère que chaque entité du groupe constitue une unité génératrice de trésorerie. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie correspond à sa valeur d'utilité. Pour apprécier la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés au taux, avant impôt, qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. L'écart d'acquisition consécutif à un regroupement d'entreprises est, pour les besoins des tests de dépréciation, affecté aux unités génératrices de trésorerie susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de son unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'une unité génératrice de trésorerie est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout écart d'acquisition affecté à l'unité génératrice de trésorerie, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un écart d'acquisition ne peut pas être reprise. Pour les autres actifs, le Groupe apprécie à chaque date de clôture s'il existe une indication que des pertes de valeurs comptabilisées au cours de périodes antérieures aient diminué ou n'existent plus. Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable.

La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

(I) Avantages du personnel

En fonction des pays dans lequel le groupe exerce son activité, les salariés peuvent percevoir des indemnités lors de leur départ à la retraite.

Les engagements correspondants sont comptabilisés en fonction des droits acquis par les bénéficiaires sous forme de provisions.

Il s'agit de régimes à prestations définies. Un régime à prestations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi autre qu'un régime à cotisations définies.

L'obligation nette du Groupe au titre de régimes à prestations définies est évaluée séparément pour chaque régime en estimant le montant des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures ; ce montant est actualisé pour déterminer sa valeur actuelle. Les coûts des services passés non comptabilisés et la juste valeur des actifs du régime sont ensuite déduits.

Le taux d'actualisation retenu est de 4% à la date de clôture. Les calculs sont effectués tous les ans en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Lorsque les calculs de l'obligation nette conduisent à un actif pour le Groupe, le montant comptabilisé au titre de cet actif ne peut pas excéder le total (i) du coût des services passés non comptabilisé et (ii) de la valeur actualisée de tout remboursement futur du régime ou de diminutions des cotisations futures du régime.

Lorsque les avantages du régime sont améliorés, la quote-part des avantages complémentaires relatifs aux services passés rendus par les membres du personnel est comptabilisée en charges selon un mode linéaire sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel. Si les droits à prestations sont acquis immédiatement, le coût des avantages est comptabilisé immédiatement dans le compte de résultat.

Le Groupe comptabilise immédiatement en résultat la totalité des écarts actuariels au titre de régimes à prestations définies.

(i) Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail sont comptabilisées en charges lorsque le Groupe est manifestement engagé, sans possibilité réelle de se rétracter, dans un plan formalisé et détaillé soit de licenciements avant la date normale de départ à la retraite, soit d'offres encourageant les départs volontaires en vue de réduire les effectifs. Les indemnités de départs volontaires sont comptabilisées en charges si le Groupe a effectué une offre encourageant les départs volontaires, qu'il est probable que cette offre sera acceptée et que le nombre de personnes qui accepteront l'offre peut être estimé de façon fiable.

(ii) Avantages à court terme

Les obligations au titre des avantages à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et comptabilisées lorsque le service correspondant est rendu.

Un passif est comptabilisé pour le montant que le Groupe s'attend à payer au titre des plans d'intéressement et des primes réglés en trésorerie à court terme si le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite d'effectuer ces paiements en contrepartie de services passés rendus par le membre du personnel et que l'obligation peut être estimée de façon fiable.

(iii) Paiements en actions

La juste valeur déterminée à la date d'attribution des options accordées aux membres du personnel est comptabilisée en charges de personnel, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres, sur la période au cours de laquelle les membres du personnel acquièrent les droits d'une manière définitive.

Le montant comptabilisé en charges est ajusté pour refléter le nombre réel des options acquises.

La juste valeur du montant à régler à un membre du personnel au titre des droits à l'appréciation d'actions, qui sont réglés en trésorerie, est comptabilisée en charges en contrepartie d'une augmentation de passif, sur la période au cours de laquelle les membres du personnel acquièrent le droit au règlement de manière définitive. Le passif est réévalué à chaque date de clôture ainsi qu'à la date de règlement. Toute variation de la juste valeur du passif est comptabilisée en charges de personnel.

(m) Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, que l'obligation peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Le montant de la provision est déterminé en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux, avant impôt, reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à ce passif.

(n) Produits**(i) Ventes de biens**

Les produits provenant de la vente de biens sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, nette des retours et ristournes, remises commerciales et rabais pour quantités.

Les produits sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur, que la recouvrabilité de la contrepartie est probable, que les coûts encourus ou à encourir associés et le retour possible des marchandises peuvent être évalués de façon fiable, que le Groupe n'est plus impliqué dans la gestion des biens et que le montant des produits peut être évalué de façon fiable.

Le transfert des risques et avantages est apprécié en fonction des termes des contrats de vente.

(ii) Prestations de services

Les produits provenant des prestations de services sont comptabilisés en résultat en fonction du degré d'avancement de la prestation à la date de clôture. Le degré d'avancement est évalué par référence aux travaux exécutés.

(iii) Commissions perçues

Lorsque le Groupe agit en qualité d'agent plutôt qu'en tant que mandant dans une transaction, les produits comptabilisés correspondent au montant net des commissions perçues par le Groupe.

La marge brute présentée au compte de résultat est égale à la différence entre le chiffre d'affaires et le coût d'achats des marchandises vendues.

(o) Subventions publiques

Les subventions publiques sont présentées initialement en produits différés lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que le Groupe se conformera aux conditions attachées à ces subventions. Les subventions qui compensent des charges encourues par le Groupe sont comptabilisées de façon systématique en résultat sur la période au cours de laquelle les charges sont comptabilisées.

Les subventions qui couvrent en totalité ou partiellement le coût d'un actif sont comptabilisées en résultat de façon systématique sur la durée d'utilité de l'actif.

(p) Paiements au titre des contrats de location

Les paiements au titre de contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire sur la durée du contrat de location. Les avantages reçus font partie intégrante du total net des charges locatives et sont comptabilisés en charges sur la durée du contrat de location.

Les paiements minimaux au titre d'un contrat de location-financement sont ventilés entre charge financière et amortissement de la dette. La charge financière est affectée à chaque période couverte par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant à appliquer au solde de la dette restant dû. Les paiements conditionnels sont comptabilisés en modifiant les paiements minimaux sur la durée restant à courir du contrat lorsque l'ajustement du montant du loyer est confirmé.

(q) Produits et charges financiers

Les escomptes obtenus des fournisseurs, comptabilisés en produits financiers dans les comptes individuels, sont reclassés en résultat d'exploitation en diminution du poste « achats consommés ».

Les produits financiers comprennent les intérêts sur les placements, les dividendes et les augmentations de juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Les produits provenant des intérêts sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont acquis. Les dividendes sont comptabilisés en résultat dès que le Groupe acquiert le droit à percevoir les paiements.

Les charges financières comprennent les intérêts sur les emprunts, les diminutions de juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat et les pertes de valeur comptabilisées au titre des actifs financiers. Tous les coûts de l'exercice relatifs aux emprunts sont comptabilisés en résultat.

Les profits et pertes de change sont enregistrés pour leur montant net.

(r) Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (le produit) d'impôt exigible et la charge (le produit) d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ; auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

L'impôt exigible est (i) le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et (ii) tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

L'impôt supplémentaire qui résulte de la distribution de dividendes est comptabilisé lorsque les dividendes à payer sont comptabilisés au passif.

Suite à l'assujettissement en 2010 des entreprises françaises à deux nouvelles contributions en remplacement de la taxe professionnelle : la cotisation foncière des entreprises (C.F.E) et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (C.V.A.E.), le groupe a examiné les conséquences comptables qui en découlaient au regard des IFRS et décisions de l'IFRIC et en a tiré les conclusions suivantes :

- La C.F.E présente des similitudes avec la taxe professionnelle et est donc comptabilisée en charges opérationnelles ;
- La C.V.A.E., de part sa méthode de calcul, entre dans le champ d'application de la norme IAS 12 et est donc comptabilisée en charges d'impôt.

(s) Résultat par action

Le Groupe présente un résultat par action de base et dilué pour ses actions ordinaires. Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours la période. Le résultat par action dilué est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives, qui comprennent les obligations convertibles et les options sur actions attribuées aux membres du personnel.

(t) Information sectorielle

Un secteur opérationnel est une composante d'une entité :

1. qui se livre à des activités à partir desquelles elle est susceptible d'acquérir des produits des activités ordinaires et d'encourir des charges (y compris des produits des activités ordinaires et des charges relatifs à des transactions avec d'autres composantes de la même entité) ;
2. dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel de l'entité en vue de prendre des décisions en matière de ressources à affecter au secteur et d'évaluer sa performance ; et
3. pour laquelle des informations financières isolées sont disponibles.

Les secteurs peuvent être regroupés dès lors qu'ils présentent des caractéristiques économiques similaires.

Selon ces critères, un secteur est une composante distincte du groupe qui est engagée soit dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier (secteur géographique), soit dans la fourniture de produits ou services liés (secteur d'activité), et qui est exposé à des risques et une rentabilité différents de ceux des autres secteurs.

Selon « l'approche de la direction », le groupe présente l'information sectorielle suivante :

- infrastructures et services d'intégration liés ;
- prestations de services.

4. DETERMINATION DE LA JUSTE VALEUR

Un certain nombre de méthodes comptables et d'informations, principalement dans le cadre de regroupement d'entreprises, nécessitent de déterminer la juste valeur d'actifs et de passifs financiers et non financiers. Les justes valeurs ont été déterminées pour des besoins d'évaluation ou d'informations à fournir, selon les méthodes suivantes. Des informations complémentaires sur les hypothèses retenues pour déterminer les justes valeurs sont indiquées, le cas échéant, dans les notes spécifiques à l'actif ou au passif concerné.

(a) Immobilisations incorporelles

La juste valeur des brevets et marques acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises repose sur les paiements actualisés de redevances estimés qui ont été évités du fait de l'acquisition du brevet ou de la marque. La juste valeur des autres immobilisations incorporelles repose sur les flux de trésorerie actualisés attendus de l'utilisation et de la vente éventuelle des actifs.

(b) Immobilisations corporelles

La juste valeur des immobilisations corporelles comptabilisées suite à un regroupement d'entreprises repose sur les valeurs de marché. La valeur de marché d'un immeuble est le montant estimé auquel cet actif pourrait être échangé à la date de l'évaluation, après des actions de marketing appropriées, entre des parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale, en dehors de toute contrainte particulière. La valeur de marché des installations, équipements et agencements repose sur les prix de marché affichés pour des éléments similaires.

(c) Stocks

La juste valeur des stocks est déterminée sur la base des prix de vente estimés dans le cours normal de l'activité, diminués des coûts estimés d'achèvement et de vente, et d'une marge raisonnable pour rémunérer l'effort requis pour achever et vendre les stocks.

Une éventuelle provision pour dépréciation est constituée pour couvrir tout excédent de la valeur comptable par rapport à la valeur nette de réalisation ou en l'absence de perspective d'utilisation.

(d) Créances clients

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances identifiées comme douteuses font l'objet d'une provision spécifique, déterminée au cas par cas sur une appréciation individuelle, en fonction des garanties et des risques estimés.

(e) Placement en titres de capitaux propres et d'emprunts

La juste valeur des instruments financiers estimée à la juste valeur par le biais du compte de résultat, des placements détenus jusqu'à leur échéance et des actifs financiers disponibles à la vente est déterminée par référence à leur cours acheteur coté à la date de clôture.

La juste valeur des placements financiers détenus jusqu'à leur échéance est déterminée uniquement pour les besoins de l'information financière.

(f) Passifs financiers non dérivés

La juste valeur, qui est déterminée pour les besoins des informations à fournir, repose sur la valeur des flux de trésorerie futurs générés par le remboursement du principal et des intérêts, actualisée aux taux d'intérêt du marché à la date de clôture. S'agissant de la composante « dette » des obligations à bons de souscription en actions, le taux d'intérêt du marché est déterminé par référence au taux contractuel en vigueur à la date de l'arrêté des comptes. En raison de sa variabilité, ce taux d'intérêt fera l'objet d'une ré-estimation à chaque arrêté des comptes jusqu'à l'extinction de la « composante dette ».

Pour les contrats de location-financement, le taux d'intérêt du marché est déterminé par référence à des contrats de location similaires.

(g) Transactions dont le paiement est fondé sur des actions

Dans le cadre de sa politique salariale, le groupe a mis en place des plans de stock options. Ces titres sont des droits d'acquisition d'actions de la société à un prix fixé à l'avance à une date ou une période déterminée, consentis à tout ou partie des salariés (ou mandataires sociaux).

La juste valeur des droits à l'appréciation d'actions est évaluée selon la formule de Black & Scholes.

Les données nécessaires à l'évaluation comprennent le prix des actions à la date d'évaluation, le prix d'exercice de l'instrument, la volatilité attendue (basée sur la volatilité moyenne pondérée historique, ajustée des modifications attendues consécutives à des informations publiques disponibles), la durée de vie moyenne pondérée des instruments (basée sur l'expérience et le comportement général des porteurs d'option), les dividendes attendus et le taux d'intérêt sans risque (basé sur les obligations d'Etat). Les conditions de service et de performance attachées aux transactions, qui ne sont pas des conditions de marché, ne sont pas prises en compte dans l'évaluation de la juste valeur.

5. GESTION DU RISQUE FINANCIER

Le Groupe est exposé aux risques suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers :

- risque de crédit,
- risque de liquidité,
- risque de marché.

Cette note présente des informations sur l'exposition du Groupe à chacun des risques ci-dessus, ses objectifs, sa politique et ses procédures de mesure et de gestion des risques, ainsi que sa gestion du capital. Des informations quantitatives figurent à d'autres endroits dans les états financiers consolidés.

Il incombe au conseil d'administration de définir et superviser le cadre de la gestion des risques du Groupe. Le contrôle, la mesure et la supervision des risques financiers sont sous la responsabilité de la fonction financière, tant au niveau de chaque société qu'au niveau du groupe.

La politique de gestion des risques du Groupe a pour objectif d'identifier et d'analyser les risques auxquels le Groupe doit faire face, de définir les limites dans lesquelles les risques doivent se situer et les contrôles à mettre en œuvre, afin de gérer les risques et de veiller au respect des limites définies. La politique et les systèmes de gestion des risques sont régulièrement revus afin de prendre en compte les évolutions des conditions de marché et des activités du groupe. Le Groupe, par ses règles et procédures de formation et de gestion, vise à développer un environnement de contrôle rigoureux et constructif dans lequel tous les membres du personnel ont une bonne compréhension de leurs rôles et de leurs obligations.

La Direction veille à l'application par les managers des entités de la politique et des procédures de gestion des risques du Groupe, et examine l'adéquation du cadre de gestion des risques avec les risques auxquels le Groupe doit faire face. La Direction est assistée dans son rôle de surveillance par le contrôle de gestion, lequel assure un contrôle régulier des informations financières transmises par les filiales.

Ces procédures sont appliquées de manière uniforme en raison de la mutualisation et de la centralisation des équipes informatiques et financières au sein de la holding.

Toutes les décisions d'ordre stratégique sur la politique de couverture des risques financiers relèvent de la direction financière du groupe.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients et des titres de placement.

Clients et autres débiteurs

L'exposition du Groupe au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients. Le profil statistique de la clientèle, incluant notamment le risque de défaillance par secteur d'activité et pays dans lequel les clients exercent leur activité est sans réelle influence sur le risque de crédit.

Environ 39% des produits du Groupe se rattachent à des ventes avec ses 20 premiers clients. Il n'y a pas non plus de concentration du risque de crédit au niveau géographique.

La Direction a défini une politique de crédit au terme de laquelle la solvabilité de chaque nouveau client fait l'objet d'une analyse individuelle avant qu'il ne puisse bénéficier des conditions de paiement et de livraison usuelles dans le Groupe.

Pour ce faire, le Groupe a recours à des notations externes, lorsqu'elles sont disponibles, et, dans certains cas, à des références bancaires. Pour une certaine typologie de clientèle, le groupe a recours à une société d'assurance crédit, laquelle garantit un niveau d'encours maximum déterminé par client. Des limites aux prises de commandes sont fixées pour chaque client au-delà desquelles l'accord préalable de la Direction est requis. Ces limites sont revues régulièrement. Les clients qui ne satisfont pas aux exigences du Groupe en matière de solvabilité ne peuvent conclure des transactions avec le Groupe que dans le cas où ils règlent d'avance (tout au moins partiellement).

Le Groupe a subi peu de pertes sur cette période. Pour les besoins du suivi du risque de crédit, les clients sont regroupés en fonction de leurs profils de crédit (antériorité et existence de difficultés financières antérieures). Les clients qui sont identifiés comme étant à «risque élevé» sont soumis à des mesures restrictives, et pour lesquels les ventes futures doivent être soumises par avance à l'accord de la Direction.

Les ventes d'infrastructure sont assorties de clauses de réserve de propriété, afin qu'en cas d'impayé le Groupe dispose d'une sûreté. S'agissant des créances clients et autres débiteurs, le Groupe ne demande pas de garantie spécifique.

Le Groupe détermine un niveau de dépréciation qui représente son estimation des pertes encourues relatives aux créances clients et autres débiteurs ainsi qu'aux placements. Cette dépréciation correspond à des pertes spécifiques (encourues) liées à des risques significatifs individualisés.

Placements

Le Groupe limite son exposition au risque de crédit en investissant uniquement dans des titres liquides. La Direction ne s'attend donc pas à ce qu'une contrepartie fasse défaut.

Garanties

La politique du Groupe est de n'accorder des garanties financières qu'aux filiales détenues en totalité.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou «tendues», sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe.

Le Groupe suit avec attention le coût de ses produits et services ce qui l'aide à gérer ses besoins en flux de trésorerie. Généralement, le Groupe s'assure qu'il dispose d'un dépôt à vue suffisant pour faire face aux dépenses opérationnelles attendues, incluant les paiements nécessités par le service de sa dette. Ceci exclut l'impact potentiel de circonstances extrêmes, que l'on ne saurait raisonnablement prévoir.

Depuis la levée de fonds de 12 millions d'euros par le biais de son opération O.B.S.A.A.R. réalisée fin décembre 2008, le Groupe ne recourt plus à ses lignes de crédit à court terme (facilité de caisses et cessions de créances).

Les découverts bancaires correspondent aux créances remises à l'affacturage.

Cet emprunt est assorti d'engagements et de contraintes de respect de ratios, ci-après « covenants », dont le non-respect pourrait entraîner l'exigibilité anticipée du prêt.

Ces ratios n'ayant pas été respectés au 31 mars 2009, la société et ses partenaires bancaires sont convenus d'un accord, le 22 décembre 2009, visant à réviser deux des ratios en échange d'une augmentation du taux d'intérêt qui passe alors d'Euribor – 1,51 points à Euribor – 0,8 point.

L'assemblée générale des titulaires d'obligations qui s'est tenue le 12 mars 2010 a adopté à l'unanimité cette clause du « term sheet ».

Les « covenants » ainsi définis sont :

- du ratio de fonds propres : l'endettement financier net rapporté à la situation nette comptable doit être inférieur ou égale à 1 ;
- du ratio de couverture : les charges financières nettes rapportées à l'excédent brut d'exploitation doit être inférieur ou égale à 0,35 ;
- de l'endettement à terme rapporté à la capacité d'autofinancement qui doit être inférieur ou égale à 4 ;
- de l'endettement financier net rapporté à l'excédent brut d'exploitation qui doit être inférieur à 4.

Dans le cadre de l'emprunt O.B.S.A.A.R, les établissements bancaires ont sollicité le nantissement des actions de la société Ovesys Groupe Overlap, filiale à 100% du groupe.

Les obligataires porteurs d'O.B.S.A.A.R. réunis en assemblée générale le 30 septembre 2011 ont voté à l'unanimité contre l'exigibilité anticipée de cette dette ; la part à long terme de cet emprunt n'a donc pas fait l'objet de reclassement en part à court terme au 30 septembre 2011.

Une assemblée générale des obligataires se tiendra en septembre 2012 suite à la communication de l'attestation produite par les commissaires aux comptes sur les covenants et se prononcera sur l'exigibilité de la dette soit 4,8 M€.

Le groupe a lancé un emprunt obligataire le 17 juin 2011, dont la souscription s'est achevée le 12 juillet 2011. Cet emprunt, OVERLAP 2017, a donné lieu à l'émission de 52.004 obligations de 100 euros de nominal, chacune rémunérée au taux de 8% l'an. Ces obligations sont remboursables in fine, en juillet 2017.

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, tels que les cours de change, les taux d'intérêt et les prix des instruments de capitaux propres, affectent le résultat du Groupe ou la valeur des instruments financiers détenus. La gestion du risque de marché a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables, tout en optimisant le couple rentabilité / risque.

Risque de change

Le Groupe est exposé au risque de change sur les ventes et les achats qui sont libellés dans une monnaie autre que les monnaies fonctionnelles respectives des entités du Groupe, i.e. essentiellement l'euro (€) mais également le franc suisse (CHF) et le dollar(USD). Les monnaies dans lesquelles ces transactions sont essentiellement libellées sont l'euro et le franc suisse (CHF).

Au regard de l'importance des transactions en devises et des fluctuations portant sur les devises concernées, aucune position de couverture n'est jugée nécessaire.

Pour tous les autres actifs et passifs monétaires libellés dans une monnaie étrangère, le Groupe s'assure que son exposition nette est maintenue à un niveau acceptable, et, si nécessaire, achèterait ou revendrait des devises au comptant afin d'ajuster les déséquilibres passagers.

L'investissement du Groupe dans sa filiale suisse n'est pas couvert dans la mesure où le Groupe considère que la position de change correspondante est à long-terme par nature.

Risque de taux d'intérêt

Jusqu'à la mise en place de la dette O.B.S.A.A.R., le Groupe avait adopté une politique visant à limiter l'exposition aux variations des taux d'intérêt des emprunts par la mise en place d'emprunts à taux fixes. A la clôture, les emprunts à taux variables représentent environ 1% du montant total emprunté (dette O.B.S.A.A.R. et emprunt obligataire exclus). En outre, les taux des emprunts à taux variable sont limités à la hausse durant toute leur durée.

Les intérêts servis pour la part obligataire de l'emprunt O.B.S.A.A.R. font l'objet d'une rémunération au taux euribor 3 mois diminué de 0,8 point. Le taux initial d'euribor 3 mois minoré de 1,51 point a été renégocié, suite à l'accord conclu avec les banques, en conséquence du non respect des « covenants ».

A la clôture de l'exercice, le taux de référence est de 0,777% l'an, avant prise en compte de la minoration de la marge brute de 0,8 point.

Afin de se couvrir des variations futures de ce taux d'intérêt, et pour maintenir l'avantage du faible coût de cette dette, le groupe veille à l'opportunité de contracter des swaps de taux d'intérêt.

Gestion du capital

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché et de soutenir le développement futur de l'activité. Le Conseil d'Administration prône attention au rendement des capitaux propres défini comme étant le résultat opérationnel divisé par les capitaux propres totaux (excluant les intérêts minoritaires). Il veille également au niveau des dividendes versés aux porteurs d'actions ordinaires.

A ce jour, les membres du personnel détiennent 13,58% des actions ordinaires.

Au 31 mars 2012, en raison de la perte opérationnelle, la rentabilité opérationnelle des capitaux propres est négative. Au 31 mars 2011, la rentabilité opérationnelle des capitaux propres était de 1,4%. Suite à l'émission obligataire au taux d'intérêt fixe de 8% l'an, dont le remboursement est prévu en juillet 2017, le taux d'intérêt moyen pondéré sur les emprunts portant intérêt (à l'exclusion des passifs à intérêts implicites) est de 3,80% ; il était de 3,66% au 31 mars 2011.

Au cours de cet exercice, le Groupe n'a pas modifié sa politique en ce qui concerne les objectifs et politiques de gestion des risques financiers.

En termes de gestion du capital, nous rappelons que :

Au 31 mars 2012, le capital social s'élevait à 4.507.680 €, composé de 3.756.400 actions de 1,20 € de valeur nominale.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 septembre 2011 a approuvé la 12^{ème} résolution relative à l'achat par la société de ses propres actions dans la limite de 10 % des actions composant son capital.

- Nombre de titres rachetés au 31 mars 2012 : 283.453
- Prix moyen des titres rachetés : 3,695 euros
- Coût de réalisation du programme : 1.047.242 euros
- Pourcentage de capital auto-détenu à ce titre, au 31 mars 2011 : 5,418% du capital
- Annulation de titres au cours des 24 derniers mois : 314
- Nombre de titres auto détenus : 203.509

Durant l'exercice, le Groupe n'a pas modifié autrement sa politique en matière de gestion du capital. Ni la société, ni ses filiales, ne sont soumises, en vertu de règles extérieures, à des exigences spécifiques en matière de capital.

La direction du groupe porte aussi une grande attention au suivi de l'endettement net et du ratio d'endettement sur fonds propres.

Les ratios d'endettement sont les suivants :

en milliers d'euros	31 mars 2012	31 mars 2011	31 mars 2010
Endettement net	14 866	13 522	16 717
Capitaux propres	10 793	21 508	22 200
Ratio d'endettement	1,377	0,629	0,753

6. INFORMATION SECTORIELLE

Selon « l'approche de la direction », le groupe présente l'information sectorielle suivante :

- infrastructures et services d'intégration liés ;
- prestations de services.

Du fait de la cession du fonds de commerce de la filiale de financement DIGILEASE en juillet 2011, cette dernière est exclue du périmètre de consolidation du groupe depuis le 31 mars 2011.

Conformément à IFRS 5, la Direction du Groupe a décidé d'isoler l'ensemble des éléments d'actifs et de passifs concernés dans l'état résumé de la situation financière, en une ligne « actifs en cours de cession ou destinés à être cédés ».

L'information sectorielle répond aux principes de la communication d'une information financière sectorielle, d'une information sur les différentes lignes de produits et de services que propose une entité et sur les différentes zones géographiques.

L'organisation interne du Groupe OVERLAP, l'analyse de sa rentabilité et de ses risques conduisent à présenter les secteurs d'activité en tant que premier niveau d'information sectorielle. Le deuxième niveau d'information sectorielle, par zone géographique, n'est pas applicable car la France représente la quasi intégralité de l'activité du groupe.

(en milliers d'euros)

	Intégration d'infrastructure		Services aux infrastructures		Financement	
	31 mars 2012	31 mars 2011	31 mars 2012	31 mars 2011	31 mars 2012	31 mars 2011
Ventes d'infrastructures	104 435	133 582				
Prestations de Services	53 158	53 523	2 669	2 995		
Chiffre d'affaires	157 593	187 105	2 669	2 995		
Autres produits	2 692		36			
Charges opérationnelles par secteur	(155 679)	(184 128)	(3 966)	(4 121)		
Résultat Opérationnel Courant	4 606	2 977	(1 262)	(1 126)		
Autres produits et charges opérationnels	(1 629)	(353)	298	(1)		
Résultat Opérationnel	2 977	2 624	(964)	(1 127)		
Produits financiers	174	10				
Charges financières	(445)	(1 348)	(32)	(149)		
Résultat financier	(271)	(1 338)	(32)	(149)		
Résultat courant avant impôt	2 706	1 286	(996)	(1 276)		
Impôt sur les bénéfices	(635)	88	(43)	(11)		
Résultat net des activités poursuivies	2 071	1 374	(1 039)	(1 286)		
Bénéfice des activités abandonnées				3 358	173	(1 181)
Part revenant aux minoritaires						
Résultat du Groupe	2 071	1 374	(1 039)	2 072	173	(1 181)

(en milliers d'euros)

	Charges non réparties		Consolidé	
	31 mars 2012	31 mars 2011	31 mars 2012	31 mars 2011
Ventes d'infrastructures			104 435	133 582
Prestations de Services	27	18	55 854	56 536
Chiffre d'affaires	27	18	160 289	190 118
Autres produits			2 728	
Charges opérationnelles par secteur	(4 990)	(1 202)	(164 635)	(189 451)
Résultat Opérationnel Courant	(4 962)	(1 183)	(1 618)	668
Autres produits et charges opérationnels	(362)	(36)	(1 693)	(390)
Résultat Opérationnel	(5 324)	(1 220)	(3 311)	278
Produits financiers		615	174	625
Charges financières	(605)	(387)	(1 082)	(1 884)
Résultat financier	(605)	228	(908)	(1 259)
Résultat courant avant impôt	(5 929)	(992)	(4 220)	(981)
Impôt sur les bénéfices	(5 934)	(268)	(6 612)	(191)
Résultat net des activités poursuivies	(11 863)	(1 260)	(10 831)	(1 172)
Bénéfice des activités abandonnées			173	2 177
Part revenant aux minoritaires				
Résultat du Groupe	(11 863)	(1 260)	(10 658)	1 005

(en milliers d'euros)	Intégration d'infrastructure		Services aux infrastructures		Financement		Holding		Intersecteur		Consolidé	
	31 mars 2012	31 mars 2011	31 mars 2012	31 mars 2011	31 mars 2012	31 mars 2011	31 mars 2012	31 mars 2011	31 mars 2012	31 mars 2011	31 mars 2012	31 mars 2011
Ecart d'acquisition net	8 988	8 988	1 030	1 030							10 018	10 018
Immobilisations incorporelles nettes	1 740	1 582	64	81			29	53			1 834	1 716
Immobilisations corporelles nettes	2 294	2 557	1 499	1 985			32	6			3 825	4 548
Autres actifs financiers non courants	491	609	11	11			0	0			502	620
Autres actifs non courants	128										128	
Impôts différés actifs - nets	1 392	6 768	96	264			59	376			1 546	7 408
Actifs non courants	15 034	20 504	2 699	3 371			120	435			17 853	24 310
Actifs courants	57 738	72 983	1 090	1 129			13 037	12 442	(12 984)	(12 351)	58 880	74 203
Actifs détenus en vue d'être cédés					132	316					132	316
TOTAL GENERAL ACTIF	72 772	93 487	3 788	4 500	132	316	13 157	12 877	(12 984)	(12 351)	76 865	98 829

(en milliers d'euros)	Intégration d'infrastructure		Services aux infrastructures		Financement		Holding		Intersecteur		Consolidé	
	31 mars 2012	31 mars 2011	31 mars 2012	31 mars 2011	31 mars 2012	31 mars 2011	31 mars 2012	31 mars 2011	31 mars 2012	31 mars 2011	31 mars 2012	31 mars 2011
Capital social							4 508	4 508			4 508	4 508
Primes d'émission							664	664			664	664
Réserves liées au capital							5 059	5 149			5 059	5 149
Réserves consolidées - part du groupe	12 788	8 875	(1 976)	(956)	(991)	191	1 289	2 019			11 110	10 130
Ecart de conversion	110	39									110	39
Résultat net consolidé - part du groupe	(9 219)	3 618	(1 337)	(1 339)	173	(1 181)	(274)	(92)			(10 658)	1 005
Capitaux propres - part du groupe	3 680	12 532	(3 314)	(2 295)	(818)	(991)	11 245	12 248			10 793	21 495
Intérêts minoritaires												
Capitaux propres	3 680	12 532	(3 314)	(2 295)	(818)	(991)	11 245	12 248			10 793	21 495
Passifs financiers non courants	5 010	359	460	435			251	8			5 720	802
Indemnité de départ à la retraite	664	669	110	99			4	5			778	773
Passifs d'impôts différés												
Passifs non courants	5 674	1 028	570	534			255	13			6 498	1 574
Passifs financiers courants	11 867	15 218	447	542			229	501			12 543	16 261
Autres dettes courantes	51 550	64 709	6 086	5 720	785	604	1 428	115	(12 984)	(12 351)	46 864	58 797
Passifs courants	63 417	79 927	6 533	6 262	785	604	1 657	616	(12 984)	(12 351)	59 408	75 057
Passifs détenus en vue d'être cédés					165	703					165	703
TOTAL GENERAL PASSIF	72 772	93 487	3 789	4 500	132	316	13 157	12 877	(12 984)	(12 351)	76 865	98 829

7. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS

7.1. ACQUISITIONS ET CESSIONS DE FILIALES

La filiale suisse, MIB Suisse est réintégrée dans le périmètre de consolidation depuis le 31 mars 2011. Sa mise en vente avait été décidée en juillet 2009. Le processus de cession n'ayant pas pu aboutir aux conditions fixées et compte tenu des bonnes performances de la société, la direction d'OVERLAP Groupe a décidé de mettre un terme à la vente de cette filiale.

Du fait de la mise en vente puis de la cession du fonds de commerce de la filiale de financement DIGILEASE en juillet 2011, cette dernière a été exclue du périmètre de consolidation du groupe depuis le 31 mars 2011.

Conformément à IFRS 5, la Direction du Groupe a décidé d'isoler l'ensemble des éléments d'actifs et de passifs concernés dans l'état résumé de la situation financière, en une ligne « actifs en cours de cession ou destinés à être cédés ».

7.2. RESTRUCTURATION DU GROUPE

Pour redynamiser la croissance et engager le redressement de la rentabilité dès 2012-2013 l'organisation du groupe a été repensée pour en améliorer l'efficacité. La nouvelle organisation opérationnelle et commerciale est à présent directement pilotée par Georges HOROKS, Président Directeur Général. Cette action est accompagnée d'un plan de restructuration, visant à réaliser plus de 4 M€ d'économies en année pleine à travers, notamment :

- une réduction des charges externes ;
- un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) concernant 10% de l'effectif, plan dans le cadre duquel le groupe a prévu des mesures favorisant le reclassement des salariés concernés.

Les coûts inhérents à ce plan présenté aux représentants du personnel le 29 mars 2012 sont estimés à 950 K€ et ils sont provisionnés dans les comptes de cet exercice clos le 31 mars 2012.

8. NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE (EN MILLIERS D'EUROS)

8.1. PRODUITS

	31 Mars 2012	31 Mars 2011	Evolution en %
Infrastructure	104 435	133 597	-21,8%
Services	55 854	56 521	-1,2%
TOTAL	160 289	190 118	-15,7%

Les produits provenant des contrats de maintenance sont comptabilisés au prorata temporis lorsque le Groupe est responsable de la bonne exécution de la maintenance tout au long de la durée des contrats. Dans la grande majorité des cas, les constructeurs et/ou les éditeurs assurent les prestations de maintenance sans la moindre intervention du Groupe. Aussi les produits correspondants sont constatés dès la vente des contrats, quelle que soit leur durée.

8.2. AUTRES PRODUITS & AUTRES CHARGES

	31 Mars 2012	31 Mars 2011	Evolution en %
VNC immobilisations cédées	(571)	(17)	n.s.
Charges sur opérations de gestion	(147)	(3)	n.s.
Charges sur exercices antérieurs	(107)	(3)	n.s.
Total autres charges courantes	(825)	(23)	n.s.
Autres produits		62	n.a.
Subventions d'exploitation et investissement	32	42	- 24,5%
Produits sur opérations de gestion	3 020	-	n.s.
Produits de cessions d'éléments d'actif	454	17	n.s.
Transferts de charges d'exploitation	38	17	+ 124,2%
Total autres produits courants	3 543	138	n.s.
TOTAL	2 717	115	n.s.

Le groupe a mis fin par accord à l'amiable conclu au mois de juin 2011, à un litige avec un de ses partenaires et renouvelé ses accords commerciaux avec ce même partenaire. La conclusion de ce litige a eu un impact positif significatif sur le résultat opérationnel courant de cet exercice.

8.3. PERSONNEL

	31 Mars 2012	31 Mars 2011	Evolution en %
Rémunérations du personnel	19 886	20 410	- 2,6%
Charges sociales	9 805	9 786	+ 0,2%
TOTAL	29 691	30 196	- 2,5%

8.4. DOTATIONS ET REPRISES DES AMORTISSEMENTS & PROVISIONS

	31 Mars 2012	31 Mars 2011	Evolution en %
Amortissements des Immobilisations incorporelles	(223)	(340)	- 34,3%
Amortissements des Immobilisations corporelles	(674)	(667)	+ 1,0%
Amortissements des immobilisations en location financement	(705)	(790)	- 10,7%
Provisions pour stocks	(497)	(587)	- 15,3%
Provisions pour créances douteuses	(199)	(215)	- 7,4%
Provisions pour risques (Prudhommes)	(142)	(203)	- 30,0%
Provisions pour risques (Litiges)	(50)	(4)	n.s.
Provision sur autres actifs	(73)	(9)	n.s.
Provision pour engagement de retraite	(5)	-	n.a.
Dotations d'exploitation	(2 568)	(2 815)	- 8,8%
Provisions pour créances douteuses	105	170	- 38,4%
Provisions pour stocks	571	1 205	- 52,6%
Provision pour risques (Prud'hommes)	92	76	+ 21,1%
Provisions pour risques (Litiges)	4		n.a.
Provision pour engagement de retraite		41	%
Reprises d'exploitation	770	1492	- 48,4%
TOTAL	(1 798)	(1 323)	+35,9%

8.5. AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

	31 Mars 2012	31 Mars 2011	Evolution en %
Rémunérations du personnel	(743)	(390)	+ 102,3%
Plan de restructuration	(950)		n.a.
TOTAL	(1 693)	(390)	n.a.

Les rémunérations du personnel représentent les indemnités de départ versées et de préavis non effectués dans le cadre de la restructuration du groupe.

Le plan de restructuration se caractérise par un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) qui concerne 10% de l'effectif, plan dans le cadre duquel le groupe a prévu des mesures favorisant le reclassement des salariés concernés.

8.6. RESULTAT FINANCIER

	31 Mars 2012	31 Mars 2011	Evolution en %
Intérêts sur emprunts bancaires	(18)	(36)	- 48,6%
Intérêts d'emprunt obligataire décaissés	(329)	(4)	n.s.
Intérêts d'emprunt obligataire non décaissés	(244)	(352)	- 30,8%
Agios bancaires	(90)	(89)	+ 1,1%
Intérêts s/ financement factor	(214)	(150)	+ 42,6%
Intérêts s/ financement IFF	(88)	(139)	- 36,5%
Intérêt s/ emprunt location financement	(82)	(219)	- 62,6%
Autres	(17)		n.a.
Coût de l'endettement financier brut	(1 083)	(989)	+ 9,5%
Produits nets sur cessions VMP	0	2	n.s.
Produits de Trésorerie	0	2	n.s.
COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	(1 083)	(988)	+ 9,6%

	31 Mars 2012	31 Mars 2011	Evolution en %
Pertes de change	(373)	(548)	- 31,9%
Autres	(143)	(7)	n.s.
Autres charges financières	(516)	(555)	- 7,0%
Gain de change	544	279	+ 94,7%
Intérêt s/ autres créances sur participations	1	5	- 80,9%
Autres	146		n.a.
Autres produits financiers	691	284	+ 143,2%
AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	174	(271)	- 164,3%

8.7. CHARGE D'IMPOT SUR LE RESULTAT
(a) Ventilation entre impôt exigible et impôt différé

	31 Mars 2012	31 Mars 2011	Evolution en %
Impôt au titre de l'exercice	146		n.a..
Crédit Impôt Recherche		459	n.s.
Crédit Impôt Famille	9	8	+ 12,5%
Autres impôts exigibles sur le résultat	(647)	(361)	+ 79,2%
IMPOTS COURANTS	(492)	106	n.s.
Liés aux variations de base	69	49	+ 40,8%
Impact d'impôts au titre d'exercices antérieurs	(6 188)	(345)	+ 37,1
IMPOTS DIFFERES	(6 119)	(296)	+ 50,0%
TOTAL	(6 612)	(190)	n.s.

(b) Rapprochement entre le taux d'impôt effectif et le taux applicable

(en milliers d'euros)	2011-2012		2010-2011	
Résultat de la période		(10 658)		1 005
Charge d'impôt sur le résultat		<u>6 612</u>		<u>191</u>
Résultat avant impôt		(4 047)		1 296
Taux d'impôt applicable à la Société	33,33%	(1 349)	33,33%	432
Impact des taux d'impôt des filiales à l'étranger	25,00%	(49)	25,00%	135
Différences permanentes (charges non déd & produits non imposables)	-11,05%	(447)	-29,01%	(376)
Déficits non intégrés		-		-
Déficits non activés	- 35,11%	1 421		
Consommation des déficits reportables		<u>152,90%</u>		<u>(6 188)</u>
		-163,38%		14,74%
		6 612		191

9. NOTES ANNEXES AU BILAN CONSOLIDE

9.1. ECARTS D'ACQUISITION

Il n'y a pas eu de modifications des UGT ou groupes d'UGT au cours de cet exercice 2011-2012, en dehors la cession du fonds de commerce de la filiale DIGILASE, dont les autres actifs et passifs sont classés en IFRS 5 depuis le 31 mars 2011.

La direction du groupe a rassemblé depuis le 1er avril 2008 au sein d'OVERLAP S.A.S. (anciennement dénommée OVESYS SAS) ses activités d'infrastructures (regroupement d'OVERLAP SAS, MIBS SA, HEXALIS GO SAS et la partie intégration d'OVERLAP RESEAUX).

Au 31 mars 2012, les goodwills sont affectés aux unités génératrices de trésorerie suivantes :

	31 Mars 2011	Augmentation	Diminution	Reclassements IFRS5	31 Mars 2012
OVESYS	8 988				8 988
SNC	77		(77)		
EXTERINFO	558				558
ADITU	472				472
Total des valeurs brutes	10 095		(77)		10 018

	31 Mars 2011	Dotations	Reprises	Reclassements IFRS5	31 Mars 2012
SNC	(77)		77		
Total des dépréciations	(77)		77		

ECARTS D'ACQUISITION NETS	10 018				10 018
----------------------------------	---------------	--	--	--	---------------

Test de dépréciation des UGT incluant des écarts d'acquisition

Pour les besoins des tests de dépréciation, l'écart d'acquisition est affecté aux divisions opérationnelles du Groupe qui représentent le niveau le plus bas auquel l'écart d'acquisition est suivi, pour les besoins de gestion interne.

Les valeurs comptables cumulées des écarts d'acquisition affectés à chaque division sont 10 018 K€.

La filiale espagnole SNC, déjà en liquidation au 31 mars 2011, a été définitivement radiée par le registre du commerce et des sociétés de Barcelone au mois de janvier 2012.

Les écarts d'acquisition sont affectés en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Les tests de dépréciation sont conduits par UGT. Les UGT choisies correspondent aux structures juridiques : OVESYS, EXTERINFO et ADITU.

La valeur d'entreprise a été confrontée à la valeur nette comptable du regroupement d'actif composant l'UGT. Les tests de dépréciation n'ont conduit à aucune dépréciation des écarts d'acquisition.

La valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie (UGT) correspond à la valeur d'utilité. Elle est réalisée à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs sur la base des hypothèses suivantes :

- prévisions des années 2012-2013 à 2016-2017 approuvées par la direction.
Ces hypothèses sont déterminées par unité de reporting, sur la base de la connaissance du groupe des secteurs d'activité et des perspectives de croissance. Ces prévisions ont été élaborées à la fin du premier trimestre 2012 pour déterminer le plan d'affaires de l'exercice 2012-2013. Puis, pour les quatre périodes suivantes, des hypothèses de croissance distinctes pour chacune des sociétés du groupe ont été envisagées, chacune conformément à son propre potentiel de développement. Ces hypothèses prennent également en compte les raisons n'ayant pas permis d'atteindre les précédents objectifs fixés ;
- les valeurs terminales sont calculées à l'horizon de 5 ans avec prise en compte d'un taux de croissance prudent et homogène pour l'ensemble des sociétés du groupe de 1,5% ;
- la détermination du taux d'actualisation prend en compte :
 - le taux sans risque,
 - la prime de risque,
 - ainsi que le bêta.

Le bêta retenu correspond à la moyenne des bêtas identifiés dans des analyses sectorielles récentes pour des activités similaires à celles d'OVERLAP Groupe. L'utilisation d'un taux unique d'actualisation pour chaque division opérationnelle se justifie par un taux sans risque et une prime de risque identiques pour chacune de ces UGT.

Le taux d'actualisation retenu au 31 mars 2012 est de 10%. Ce taux ne diffère pas de manière significative par rapport à l'exercice précédent. Cela s'explique notamment par la diminution du taux sans risque compensé par un accroissement de la prime de risque spécifique. Ce taux a été estimé à partir du coût moyen pondéré du capital, déterminé en fonction d'une moyenne établie pour le secteur et basé sur un ratio d'endettement rémunéré à un taux d'intérêt de marché moyen de 4%.

- Le groupe a effectué des analyses de sensibilité aux différentes hypothèses qui ont donné les résultats suivants :
 - une augmentation de 100 points de base du taux d'actualisation pour toutes les UGT serait sans impact sur la charge de dépréciation constatée au 31 mars 2012.
 - une diminution de 50% ou de 100% du taux de croissance de l'activité prévue pour les quatre dernières années des plans d'affaires, répercutée sur la valeur terminale, montre qu'une dépréciation pourrait être constatée si aucune mesure de réorganisation n'était alors appréhendée.

Les taux de croissance retenus pour réaliser les prévisions des flux de trésorerie futures sont prudents. Ils prennent en compte l'environnement actuel sur une période à court terme. Pour les années suivantes, ces taux sont basés sur des volumes d'affaires à croissance raisonnable.

9.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	31 Mars 2011	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	31 Mars 2012
Logiciels	1 896		45	(47)	1 894
Contrats spécifiques	1 628				1 628
Frais de recherche			404		404
Autres immobilisations incorporelles	531		27		558
Immobilisations en cours	1 109		259	(394)	973
Valeurs brutes	5 163		734	(441)	5 457
Logiciels	(1 817)		(59)	47	(1 828)
Contrats spécifiques	(1 119)		(62)	(1)	(1 182)
Frais de recherche			(76)		(76)
Autres immobilisations incorporelles	(511)		(38)	12	(537)
Dotations nettes aux amortissements	(3 447)		(235)	58	(3 623)
TOTAL	1 716				1 834

Les immobilisations incorporelles ont une durée d'utilité déterminée, hormis le contrat spécifique acquis lors du regroupement d'entreprise.

Lors du rapprochement d'OVERLAP Groupe avec IB Group S.A., il a été convenu entre les parties, d'évaluer et de comptabiliser l'actif incorporel existant chez MIBS lié au maintien du contrat MIBS/AS LEASE pendant une durée de 3 ans, correspondant à la durée du contrat. En effet, dans le cadre de la vente de ses matériels, MIBS est amené à proposer les solutions de financement d'AS LEASE et reçoit en contrepartie une rémunération d'AS LEASE sous la forme d'une rétrocession de marge, à un taux supérieur aux usages.

En conséquence, dans le cadre de l'identification de son écart d'acquisition, OVERLAP Groupe a activé ce contrat. Ce contrat fait l'objet d'une dépréciation à concurrence de l'excédent de marge perçu. De plus, ce contrat fait l'objet d'un test de dépréciation annuel à chaque date de clôture d'exercice.

Les revenus liés à ce contrat ne sont ni réguliers ni prévisibles. La direction du groupe estime que les flux restant à venir au cours des 8 prochains mois devraient compenser l'excédent de rémunération ayant donné lieu à l'activation de ce contrat.

Le contrat initial étant arrivé à échéance le 22 novembre 2010, des négociations ont été menées afin de maintenir une coopération entre les deux partenaires. En date du 23 décembre 2010, de nouvelles conditions maintenant cette relation d'affaires ont été conclues pour une nouvelle durée contractuelle de 4 ans renouvelable. Cela justifie du maintien de ce contrat à l'actif du bilan et de l'absence de dépréciation. Au 31 mars 2012, la valeur nette de ce contrat est comptabilisée pour 446 K€.

Les immobilisations incorporelles en cours, constatées à la clôture précédente, sont constituées des dépenses activables en vue de lancer des procédés ou des outils nouveaux et comprennent les coûts de main d'œuvre nécessaires à leur mise en place. Certains de ces projets étant devenus ou commercialisable ou exploitable sont activés au cours de cet exercice 2011-2012 pour 404 K€.

Au cours de cet exercice, le groupe n'a constaté aucune dépense de recherche et de développement.

Le Groupe prépare son futur progiciel de gestion intégré dont les coûts identifiés à la clôture de l'exercice s'élèvent à 973 K€.

Les tests de dépréciations mis en œuvre sur les autres immobilisations incorporelles n'ont pas conclu à des dépréciations supplémentaires à comptabiliser pour cet exercice.

9.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Biens pris en location

Le Groupe a conclu un certain nombre de contrats de location-financement portant sur du matériel et équipements informatiques. Selon les termes de certains contrats, le Groupe dispose d'une option d'achat des équipements à des prix avantageux. Au 31 mars 2011, la valeur nette comptable des biens pris en location s'élève à 1.116 K€ (2010-2011 : 1.243 K€).

	31 Mars 2011	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	31 Mars 2012
Installations techniques	31				31
Autres immobilisations corporelles	6 190		562	(680)	6 072
Location Financement	4 409		579		4 987
Immobilisations Corporelles Bruts	10 630		1 141	(680)	11 090
Installations techniques	(31)				(31)
Autres immobilisations corporelles	(2 886)		(677)	199	(3 363)
Location Financement	(3 166)		(705)		(3 871)
Amortissements sur immobilisations corporelles	(6 082)		(1 382)	199	(7 265)
TOTAL	4 548				3 825

Echéancier des paiements minimaux futurs au titre des contrats de location financement (en milliers d'euros) :

Exercice 2011-2012	inférieur à 1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	Total
Paiement des intérêts	65	28	-	93
Paiement du principal	577	571	-	1 148
Total	642	599	-	1241

Exercice 2010-2011	inférieur à 1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	Total
Paiement des intérêts	64	34	-	98
Paiement du principal	663	647	-	1 310
Total	727	681	-	1 408

9.4. AUTRES ACTIFS FINANCIERS ET AUTRES ACTIFS NON COURANTS

	31 Mars 2011	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	31 Mars 2012
Participations non consolidées	32		3		35
Prêts au personnel	143			(143)	0
Dépôts et cautionnements versés	621		32	(9)	644
Bruts	796	-	35	(152)	679
Participations non consolidées	(32)				(32)
Prêts au personnel	(143)			143	0
Dépôts et cautionnements versés	(29)		(116)		(145)
Dépréciations	(204)	-	(116)	143	(177)
AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS	592				502

Les participations non consolidées concernent des prises de participations non significatives.

Dans le cadre de la cession d'OVÉLIA, la somme de 300 K€ a fait l'objet d'une garantie sous séquestre auprès de l'ordre des avocats de Paris pour une durée de 3 ans. Il était prévu que cette garantie soit dégressive par tranche de 100 K€ annuel.

Afin de couvrir le contrôle Urssaf en cours sur la société Ovélia, cette garantie est gelée et elle fait l'objet d'une dépréciation.

	31 Mars 2011	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	31 Mars 2012
Créances sur cessions d'immobilisations	300				300
Autres créances	-				-
Total brut	300	-		-	300
Créances sur cessions d'immobilisations	(172)				(172)
Autres créances	-				-
Total dépréciation	(172)	-		-	(172)
AUTRES ACTIFS NON COURANTS	128				128

9.5. IMPOTS DIFFERES

Les impôts différés liés aux déficits reportables de cet exercice s'élèvent à 1.421 K€.

En raison du contexte actuel, et aussi par mesure de prudence, la direction du groupe a décidé de ne pas activer les déficits réalisés depuis ceux constatés au 31 mars 2009, avant d'avoir consommé ceux déjà comptabilisés au bilan.

Au cours de cet exercice, la société a subi un contrôle fiscal concernant les périodes 2007-2008 à 2009-2010. Ce contrôle ayant remis en cause la déductibilité anticipées de charges pour 651 K€, l'impôt différé actif correspondant est repris au 31 mars 2012.

	31 Mars 2011	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	31 Mars 2012
Impôt différé - Actif lié aux					
- Déficits reportables	7 027			(6 188)	839
- Indemnités de départ à la retraite	258		2		260
- Location-financement	22			(15)	7
- Différences temporaires	219			(53)	166
- Autres retraitements	(118)		393		274
Impôt différé - Actif	7 408	-	394	(6 256)	1 546
Impôt différé - Passif lié aux					
- Indemnités de départ à la retraite					-
- Différences temporaires					-
- Autres retraitements					-
Impôt différé - Passif	-	-	-	-	-
Impôt différé - Net	7 408	-	394	(6 256)	1 546

Parmi les actifs d'impôts différés concernant les déficits reportables à l'ouverture de cet exercice, il demeurerait notamment ceux réalisés par les sociétés issues du périmètre d'IB Group S.A. et reprises dans le cadre de la fusion réalisée au cours de l'exercice 2007-2008. Le montant des déficits fiscaux apportés au 31 mars 2008 se répartissait ainsi :

	Base	Impôt différé
IB Group SA	12 032K€	4 010K€
MIBS	5 886K€	1 962K€
	<u>17 918 K€</u>	<u>5 972 K€</u>

Les résultats des exercices passés n'ont pas permis de consommer ces déficits apportés.

La direction du groupe a décidé de les neutraliser afin de pouvoir les utiliser dès la réalisation des capacités bénéficiaires du groupe pour les prochains exercices.

Au 31 Mars 2012, le groupe dispose de reports déficitaires non activés s'élevant à 29.225 K€.

9.6. STOCKS DE MARCHANDISES

	31 Mars 2011	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	Reclassements IFRS5	31 Mars 2012
Stock de marchandises	1 736		2	(470)		1 268
Stock de maintenance	73			(73)		0
Stock de location	160			(160)		0
Stock d'encours						
Stocks bruts	1 969		2	(703)		1 268
Stock de marchandises	(468)		(497)	373		(592)
Stock de maintenance	(73)			73		0
Stock de location	(125)			125		0
Dépréciation des stocks	(661)	-	(497)	571		(592)
TOTAL	1 308					676

La variation de ce poste est liée à l'évolution courante de l'activité de cet exercice.

9.7. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

	31 Mars 2012	31 Mars 2011
Créances clients brutes	49 130	58 937
Dépréciation des créances clients	(1 433)	(1 339)
CREANCES CLIENTS NETTES	47 696	57 598

L'exposition du Groupe au risque de crédit et au risque de change ainsi que les pertes de valeur relatives aux créances clients et autres débiteurs figurent en note 10.

9.8. IMPOTS COURANTS ET AUTRES ACTIFS COURANTS

	31 Mars 2012	31 Mars 2011
Créances sur l'état	2 705	3 623
Dépréciation des créances sur l'état		(7)
IMPOTS COURANTS	2 705	3 616

	31 Mars 2012	31 Mars 2011
Fournisseurs débiteurs et avoirs à recevoir	2 926	3 536
Personnel et organismes sociaux	10	92
Créance sur IBM France Financement	945	1 729
Autres créances	52	2 277
Charges constatées d'avance	438	402
Ecart de conversion actif	34	104
AUTRES ACTIFS COURANTS	4 404	8 140

Le montant inscrit en autres créances au titre de l'exercice précédent correspond à un produit à recevoir perçu au mois de juin 2011.

9.9. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

	31 Mars 2012	31 Mars 2011
Valeurs mobilières de placement	-	-
Valeurs mobilières de placement nettes	-	-
Disponibilités	3 397	3 540
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 397	3 540
Concours bancaires courants	(48)	(40)
Dette factor	(7 126)	(8 368)
TRESORERIE NETTE	(3 777)	(4 868)

9.10. CAPITAL ET RESERVES

Les principaux actionnaires de la Société sont Monsieur Georges HOROKS qui détient 35,6% du capital social et Monsieur Eric LIEURE qui détient 7,0% du capital social. L'Appel Public à l'Épargne représente 45,9% du capital. La part détenue par le Groupe en autocontrôle est de 3,3% du capital.

(i) Tableau de variation du capital et des réserves

Date	Nature de l'opération	Prix de souscription	Montant de l'augmentation /réduction du capital	nombre d'actions émises	Montant cumulé du capital social	Nombre cumulé d'actions
19/mars/99	Création société	200 F	2 000 000 F	10 000	2 000 000 F	10 000
30/oct./01	Augmentation de capital par incorporation de réserves		669 F		2 000 669 F	10 000
30/oct./01	Conversion du capital en euros				305 000 €	10 000 (i)
28/sept./05	Division du nominal				305 000 €	2 000 000 (ii)
28/sept./05	Augmentation de capital par incorporation de réserves		695 000 €		1 000 000 €	2 000 000 (iii)
01/déc./05	Augmentation de capital en numéraire par appel public à l'épargne	8,40 €	127 500 €	255 000	1 127 500 €	2 255 000
06/janv./06	Augmentation de capital en numéraire réservée aux salariés	6,72 €	24 156 €	48 311	1 151 656 €	2 303 311
30/oct./06	Augmentation de capital par apport de titres	0,50 €	27 478 €	54 955	1 179 133 €	2 358 266
25/oct./07	Plan d'attribution gratuite d'actions		144 000 €	720 000	1 323 133 €	3 078 266
22/nov./07	Fusion avec IB Group S.A.		3 424 757 €	20 661 185	4 747 890 €	23 739 451 (iv)
19/juin./08	Plan d'attribution gratuite d'actions		10 400 €	52 000	4 758 290 €	23 791 451 (v)
26/sept./08	Annulation des actions auto-détenues rachetées dans le cadre du programme du 24 mai 2000		(53 311) €	(266 553)	4 704 980 €	23 524 898
01/déc./08	Plan d'attribution gratuite d'actions		4 000 €	20 000	4 708 980 €	23 544 898
01/déc./08	Annulation des actions auto-détenues rachetées dans le cadre du programme 22 nov. 2007		(4 000) €	(20 000)	4 704 980 €	23 524 898
29/avr./09	Regroupement des actions par 6				4 704 980 €	3 920 816 (vi)
11/juin./09	Annulation des actions auto-détenues rachetées dans le cadre du programme 26 sept. 2008		(980) €	(816)	4 704 000 €	3 920 000
9/juillet/09	Annulation des actions auto-détenues rachetées dans le cadre du programme 26 sept. 2008		(196 320) €	(163 600)	4 507 680 €	3 756 400
1/oct./09	Augmentation de capital suite à la souscription au plan d'options		90 000 €	75 000	4 597 680 €	3 831 400
1/oct./09	Annulation des actions auto-détenues rachetées dans le cadre du programme 26 sept. 2008		(90 000) €	(75 000)	4 507 680 €	3 756 400

(i) Valeur nominale 30,50 €.

(ii) Valeur nominale 0,1525 €.

(iii) Valeur nominale 0,50 €.

(iv) Valeur nominale 0,1658 €.

(v) Valeur nominale 0,20 €.

(vi) Valeur nominale 1,20 €

(ii) Capital social et primes d'émission

	Actions ordinaires		Droits de vote		Actions indisponibles	
	31 mars 12	31 mars 11	31 mars 12	31 mars 11	31 mars 12	31 mars 11
En circulation à l'ouverture (après regroupement des actions par 6)	3 756 400	3 756 400	5 351 532	5 373 765	0	12 000
Annulation d'actions						
Emission en rémunération d'apport						
Elimination des actions de l'absorbée						
Reprise du capital de l'absorbante						
Souscription aux plans d'options						
Attribution gratuite d'actions						
Variations d'actions « au porteur »			67 705	(22 233)		
En circulation à la clôture	3 756 400	3 756 400	5 419 237	5 351 532	0	0

Les actions à droit de vote double concernent les actions nominatives détenues depuis plus de 2 ans.

Au 31 mars 2012, le capital social était composé de 1.909.554 actions ordinaires (au 31 mars 2011 : 1.993.855) et de 1.846.846 actions à droit de vote double (au 31 mars 2011 : 1.762.545). Toutes les actions ont une valeur nominale de 1,20 €. Toutes les actions émises ont été entièrement libérées.

Les porteurs d'actions ordinaires ont droit à des dividendes lorsqu'ils sont décidés, et bénéficient d'un droit de vote par action aux assemblées générales.

Les porteurs d'actions à droits de vote double reçoivent un dividende identique et aux mêmes conditions que celui attribué aux porteurs d'actions ordinaires. Le droit de vote double compte pour toute décision prise en assemblée générale (ordinaire ou extraordinaire).

Toutes les actions donnent droit aux actifs résiduels de la Société.

S'agissant des actions de la Société détenues par le Groupe (voir ci-dessous), tous les droits sont suspendus jusqu'à ce que ces actions soient remises en circulation.

Les honoraires consécutifs à la mise en place de l'opération O.B.S.A.A.R lancée en décembre 2008 se sont élevés à 506 K€. Une part de ces dépenses (328 K€) est clairement identifiée comme des travaux consacrés à la détermination de la future composante capitaux propres, les bons de souscription. Selon la norme IAS 32 paragraphes 35 et 37, les frais d'émission considérés comme des coûts de transaction, bien qu'ils soient relatifs à une transaction future sur capitaux propres, doivent être comptabilisés directement en diminution des capitaux propres. Dans l'éventualité où les porteurs de bons n'exerceraient pas leurs droits de souscription, ces frais d'émission seront comptabilisés en charges, tels que le prévoit cette norme dans le cadre des coûts d'une transaction portant sur les capitaux propres qui est abandonnée.

En conséquence, ces honoraires ont été imputés sur la prime d'émission.

(iii) Actions propres

La réserve relative aux actions propres comprend le coût des actions de la Société détenues par le Groupe. Au 31 mars 2012, le Groupe détenait 203.509 actions de la Société (au 31 mars 2011 : 158.996).

9.11. RESULTAT PAR ACTIONS

Le résultat de cet exercice se conclut sur une perte de (10.657) K€. Au 31 mars 2011, le résultat de l'exercice était bénéficiaire pour 1.005 K€.

Résultat de base par actions

Le résultat de base par action au 31 mars 2012 a été calculé en divisant la perte nette attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et d'un nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation de 3.601.347 (31 mars 2011 : 3.586.246), comme détaillé ci-après :

Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires

	31 mars 2012	31 mars 2011
Actions ordinaires à l'ouverture	3 756 400	3 756 400
Actions auto-détenues	(155 053)	(170 154)
Options sur actions exercées et/ou attribution d'actions		
Actions annulées dans le cadre de la fusion		
Actions émises		
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires à la clôture	3 601 347	3 586 246

Résultat net part du groupe des activités poursuivies	(10 830 669)	(1 171 886)
Résultat net de base par actions	(3,01) €	(0,33) €

Résultat net d'impôt des activités en cours de cession	173 065	2 176 843
Résultat net de base par actions	0,05 €	0,61 €

Résultat dilué par actions

Le résultat dilué par action au 31 mars 2012 a été calculé en divisant la perte nette attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et d'un nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, ajusté des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives, de 6.101.347 (31 mars 2011 : 6.086.246), comme détaillé ci-après :

Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires

	31 mars 2012	31 mars 2011
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaire (de base)	3 601 347	3 586 246
Impact potentiel de l'exercice des options sur actions		
Impact potentiel de l'exercice des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables	2 500 000	2 500 000
Impact potentiel de l'exercice des attributions d'actions		
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires dilué à la clôture	6 101 347	6 086 246

Résultat net part du groupe des activités poursuivies	(10 830 669)	(1 171 886)
Résultat net par action après dilution	(1,78) €	(0,19) €

Résultat net d'impôt des activités en cours de cession	173 065	2 176 843
Résultat net par action après dilution	0,03 €	0,36 €

Depuis le 31 mars 2011, il n'existe plus de plan d'attribution d'action ni de plan de souscription d'actions en cours et susceptibles d'apporter des droits potentiels.

9.12. EMPRUNTS ET ENDETTEMENT FINANCIER NET

	31 Mars 2012	31 Mars 2011
Prêts bancaires garantis		168
Emprunt obligataire non garanti	4 782	
Dettes financières diverses	367	-
Passifs relatifs à des contrats de location financement	571	633
PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS	5 720	801
Part courante des prêts bancaires garantis	4 768	7 159
Emprunt obligataire non garanti		
Part courante des passifs relatifs à des contrats de location financement	577	677
Dettes financières diverses	24	16
Facilité bancaire non garantie	7 174	8 408
PASSIFS FINANCIERS COURANTS	12 543	16 261

a) Endettement financier net

		31 Mars 2011	Variations	31 Mars 2012
Emprunts et dettes à + 1 an à l'origine		7 328	2 223	9 551
Emprunts et dettes à - 1 an à l'origine		-	-	-
Emprunts et dettes financières diverses		16	375	391
Emprunts en location-financement		1 310	(162)	1 148
Endettement Financier Brut	D	8 654	2 436	11 090
Trésorerie brute	A	3 540	(142)	3 398
Concours bancaires courants	B	(8 408)	1 234	(7 174)
Trésorerie	C= A + B	(4 868)	1 091	(3 776)
Endettement Financier Net	D - C	13 522	1 345	14 866
Dettes Financières brutes	D - B	17 062	1 202	18 264

b) Passifs financiers

La présente note fournit des informations sur les termes contractuels des emprunts portant intérêts et évalués au coût amorti, conclus par le Groupe. Pour plus d'informations sur l'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêt, au risque de change et de liquidité, se reporter à la note 10.

c) Termes et échéancier de remboursement des dettes

Les termes et conditions des emprunts en cours sont les suivants :

Dettes financières bancaires	Durée	Origine	Taux	Valeur nominale	Valeur comptable	Valeur nominale	Valeur comptable
				au 31 mars 2012	au 31 mars 2012	au 31 mars 2011	au 31 mars 2011
Société Générale 1.000.000 €	5 ans	12/06/2006	Fixe 4,20%			37	37
BNP PARIBAS 800.000 €	5 ans	06/08/2006	Fixe 4,30%			59	59
BRED 600.000 €	5 ans	15/09/2006	Variable			30	30
FORTIS 496.000 €	5 ans	15/12/2006	Fixe 4,80%			82	82
Société Générale 320.000 €	5 ans	03/12/2007	Variable	32	32	96	96
Société Générale 321.000 €	5 ans	26/02/2008	Variable	64	64	128	128
O.B.S.A.A.R.	5 ans	31/12/2008	Variable	4 800	4 552	7 200	6 687
DLL 398.550 €	3 ans	30/11/2009	Fixe 7,97%	72	72	209	209
Emprunt Obligataire 5.200.400 €	6 ans	21/07/2011	Fixe 8%	5 200	4 830		
Avance OSEC	2 ans	08/01/2012	Variable	367	367		
				10 536	9 918	7 841	7 328

La valeur comptable prend en compte les intérêts non échus.

Le groupe a procédé le 23 décembre 2008 à l'émission d'un emprunt obligataire de 12.000.000 d'euros représenté par 24.000 obligations à bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables d'une valeur nominale de 500 euros.

La composante dette a fait l'objet d'une valorisation à sa juste valeur, conformément à la norme IAS 32.32.

Produits de l'émission obligataire	12.000 K€
Remboursement en novembre 2009	(7.200) K€
Montant comptabilisé en capitaux propres	(1.200) K€
Frais liés à l'émission concernant la composante dette	(177) K€
Intérêts courus	1.129 K€

Valeur comptable du passif au 31 mars 2012 4.552 K€

Le montant de 1.200 K€ correspond aux bons de souscription d'actions comptabilisés en capitaux propres.

En application de la recommandation de l'Autorité des Marchés Financiers (A.M.F.) du 29 octobre 2008, le reclassement des dettes en passif courant, pour 1.023 K€, a été maintenu au 31 mars 2012, pour l'ensemble des emprunts dont les covenants n'ont pas été respectés.

Le groupe a lancé un emprunt obligataire le 17 juin 2011, dont la souscription s'est achevée le 12 juillet 2011.

Le montant brut de l'émission s'élève à 5,2 M€, répartis en 52 004 obligations au prix unitaire de 100 €. Emises pour une durée de 6 ans, les obligations Overlap 2017 ont un taux d'intérêt fixe de 8% par an. Cet emprunt n'est assorti d'aucun engagement ni de contrainte de respect de ratios.

Produits de l'émission obligataire	5.200 K€
Frais liés à l'émission concernant la composante dette	(418) K€
Intérêts courus	48 K€

Valeur comptable du passif au 31 mars 2012 4.830 K€

d) Passifs relatifs aux contrats de location-financement

Les échéances des passifs relatifs aux contrats de location-financement sont les suivantes :

	31 mars 2012	31 mars 2011
A moins d'1 an	577	634
Entre 1 et 5 ans	571	676
A plus de 5 ans	-	-
	1 148	1 310

9.13. AVANTAGES AU PERSONNEL

Il n'existe pas d'autre avantage au personnel que la provision pour indemnité de départ à la retraite (IDR) dont le montant s'élève à 778 K€ au 31 mars 2012.

Les engagements d'OVERLAP Groupe en matière de retraite proviennent des régimes conventionnels de fin de carrière en France.

Les engagements de retraite font l'objet d'une évaluation, selon la méthode rétrospective (Conforme à la norme IAS 19 « Projected Unit Credit Method »). Cette méthode détermine le coût des prestations attribuables aux bénéficiaires d'un régime au titre des années de services effectuées jusqu'à la date de l'évaluation de l'engagement (la date de clôture). Le coût des prestations constituées ainsi calculé est ensuite modulé en fonction des hypothèses de mortalité et de rotation du personnel, d'une probabilité de départ à 67 ans et de la politique sociale.

Ces engagements font l'objet d'une provision comptabilisée en provision pour risques et charges incluant les écarts actuariels.

Les hypothèses present en compte pour le calcul actuariel sont :

3. Tables de mortalité : les tables retenues sont :
 - (1) Pour les hommes : table INSEE 2007-2009 sexe masculin
 - (2) Pour les femmes : table INSEE 2007-2009 sexe féminin
 - (3) Taux de rotation du personnel : rotation moyenne de 19%.
 - (4) Evolution des salaires : progression annuelle des salaires de 2,3% pour l'ensemble des salariés.

	2011-2012	2010-2011
Taux d'actualisation	4,00%	4,55%
Taux d'augmentation des salaires	2,30%	2%
Taux de charges sociales	48,84%	48%

Evolution de la dette actuarielle au cours de l'exercice :

	31 Mars 2011	Variation de périmètre	Impact résultat	Reclassements IFRS5	31 Mars 2012
Engagements de retraite	814		4		818
Actifs de couverture	(41)		1		(40)
PROVISIONS NON COURANTES	773		5		778

Le groupe a souscrit depuis 2005 deux contrats d'assurance en vue de couvrir les indemnités de fin de carrière à verser à l'ensemble du personnel des sociétés OVERLAP Groupe et OVESYS.

Le support de ces contrats d'assurance ne constitue pas une source d'incertitude au rendement de ces actifs.

9.14. PRODUITS DIFFERES

Les produits différés classés en passif courant se composent des produits constatés d'avance. Il n'y a pas de passif non courant différé.

Dans le cadre spécifique des marchés publics, les ventes sont réputées faites lorsque l'installation et son fonctionnement ont été validés par le client. En conséquence, les ventes non acquises sont déduites du chiffre d'affaires, dans l'attente de cette validation. L'augmentation de ce poste est principalement constituée par les commandes conclues dans le cadre d'un contrat pluriannuel de marché public.

9.15. PROVISIONS

	31-mars-11	Variation de périmètre	Dotations	Reprises		31-mars-12
				utilisées	Non utilisées	
Litiges prud'homaux	363		192	(96)		459
Pertes de change	104		34	(104)		34
Plan de restructuration			950			950
Autres risques	-					-
Provisions courantes	467		1 176	(200)		1 443
Engagements de retraite	773		5			778
Provisions non courantes	773	-	5		-	778
PROVISIONS	1 239		1 181	(200)		2 221

Les provisions non courantes sont constituées de l'évaluation des droits des salariés pour leur départ à la retraite.

L'activité « financement » du groupe, dont le fonds de commerce a été cédé au mois de juillet 2011, était réalisée jusqu'au 31 mars 2011 par la filiale DIGILEASE.

Cette société avait pour objet de proposer principalement aux clients d'OVESYS des solutions de financement de leurs investissements. A ce titre, DIGILEASE avait un rôle d'intermédiaire entre la société qui fournissait l'investissement et le refinanceur, un établissement financier.

Au cours l'exercice 2009-2010, certains refinanceurs et DIGILEASE ont été attirés devant le tribunal de grande instance, suite à la demande formulée par trois clients de résiliation des contrats de vente de matériels, et conséquemment de résolution des contrats de location souscrits auprès de DIGILEASE. La société a activé son assurance en responsabilité civile afin de se prémunir du risque éventuel de débours, au cas où elle serait condamnée à quelque versement que ce soit.

Au 30 septembre 2010, de nouveaux clients avaient attirés la société devant le tribunal élevant la valeur des investissements en cause à 1.756 K€.

En janvier 2011, le courtier d'OVESYS l'a informé que l'une de ses compagnies d'assurance refusait la prise en charge de ces dossiers au titre de la responsabilité civile.

Le 11 mars 2011 un jugement de Cour d'Appel a condamné DIGILEASE à payer au refinancier le montant de la condamnation (0,5 M€) suite à l'appel en garantie de ce dernier. En avril 2011, un second jugement a débouté les demandeurs à l'encontre de DIGILEASE (1,0 M€).

Une transaction a été conclue le 20 mai 2011 avec le principal refinancier afin d'éteindre toutes futures condamnations éventuelles mettant en cause ce dernier.

En tenant compte de cette transaction, le risque total sur ces litiges a été provisionné dans les comptes depuis le 30 septembre 2011 pour 121 K€.

Du fait de la cession du fonds de commerce de la filiale de financement DIGILEASE en juillet 2011, cette dernière a été exclue du périmètre de consolidation du groupe depuis le 31 mars 2011.

Le 18 juin 2010, la société Ovesys Groupe Overlap a cédé 100% des actions de la société Ovélia. Par acte du 2 mars 2012, la société Feel Europe a assigné les sociétés Overlap et AP Management (intermédiaire dans la transaction) devant le Tribunal de commerce de Paris leur reprochant d'avoir dissimulé lors des négociations, l'existence d'une remise commerciale.

A l'issue de l'audience qui s'est tenue devant le Tribunal de commerce de Paris le 3 mai 2012, l'affaire a été renvoyée à l'audience du 4 octobre 2012, pour dépôt des conclusions.

La direction considère qu'aucune provision ne se justifie à ce jour.

Par ailleurs, dans le cadre du litige initié en 2000 par les ex-actionnaires de la société ENTIA Consulting à l'encontre de la société SYSLAB (fusionnée depuis avec la société ADVANTEL pour devenir OVELIA Groupe OVERLAP) pour lequel la Société OVELIA Groupe OVERLAP a été assignée le 16 février 2010, le Tribunal de commerce de Nanterre a débouté, le 6 mars 2012, les ex-actionnaires de la société ENTIA, déclarant leurs demandes irrecevables. Le délai d'appel étant échu, le dossier est clos.

Les sociétés VIDALIA et VIDALIA TELECOM ont assigné le 4 mai 2010, OVESYS devant le Président du tribunal de commerce de Lyon aux fins de voir désigner un expert. Cette demande fait suite à l'insatisfaction de Vidalia d'une plateforme créée, mise en service et maintenue par OVESYS, par le biais d'un sous-traitant Cosmocom. OVESYS a assigné à son tour Cosmocom. VIDALIA estime avoir subi un préjudice d'un montant de 532K€.

Aux termes d'une ordonnance en date du 16 juin 2010, le tribunal a nommé un expert qui a rendu un pré rapport favorable à OVESYS. Dans ce contexte, la Direction estime ne rien avoir à provisionner concernant ce litige.

En date du 4 février 2012, l'expert en charge du dossier a considéré qu'Overlap, jouant le rôle de simple distributeur, ne pouvait être retenu responsable de cette erreur.

9.16. AUTRES DETTES COURANTES

	31 Mars 2012	31 Mars 2011
Clients créditeurs et avoirs à établir	3 157	3 542
Créances sur IBM France Financement	1 111	909
Dettes sur associés	-	-
Créditeurs divers	43	32
AUTRES DETTES COURANTES	4 311	4 482

10. INSTRUMENTS FINANCIERS

(a) Risque de crédit

Exposition au risque de crédit

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit. L'exposition maximale au risque de crédit à la date de clôture est la suivante:

(en milliers d'euros)

	Valeur comptable	
	31 mars 2012	31 mars 2011
Actifs financiers disponibles à la vente	Néant	Néant
Placements détenus jusqu'à leur échéance		
Prêts et créances		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 398	3 540
Swap de taux d'intérêts utilisés comme couverture :		
Actifs	Néant	Néant
Contrats de change à terme utilisés comme couverture :		
Actifs	Néant	Néant
Autres contrat de change à terme	Néant	Néant
	3 398	3 540

L'exposition maximale au risque de crédit concernant les créances commerciales à la date de clôture, analysées par zones géographiques, est la suivante :

(en milliers d'euros)

	Valeur comptable	
	31 mars 2012	31 mars 2011
Marché intérieur	47 418	57 414
Zone euro		
Suisse	1 711	1 523
Etats-Unis		
Autres zones	Néant	Néant
	49 129	58 937

L'exposition maximale au risque de crédit concernant les créances commerciales à la date de clôture n'est constituée que des clients finaux.

La valeur comptable des créances commerciales comptabilisées au titre du client le plus important du Groupe, un client situé sur le territoire national, s'élève à 13,2 M€ pour cet exercice.

Pertes de valeur

L'antériorité des créances commerciales à la date de clôture s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	31 mars 2012		31 mars 2011	
	Brut	Dépréciation	Brut	Dépréciation
Non échues	40 540		49 869	
Echues depuis 90 jours	6 250		5 045	
Echues depuis plus de 90 jours et moins de 180 jours	127	(27)	2 039	(35)
Echues depuis plus de 180 jours et moins de 360 jours	45	(42)	556	(84)
Echues depuis plus d'un an	2 083	(1 364)	1 427	(1 220)
	<u>49 129</u>	<u>(1 433)</u>	<u>58 937</u>	<u>(1 339)</u>

Les dépréciations de créances commerciales ont évolué de la façon suivante au cours de l'exercice :

(en milliers d'euros)	31 mars 2012	31 mars 2011
Solde à l'ouverture	1 339	1 332
Perte nette de valeur comptabilisée	94	7
Mouvement de périmètre		
Solde à la clôture	<u>1 433</u>	<u>1 339</u>

Il n'y a pas de dépréciation à constater sur les placements détenus jusqu'à leur échéance.

Pour les créances commerciales et les titres de placement détenus jusqu'à leur échéance, des comptes de dépréciations sont utilisés pour comptabiliser les pertes de valeur à moins que le Groupe soit persuadé qu'aucun recouvrement n'est possible ; dans ce cas, le montant considéré comme irrécouvrable est porté directement en diminution de l'actif financier.

Au 31 mars 2012, le Groupe n'a pas comptabilisé de dépréciation globale sur ses créances commerciales ou ses titres de placement détenus jusqu'à leur échéance (au 31 mars 2011 : néant).

(b) Risque de liquidité

Les échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers s'analysent comme suit (y compris les paiements d'intérêts et hors impact des accords de compensation) :

Au 31 mars 2012

(en milliers d'euros)

	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	A moins d'un an	D'un an à 5 ans	Plus de 5 ans
Passifs financiers non dérivés					
Prêts bancaires garantis	9 551	2 152	4 768	4 782	
Passifs relatifs à des contrats de location-financement	1 148	577	577	571	
Facilité bancaire garantie	367	367		367	
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	46 372	46 372	46 372		
Découverts bancaires	7 174	7 174	7 174		
Passifs financiers dérivés	Néant				
	64 612	56 642	58 891	5 720	

Au 31 mars 2011

(en milliers d'euros)

	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	A moins d'un an	D'un an à 5 ans	Plus de 5 ans
Passifs financiers non dérivés					
Prêts bancaires garantis	7 344	3 753	7 177	168	
Passifs relatifs à des contrats de location-financement	1 310	676	676	633	
Facilité bancaire garantie	Néant				
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	58 329	58 329	58 329		
Découverts bancaires	8 408	8 408	8 408		
Passifs financiers dérivés	Néant				
	75 391	71 166	74 590	801	

Les découverts bancaires sont notamment constitués des créances remises à l'affacturage.

Covenants
Emprunt OBSAAR

Covenants	Ratios (revus le 22/12/09)	31/03/12	31/03/11	31/03/10	Ratios	31/03/09
Endettement financier net/Fonds propres	< ou= 1	1,34*	0,63	0,41	< ou= 1	0,66
Endettement à terme / Capacité d'autofinancement*	<ou=4	10,83*	2,30	5,73*	<ou=4	6,22*
Charges financières nettes / Excédent brut d'exploitation	< ou = 0,35	0,36*	0,67*	1,41*	< ou = 0,30	0,99*
Endettement financier net / Excédent brut d'exploitation	< ou = 4,0	5,71*	7,21*	10,82*	< ou = 3,5	8,74*

* ces ratios ne sont pas respectés au 31 mars 2012, au 31 mars 2010 ni au 31 mars 2009

En application de la recommandation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) du 29 décembre 2008, les dettes bancaires concernées par le non respect des covenants conclus, ont été maintenues en passif courant au 31 mars 2012, pour un montant de 1.023 K€. Il appartiendra à l'assemblée générale des obligataires de se prononcer sur la non exigibilité anticipée des obligations concernées.

Une assemblée générale des obligataires se tiendra en septembre 2012 suite à la communication de l'attestation produite par les commissaires aux comptes sur les covenants et se prononcera sur l'exigibilité du solde de la dette soit 4,8 M€.

Les autres emprunts mentionnés dans le paragraphe 9.12. font l'objet de covenants basés sur les comptes individuels.

(c) Risque de change

Exposition au risque de change

L'analyse de l'exposition du Groupe au risque de change est la suivante :

(en milliers d'euros)	Au 31 mars 2012		Au 31 mars 2010	
	Euro	Chf	Euro	Chf
Créances commerciales	49 298	1 799	57 414	1 523
Prêts bancaires garantis	(4 768)		(7 328)	
Dettes fournisseurs et autres crédeurs	(42 789)	(1 118)	(41 305)	(1 425)
Exposition bilancielle brute	1 741	681	8 781	98
Contrats de change à terme	Néant		Néant	
Exposition bilancielle nette	1 741	681	8 781	98

Les cours de change suivants ont été appliqués au cours de l'exercice pour les principales devises :

(en euros)	Cours moyen		Cours de clôture	
	31 mars 2012	31 mars 2011	31 mars 2012	31 mars 2011
1 Usd	0,72674	0,75728	0,74970	0,70930
1 Chf	0,82509	0,74794	0,83010	0,76970
1 Mad	0,089720	0,09038	0,08977	0,08885

Analyse de la sensibilité

Une augmentation, ou une diminution de 10% de l'euro par rapport aux devises dollar, franc suisse et dinar marocain au 31 mars 2012, n'aurait pas eu de conséquence ni sur les capitaux propres ni sur le résultat, à raison des faibles montants concernés.

(d) Risque de taux d'intérêt
Principales caractéristiques

A la date de clôture les principales caractéristiques en matière de taux d'intérêt des instruments de taux sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	Valeur comptable	
	31 mars 2012	31 mars 2011
Instruments à taux fixe		
Actifs financiers	3 398	3 540
Passifs financiers	(4 902)	(387)
	(1 504)	3 153
Instruments à taux variables		
Passifs financiers	(5 016)	(6 941)
	(6 520)	(3 788)

Analyse de sensibilité de la juste valeur pour les instruments à taux fixe

Le Groupe ne comptabilise aucun actif financier à taux fixe à la juste valeur par le biais du résultat, et ne désigne aucun dérivé (swaps de taux d'intérêt) comme instrument de couverture dans le cadre d'une comptabilité de couverture de juste valeur. Ainsi, une variation des taux d'intérêt à la date de clôture n'aurait aucun impact sur le résultat.

Une variation de 100 points de base des taux d'intérêt aurait eu pour conséquence une hausse ou diminution des capitaux propres de 52 K€.

Analyse de sensibilité des flux de trésorerie pour les instruments à taux variable

Une variation de 100 points de base des taux d'intérêt à la date de clôture aurait eu pour conséquence une hausse (diminution) du résultat à hauteur des montants indiqués ci-dessous. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables, en particulier les cours de change, sont supposées rester constantes.

(impact en milliers d'euros)

	Résultat	
	Hausse de 100 pb	Baisse de 100 pb
Instruments à taux variable	(36)	36

(e) Justes valeursJustes valeurs versus valeurs comptables

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés à leurs valeurs probables de réalisation ; il n'y a donc pas de différence entre leurs valeurs comptables et leurs juste valeurs.

Taux d'intérêt utilisés pour déterminer la juste valeur

Les taux d'intérêt utilisés pour actualiser, le cas échéant, les flux de trésorerie futurs sont déterminés en fonction de la courbe des taux d'intérêt sans risque à la date de clôture, majorés d'une prime appropriée prenant en compte le risque de crédit. Ces taux sont les suivants :

	31 mars 2012	31 mars 2011
Prêts et emprunts	4,20%-8,0%	4,20%-7,97%
Contrats de location	5,50%-13 80%	5,50%-13 80%

11. CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

L'échéance des loyers liés aux contrats de location simple non résiliables se détaille ainsi :

(en milliers d'euros)	31 mars 2012	31 mars 2011
A moins d'un an	2 520	1 765
De un à cinq ans	11 936	4 038
A plus de cinq ans	2 116	
	16 572	5 803

Pour déterminer la classification des contrats, le Groupe a évalué si les contrats correspondaient clairement à une location simple ou à une location-financement. En premier lieu, il n'est pas prévu de transfert de propriété de ces contrats. Deuxièmement, comme d'une part le loyer réglé au propriétaire est augmenté régulièrement en fonction du niveau des loyers du marché et que, d'autre part, le Groupe ne finance pas les valeurs résiduelles, le Groupe a considéré que le propriétaire conservait la quasi-totalité des risques et des avantages liés aux biens loués. Sur la base de ces critères qualitatifs, le Groupe a conclu que les contrats avaient le caractère de location simple.

12. ACTIVITES CEDES OU DESTINEES A ETRE CEDEES

Résultat des activités destinées à être cédées

Le détail du compte de résultat reclassé en activités destinées à être cédées est le suivant :

	Du 1er avril au 31-mars-12	Du 1er avril au 31-mars-11
(En milliers d'Euros)		
Chiffre d'affaires	24	4 548
Achats consommés	(12)	(2 404)
Marge brute	12	2 144
<i>Autres produits et charges d'exploitation</i>		
Charges externes	(40)	(240)
Personnel	0	(1 703)
Taxes		(81)
Dotations nettes aux amortissements et provisions		10
Autres produits et charges d'exploitation	200	(681)
Résultat opérationnel courant	173	(551)
<i>Autres produits et charges opérationnels</i>		
Autres produits opérationnels		
Autres charges opérationnelles		(588)
Résultat opérationnel courant	173	(1 139)
Coût de l'endettement financier net	0	(1)
Autres produits et charges financières		7
Résultat opérationnel	173	(1 133)
Charge d'impôt		(13)
Résultat net des activités poursuivies	173	(1 146)
Résultat net des activités en cours de cession	(173)	1 146
Résultat de l'exercice	0	0

Les impacts du retraitement IFRS 5 sur le compte de résultat au 31 mars 2012 sont les suivants

(En milliers d'Euros)	Du 1er avril au 31 mars 2012 avant IFRS 5	Activités cédées ou en cours de cession	Arrêt des amortissements (1)	Eliminations (2)	Du 1er avril au 31 mars 2012 PUBLIE
Chiffre d'affaires	160 313	(24)			160 289
Achats consommés	(121 802)	12			(121 790)
Marge brute	38 510	(12)	0	0	38 498
<i>Autres produits et charges d'exploitation</i>					
Charges externes	(9 687)	61		(22)	(9 648)
Personnel	(29 691)				(29 691)
Taxes	(1 696)				(1 696)
Dotations nettes aux amortissements et provisions	(1 798)				(1 798)
Autres produits et charges d'exploitation	2 917	(200)			2 717
Résultat opérationnel courant	(1 445)	(151)	0	(22)	(1 618)
<i>Autres produits et charges opérationnels</i>					
Autres produits opérationnels					
Autres charges opérationnelles	(1 693)				(1 693)
Résultat opérationnel courant	(3 138)	(151)	0	(22)	(3 311)
Coût de l'endettement financier net	(1 082)				(1 082)
Autres produits et charges financières	174				174
Résultat opérationnel	(4 047)	(151)	0	(22)	(4 220)
Charge d'impôt	(6 612)				(6 612)
Résultat net des activités poursuivies	(10 658)	(151)	0	(22)	(10 831)
Résultat net des activités en cours de cession		151		22	173
Résultat de l'exercice	(10 658)	0	0	0	(10 658)

(1) Correspond à l'impact de l'arrêt des amortissements des actifs reclassés en activités destinées à être cédées. Ce montant est non significatif sur la période.

(2) Correspond aux éliminations intragroupes entre les activités destinées à être cédées et le reste de groupe

Le détail de l'état de résumé de la situation financière reclassé en actifs détenus en vue de la vente et passifs associés est le suivant :

		Exercice clos le
		31/03/2012
(En milliers d'Euros)		
Actif	Ecart s d'acquisition - net	
	Immobilisations incorporelles - net	
	Immobilisations corporelles - net	
	Autres actifs financiers non courants	
	Actifs d'impôts différés	
	Actifs non courants	0
	<i>Actif courant</i>	
	Stocks - net	
	Clients - net de provision pour dépréciation	122
	Impôts courants	
Autres actifs courants		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10	
Actifs courants	132	
Actifs destinés à être cédés		
Total général Actif	132	
Passif	Capital social	3
	Réserv es et bénéfices non distribués	(636)
	Ecart s de conversion	
	Résultat de l'exercice	173
	Capitaux Propres part du groupe	(461)
	Intérêts minoritaires	
	Capitaux Propres	(461)
	Passifs financiers non-courant	
	Indemnité de départ à la retraite	
	Passifs d'impôts différés	
	Passifs non courants	0
	Passifs financiers courant	
	Fournisseurs d'exploitation	21
	Fournisseurs d'immobilisations	
	Impôts courants	2
Personnel et organismes sociaux		
Produits constatés d'avance		
Provisions courantes	121	
Autres dettes courantes	449	
passifs courants	594	
Passifs destinés à être cédés		
Total général Passif	132	

Les impacts du retraitement IFRS 5 sur l'état résumé de la situation financière au 31 mars 2012 sont les suivants :

(En milliers d'Euros)	Du 1er avril au 31/03/2012 avant IFRS 5	Activités cédées ou en cours de cession	Arrêt des amortissements (1)	Eliminations (2)	Du 1er avril au 31/03/2012 PUBLIE
Actif					
Ecart d'acquisition - net	10 018				10 018
Immobilisations incorporelles - net	1 834				1 834
Immobilisations corporelles - net	3 825				3 825
Autres actifs financiers non courants	502				502
Autres actifs financiers courants	128				128
Actifs d'impôts différés	1 546				1 546
ACTIFS NON COURANTS	17 853	0	0	0	17 853
<i>Actif courant</i>					
Stocks - net	676				676
Clients - net de provision pour dépréciat	47 819	(122)			47 697
Impôts courants	2 705				2 705
Autres actifs courants	4 404				4 404
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 407	(10)			3 398
ACTIFS COURANTS	59 012	(132)	0	0	58 880
Actifs détenus en vue de la vente		132			132
TOTAL GENERAL ACTIF	76 865	0	0	0	76 865
Passif					
Capital social	4 508				4 508
Réserves et bénéfices non distribués	17 895				17 895
Actions propres détenues	(1 063)				(1 063)
Ecart de conversion	110				110
Résultat net consolidé, part du groupe	(10 658)				(10 658)
Capitaux Propres part du groupe	10 793	0	0	0	10 793
Intérêts minoritaires					
CAPITAUX PROPRES	10 793	0	0	0	10 793
Passifs financiers non-courant	5 720				5 720
Indemnité de départ à la retraite	778				778
Passifs d'impôts différés					
PASSIFS NON COURANTS	6 498	0	0	0	6 498
Passifs financiers courant	12 543				12 543
Provisions courantes	1 564	(121)			1 443
Fournisseurs d'exploitation	30 138	(41)			30 096
Fournisseurs d'immobilisations	2				2
Impôts courants	4 536	(2)			4 534
Personnel et organismes sociaux	6 120				6 120
Produits constatés d'avance	360				360
Autres dettes courantes	4 311	(0)			4 311
PASSIFS COURANTS	59 573	(165)	0	0	59 408
Passifs associés aux actifs détenus en vue de la vente		165	0	0	165
TOTAL GENERAL PASSIF	76 865	0	0	0	76 865

13. ACTIFS ET PASSIFS EVENTUELS

Le Groupe n'a identifié aucun actif ni passif éventuel non provisionné à la date d'arrêté des comptes, ni postérieurement.

14. PARTIES LIEES

(a) Opérations avec les principaux dirigeants

Prêts aux administrateurs

Aucune avance ni crédits n'ont été accordés aux membres des organes de direction.

Rémunération des principaux dirigeants

- Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

		Exercice 2011-2012	Exercice 2010-2011
Georges HOROKS Président du Conseil d'Administration et Directeur Général	Rémunérations <u>dues</u> au titre de l'exercice	315 000 €	290 000 €
	Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
	Valorisation des actions de performances attribuées au cours de l'exercice		
Stéphane DELIRY Administrateur et Directeur Général Délégué	Rémunérations <u>dues</u> au titre de l'exercice	242 679 €	265 000 €
	Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
	Valorisation des actions de performances attribuées au cours de l'exercice		
Michel ROLLAND Administrateur et Secrétaire Général	Rémunérations <u>dues</u> au titre de l'exercice	210 000 €	210 000 €
	Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
	Valorisation des actions de performances attribuées au cours de l'exercice		
	Valorisation des actions de performances attribuées au cours de l'exercice		

		Exercice 2011-2012	Exercice 2010-2011
Eric LIEURE Administrateur et Directeur Général Délégué	Rémunérations <u>dues</u> au titre de l'exercice	138 697 €	129 800 €
	Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
	Valorisation des actions de performances attribuées au cours de l'exercice		
Laurence GUYARD Administratrice et Directrice Juridique	Rémunérations <u>dues</u> au titre de l'exercice	67 800 €	Salariée non administratrice €
	Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
	Valorisation des actions de performances attribuées au cours de l'exercice		

2. Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

(montants en euros)		Exercice 2011-2012 (12 mois)		Exercice 2010-2011 (12 mois)	
		dus	versés	dus	versés
Georges HOROKS Président du Conseil d'Administration et Directeur Général	Rémunération fixe	240 000	240 000	240 000	240 000
	Rémunération variable de l'exercice	75 000	65 000 (i)	65 000	50 000
	Rémunération exceptionnelle				
	Jetons de présence				
	Avantages en nature (Véhicule)		2 144		1 990
Stéphane DELIRY Administrateur et Directeur Général Délégué	Rémunération fixe	202 679	202 679	225 000	225 000
	Rémunération variable de l'exercice		65 000 (ii)	65 000	40 000
	Rémunération exceptionnelle				
	Jetons de présence				
	Avantages en nature (garantie chômage)		12 842		6 886
	Avantages en nature (Véhicule)		3 590		3 147
Michel ROLLAND Administrateur et Secrétaire Général	Rémunération fixe	150 000	150 000	150 000	150 000
	Rémunération variable de l'exercice	60 000	75 000 (iii)	65 000	60 000
	Rémunération exceptionnelle				
	Jetons de présence				
	Avantages en nature (Véhicule)		3 000		55

(montants en euros)		Exercice 2011-2012 (12 mois)		Exercice 2010-2011 (12 mois)	
		dus	versés	dus	versés
Eric LIEURE Administrateur et Directeur Général Délégué	Rémunération fixe	113 697	113 697	109 800	109 800
	Rémunération variable de l'exercice	25 000	25 000 (iv)	25 000	20 000
	Jetons de présence				
	Avantages en nature (garantie chômage)		8 315		7 714
	Avantages en nature (Véhicule)		3 342		2 904
Laurence GUYARD Administratrice et Directrice Juridique	Rémunération fixe	60 800	60 800	Salariée non administratrice	
	Rémunération variable de l'exercice	7 000	10 000 (v)		
	Rémunération exceptionnelle				
	Jetons de présence				
	Avantages en nature (Véhicule)				

La rémunération variable est déterminée individuellement sur la base de critères quantitatifs (objectifs de chiffre d'affaires et de résultat opérationnel) et qualitativement mesurables selon des considérations stratégiques propres à chaque exercice (intégration de nouvelles entités dans le groupe, évolution de notre positionnement stratégique, dynamisation des process internes, ...).

(i) pour solde du variable dû au titre de l'exercice 2010-2011.

(ii) dont perçu comme rémunération variable au titre de l'exercice 2011-2012 : 40.000 € et 25.000 € pour solde du variable de l'exercice 2010-2011.

(iii) dont acompte perçu sur la rémunération variable de l'exercice en cours : 40 000 € en 2011-2012 et 35.000 € pour solde du variable de l'exercice 2010-2011.

(iv) dont perçu comme rémunération variable au titre de l'exercice 2010-2011 : 25.000 €.

(v) dont perçu comme rémunération variable au titre de l'exercice 2010-2011 : 10.000 €.

Par ailleurs, en sus de la rémunération légalement due à Monsieur Stéphane DELIRY, ce dernier a perçu la somme de 250.000 euros, au titre de l'indemnité conventionnelle due dans le cadre de la rupture de son contrat de travail.

Michel LEPERT, Administrateur indépendant a perçu par l'intermédiaire de la société Ideact

Il est rappelé qu'il n'est pas attribué de jeton de présence aux administrateurs et qu'un contrat a été signé avec la société Ideact dont le gérant est Michel Lepert. A la fin de l'exercice 2011-2012, il lui a été versé 50 000 euros.

3. Tableau sur les jetons de présence

Membres du Conseil d'Administration	Jetons de présence versés en 2011-2012	Jetons de présence versés en 2010-2011
Georges HOROKS	Néant	Néant
Stéphane DELIRY		
Michel ROLLAND		
Eric LIEURE		
Laurence GUYARD		
Michel LEPERT		n.a.
Total		

4. Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social

Néant.

5. Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Néant.

6. Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social

Néant.

7. Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social

Néant.

Transactions avec les parties liées

OVESYS S.A.S. a conclu un bail commercial avec la S.C.I. du Moulin des Bruyères dont certains actionnaires sont communs, notamment Messieurs Georges HOROKS, Michel ROLLAND et Eric LIEURE actionnaires et administrateurs d'OVERLAP GROUPE S.A., portant sur un immeuble de 4.700 m² plus un parking pour 60 voitures, siège social d'OVERLAP GROUPE S.A. et de la plupart de ses filiales.

Le bail est consenti pour une durée de 9 années à compter du 6 avril 2007, avec faculté de donner congé à l'expiration de chaque période triennale.

Toutefois compte tenu des travaux réalisés par le bailleur à la demande d'OVERLAP S.A., le bail est d'une durée ferme de 6 ans, OVESYS S.A.S. ayant renoncé au congé de la première période triennale.

Le loyer annuel s'élève à 1.263 K€ (au 31 mars 2011 : 1.247 K€) (hors charges locatives) et correspond aux conditions normales de marché.

Les transactions avec la SCI du Moulin des Bruyères sont les suivantes :

1. Prêts et garanties données	31 mars 2012	31 mars 2011
Garanties données aux sociétés non intégrées		
2. Achats et ventes de biens et services		
Ventes		
Achats	1 263 K€	1 247 K€
Charges financières		
3. Créances et dettes réciproques		
Créances d'exploitation		K€
Dettes d'exploitation		
Créances financières	296 K€	296 K€

Tous les soldes relatifs aux parties liées ont été déterminés sur la base de conditions de concurrence normale et doivent être réglés en trésorerie dans les six mois qui suivent la date de clôture. Aucun des soldes ne fait l'objet d'une garantie.

15. ENGAGEMENTS HORS BILAN

(a) **Nantissements** Néant

(b) **Engagements donnés et reçus (en milliers d'euros)**

ENGAGEMENTS DONNES	Engagement	
	31 mars 2012	31 mars 2011
Nantissement par les établissements bancaires ayant participé à l'opération OBSAAR de 100% des actions d'OVESYS S.A.S.	12 725	12 725
Dans le cas d'emprunts bancaires souscrits par OVESYS S.A.S, engagement par OVERLAP Groupe S.A. de ne pas céder les actifs d'OVERLAP, sauf dans le cadre de sa gestion courante.	1 496	1 496
Caution solidaire entre IBM France financement et ADITU	20	20
Garantie d'actif et de passif plafonnée dans le cadre de la cession des titres OVELIA	580	580
Caution Société Générale pour le compte d'OVESYS au profit de la SCPI NOTAPIERRE	25	25
Créances cédées au titre du financement OSEO	367	
Total	15 213	14 846

ENGAGEMENTS RECUS	Engagement	
	31 mars 2012	31 mars 2011
Caution Société Générale pour le compte d'OVESYS au profit d'IBM France Financement	2 000	2 000
Total	2 000	2 000

(c) Droit individuel à la formation

Conformément aux dispositions de la loi n° 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle, les sociétés françaises du groupe OVERLAP accordent à leurs salariés un droit individuel d'une durée de vingt heures minimum par année civile cumulable sur une durée maximale de six ans. Au terme de ce délai, et à défaut de son utilisation, l'ensemble des droits restera plafonné à cent vingt heures.

Ces droits s'élèvent au 31 décembre 2011 à 24.075 heures (au 31 décembre 2010 : 25.250 heures).

16. EVENEMENTS POST CLOTURE

Néant

17. HONORAIRES VERSES AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2012

INSTRUCTION N° 2006-10 DU 19 DECEMBRE 2006

Exercices ouverts : (a)

	Cabinet Vachon				Cabinet Audit et Diagnostic				Cabinet Deloitte & Associés				
	Montant (HT)		%		Montant		%		Montant		%		
	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	
Audit													
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés (b)													
Emetteur (1)	63 000 €	63 000 €	97%	97%	39 000 €	39 000 €	35%	32%	39 000 €	39 000 €	35%	34%	
Filiales intégrées globalement					72 000 €	72 000 €	64%	60%	72 000 €	72 000 €	64%	62%	
Autres diligences et prestations directement liés à la mission des commissaires aux comptes (c)													
Emetteur	2 000 €	2 000 €	3%	3%	2 000 €	2 000 €	2%	2%	2 000 €	2 000 €	2%	2%	
Filiales intégrées globalement	- €	- €			7 597 €		0%		2 500 €		0%		
<i>Sous-Total</i>	65 000 €	65 000 €	100%	100%	113 000 €	120 597 €	100%	94%	113 000 €	115 500 €	100%	98%	
Autres prestations rendus par les réseaux													
Juridique, fiscal, social	- €	- €			- €	- €			- €	- €			
Autres (si > 10% des honoraires d'audit)													
<i>Sous-Total</i>	- €	- €	0%	0%	- €	- €	0%	0%	- €	- €	0%	0%	
TOTAL	65 000 €	65 000 €	100%	100%	113 000 €	120 597 €	100%	94%	113 000 €	115 500 €	100%	98%	

1. L'émetteur s'entend comme étant la société mère.

(a) Concernant la période à considérer, il s'agit des prestations effectuées au titre d'un exercice comptable prises en charge au compte de résultat.

(b) Y compris les prestations des experts indépendants ou membres du réseau du commissaire aux comptes, auxquels celui-ci a recours dans le cadre de la certification des comptes.

(c) Cette rubrique reprend les diligences et prestations directement liées rendues à l'émetteur ou à ses filiales :

- par le commissaire aux comptes dans le respect des dispositions de l'article 10 du code de déontologie,
- par un membre du réseau dans le respect des dispositions des articles 23 et 24 du code de déontologie.

4. Rapport de gestion

OVERLAP Groupe

Société Anonyme
au capital de 4.507.680 Euros
Siège social : Le Cristallin, 9 rue du Moulin des Bruyères
92411 Courbevoie Cedex
R.C.S. Nanterre B 422 153 361

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 28 SEPTEMBRE 2012

Exercice clos le 31 mars 2012

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale annuelle en application des statuts et de la loi sur les sociétés commerciales pour vous rendre compte de l'activité d'Overlap Groupe SA (ci-après la "Société") et de son Groupe Consolidé, (ci-après le "Groupe"), au cours de l'exercice clos le 31 mars 2012, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation les comptes annuels et les comptes consolidés du groupe constitué par la Société et ses Filiales au cours dudit exercice.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

1. PRINCIPALES ACTIVITES DU GROUPE

OVERLAP Groupe est le leader national pour les infrastructures informatiques haut de gamme ; les principales activités et produits du groupe se répartissent de la façon suivante :

COMMERCIALISATION DES INFRASTRUCTURES INFORMATIQUES

OVERLAP Groupe est le principal partenaire en France des deux leaders informatiques mondiaux que sont IBM et HP. Par ailleurs, il développe des partenariats ambitieux avec d'autres acteurs majeurs tels CISCO, ORACLE, MICROSOFT, SYMANTEC, VMWARE, CITRIX, NETAPP ... ou encore avec les acteurs significatifs des réseaux informatiques.

D'une façon générale, ces offres recouvrent les ventes de :

- o Serveurs
- o Solutions de stockage
- o Solutions réseaux et télécoms
- o Middleware

ACTIVITES SERVICES DU GROUPE

Les activités de services d'OVERLAP GROUPE sont centrées sur les infrastructures informatiques. Elles s'organisent autour de « lignes de services », qui correspondent aux priorités actuelles exprimées par les Directeurs des Systèmes d'Information de ses clients :

- o Conseil et Architecture,
- o Intégration et déploiement,
- o Solution de secours et continuité d'activité,
- o Audit,
- o Support et maintenance,
- o Infogérance.

Ces lignes de services s'appuient aussi sur les partenaires cités plus haut pour proposer des offres permettant de couvrir le cycle de vie complet des infrastructures dans les environnements les plus variés.

Grâce à ces expertises, le groupe considère être bien placé pour bénéficier du développement du marché du cloud computing dans les entreprises.

COUVERTURE GEOGRAPHIQUE

OVERLAP Groupe dispose d'une couverture territoriale large.

Ainsi, outre sa forte présence en Ile de France, le groupe s'appuie sur 6 « régions » où il réalise environ 30 % de son chiffre d'affaires :

- o Le Nord, avec une représentation à Lille,
- o L'Est, avec deux représentations à Nancy, Strasbourg
- o L'Ouest, avec une représentation à Nantes
- o Le Sud-Ouest, avec deux représentations à Toulouse et Bidart
- o Le Sud-Est, avec deux représentations à Lyon et à Marseille
- o La Suisse, avec une représentation à Genève

Pour l'exercice 2011-2012, le volume d'activité réalisé par OVERLAP GROUPE sur ses différents métiers peut se résumer ainsi :

(en millions d'euros)	avril 2011 à mars 2012	avril 2010 à mars 2011	Variation
Infrastructures	104,44	133,60	- 22%
Services *	55,85	56,50	- 1%
	160,29	190,10	- 16%

MIB Suisse revient dans le périmètre, les négociations de vente n'ayant pas abouti.

* dont 2,7 M€ pour les Services non liés à la vente d'infrastructures au 31 mars 2012.

(3 M€ pour les Services non liés à la vente d'infrastructures au 31 mars 2011).

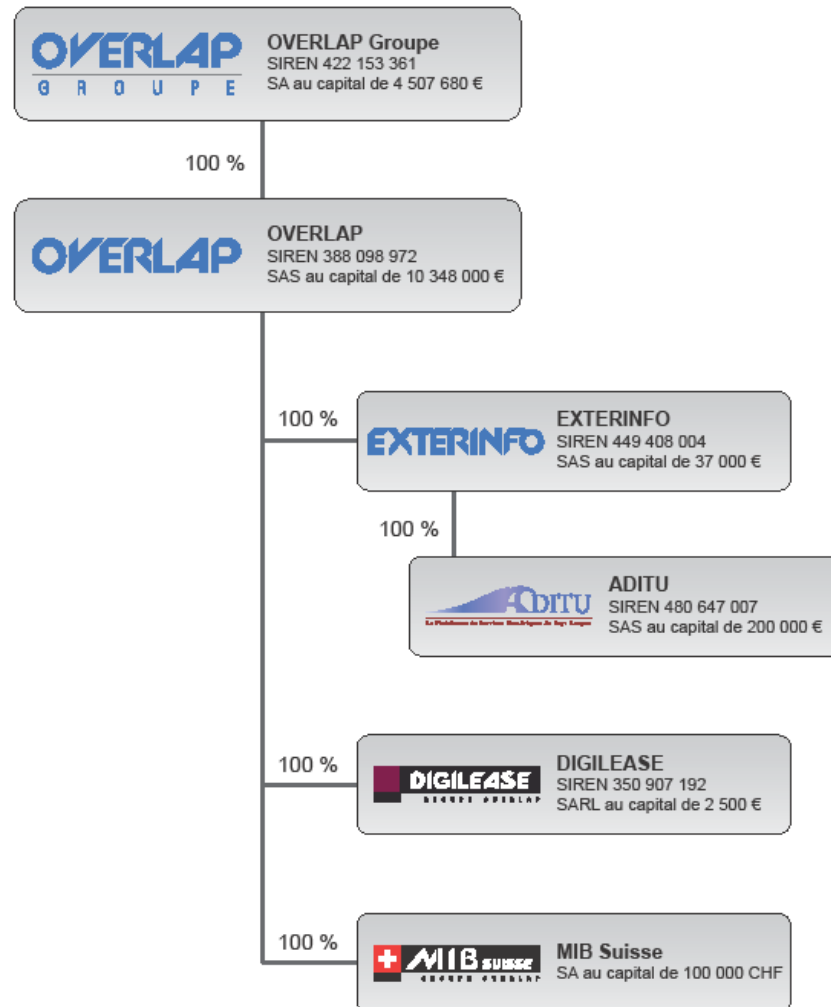
L'effectif moyen sur l'exercice se répartit ainsi :

Sociétés	Effectif au 31 mars 2012		Effectif au 31 mars 2011	
	Cadres	Non Cadres	Cadres	Non cadres
Holding	25	17	29	18
Infrastructures	210	36	213	51
Services (non liés à la vente d'infrastructures)	13	16	15	23
Effectif Total	248	69	257	92

**2. EVOLUTION DE LA STRUCTURE JURIDIQUE DU GROUPE
AU COURS DE L'EXERCICE**

Au 31 mars 2012, date de clôture de l'exercice social, la structure juridique du groupe se présente comme suit, du fait des éléments suivants :

- La filiale Ovesys a changé de dénomination sociale et est devenue Overlap

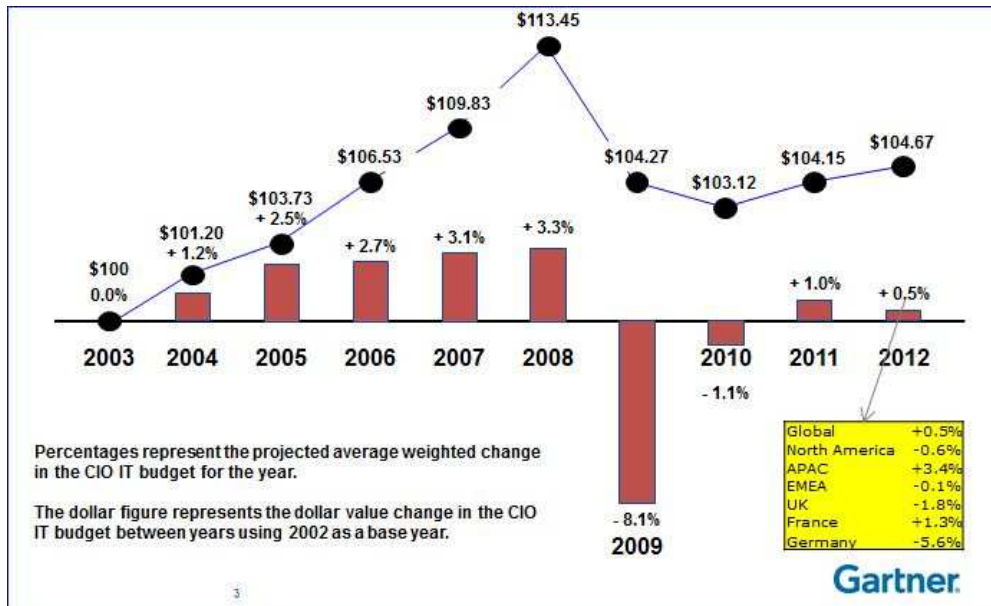


Le fonds de commerce de la société DIGILEASE a été cédé en juillet 2011.

3. ENVIRONNEMENT MACRO-ECONOMIQUE ET SECTORIEL

Environnement macro-économique :

Le Gartner Group a indiqué que 46% des CIO considèrent que leur budget IT devrait croître en 2012. Une grande partie des dirigeants IT espèrent toujours une légère augmentation de leur budget IT, de l'ordre de +2 à +3%.



Etude Gartner CIO Survey 2012 budget IT

A y regarder de plus près, pourtant, quelques différences se font jour, par exemple entre la France, le Royaume-Uni et l'Allemagne, comme nous l'a confirmé, Dave Aron. L'Europe, en moyenne, devrait afficher une légère décroissance des investissements IT en 2012: -0,7%. Les DSI en Allemagne, de façon étonnante, se montrent très conservateurs: les budgets IT outre-Rhin seraient en recul de -3 à -5%. De même le Royaume-Uni est en négatif avec -1,8%. En revanche, la France pourrait mieux s'en sortir: la tendance des dépenses IT serait légèrement à la hausse, avec +1,3%.

Si le secteur des services informatiques (SSII) a vu ses prévisions de résultats pour 2012 sérieusement révisées à la baisse, les dépenses informatiques des entreprises en France, dans leur ensemble, devraient néanmoins conserver la tête au-dessus de l'eau.

C'est en tout cas ce que pense IDC, qui dans un communiqué affirme ne pas envisager de récession. « Les analystes d'IDC restent relativement confiants quant à la capacité de croissance du marché informatique et Télécom en France sur l'année 2012. »

Ainsi pour 2012, le cabinet table sur un marché global (logiciels, matériels et services hors Télécom) de 42,8 milliards d'euros, en hausse de 0,7%. Pas de récession, mais un ralentissement de la croissance néanmoins, qui en 2011 était en effet de 1,5%.



Au niveau du matériel IT, IDC considère qu'il devrait renouer avec la croissance dans une proportion comparable à celle des services (+1,1%), soit environ 1%. Du côté du logiciel, le marché est attendu en hausse de 1,6%.

« Ces chiffres sont donc en phase avec ceux que Syntec Numérique a annoncés dans ses plus récentes interventions publiques » assure IDC. Pour rappel, c'est IDC qui réalise pour Syntec Numérique un baromètre conjoncturel et des indicateurs de résultats.

D'une façon générale, le marché des infrastructures en France est en train de se tendre du fait des évolutions technologiques et de ressources contraintes.

4. EVOLUTION DES ACTIVITES DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICEActivité du groupe :

OVERLAP Groupe enregistre un chiffre d'affaires consolidé de 160,3 millions d'euros, à la clôture de l'exercice 2011/2012 à comparer à 190,1 millions d'euros de chiffre d'affaires réalisé à la clôture précédente et à périmètre comparable, traduisant ainsi une décroissance de près de 30 M€ de son CA et 15,7 %..

Cette baisse s'analyse de la façon suivante :

- Près de 12 M€ de baisse de C.A. s'explique par l'arrêt des ventes des grands systèmes mainframes IBM, « programmée » à la fin de la fiscale dernière.
- Le reste de la baisse s'explique par une conséquence de la crise mondiale accentuée par quelques éléments « statistiques » exceptionnels. En effet, quelques très grands clients d'OVERLAP, qui habituellement, pouvaient « peser » plus de 5/7 M€ de C.A. par an, se sont vus touchés beaucoup plus par la crise mondiale, et n'ont que très peu contribués au C.A de l'année 2011-2012.

La décroissance du C.A. a été principalement constatée au second semestre. En effet, à la fin du premier semestre, le Groupe était en ligne avec le C.A. de l'année précédente et en ligne par afficher une croissance, tel que le prévoyait son plan de marche. Le mois de décembre 2011 a lui seul, a vu une très forte chute de son chiffre d'affaires, marqué par le report ou l'abandon pur et simple de plusieurs très gros projets chez certains de nos grands clients. La perte de C.A. résultante est supérieure à 15 M€ sur ce seul trimestre, voire sur le seul mois de décembre.

La baisse du C.A. est particulièrement marquée dans le domaine des Infrastructures, et plus particulièrement IBM.

Le remplacement, attendu, du focus sur les grands mainframes IBM, par un focus sur des grands projets sur les technologies Intel/xSeries IBM, s'est révélé un échec.

L'une des explications de cette baisse conséquences des ventes d'Infrastructures a été le manque de ressources commerciales. En effet, nombre d'Ingénieurs Commerciaux ont quitté l'entreprise et ils n'ont été que partiellement ou tardivement remplacés, créant un déficit d'adressage commercial.

Dans le domaine des Services, le Groupe a globalement eu une activité stable, proche en chiffre d'affaires de celle de l'année précédente.

Le C.A. maintenance, a même été en croissance, « paradoxalement » car cette ligne d'activité est assez liée à la vente d'infrastructures.

Néanmoins, cette activité a été marquée par la signature de quelques contrats importants, qui ont permis d'afficher cette légère croissance, qui contraste avec la décroissance du C.A. Infrastructures.

Les Services d'Intégration se sont très légèrement contractés (- 0,7 %), mais ont très bien résisté, compte tenu du fait que ces services sont liés à la vente d'Infrastructures.

Cette très bonne résistance démontre que, progressivement, le Groupe augmente sa valeur ajoutée.

Le chiffre d'affaires dans ces domaines a souvent été « freiné » par le manque de compétences disponibles sur le marché, dans certains domaines, particulièrement, autour des projets de Virtualisation avec les technologies Citrix, par exemple.

La crise économique mondiale, n'a pas permis de faire croître, notamment, les taux journaliers moyens (TJM) de facturation, qui pourtant faisait partie de notre stratégie sur cette année fiscale, et ce malgré le très haut niveau de compétences de nos consultants et la « rareté » de certaines de ces compétences.

Enfin, le chiffre d'affaires en Infogérance, est une fois de plus resté stable d'une année sur l'autre.

Toutefois, l'année a été marquée par la signature de quelques très beaux contrats, principalement en fin d'année fiscale.

L'effet de ces contrats se traduira dans le C.A. de l'année fiscale 2012-2013, et permettra à la filiale Exterinfo d'afficher une croissance de plus de 25 %, grâce au seul effet de ces contrats déjà signés.

Un bon nombre de ces nouvelles affaires d'Infogérance ont été gagnées en « mode Cloud Computing », démontrant la stratégie affichée déjà l'an dernier.

Il est à noter à cet égard, qu'une affaire très importante (la plus importante signée par le Groupe) a été signée en début de la nouvelle année fiscale.

Cette affaire représente plus de 6.5 M€ de C.A. sur 5 ans, une partie « build » de 850 K€ qui sera facturée cette année, et plus de 1.2 M€ de chiffre d'affaires annuel à compter de mars 2013.

Répartition du chiffre d'affaires par secteur d'activité :

(en M€)	Infrastructures	Services non liés	Consolidé
Ventes d'infrastructures	104,4		104,4
Prestations de services	53,2	2,7	55,9
Chiffre d'Affaires	157,6	2,7	160,3

Résultat des filiales

Les résultats de chacune des filiales ou sous-filiales de la société OVERLAP Groupe sont résumés dans le tableau ci-après (en K€).

Société (en milliers d'Euros)	CHIFFRE D'AFFAIRES HT			RESULTAT D'EXPLOITATION			RESULTAT NET		
	01/04/11 31/03/12	01/04/10 31/03/11	01/04/09 31/03/10	01/04/11 31/03/12	01/04/10 31/03/11	01/04/09 31/03/10	01/04/11 31/03/12	01/04/10 31/03/11	01/04/09 31/03/10
Overlap	148 852	181 286	177 019	(1 122)	1 699	(1 449)	(4 157)	(1 383)	(2 502)
Exterinfo	3 454	3 387	9 413	(1 002)	(1 028)	(849)	(1 730)	(1 092)	(847)
MIB Suisse	10 644	9 211	5 652	604	531	158	453	409	130
ADITU	831	811	881	1	(165)	(58)	0	(185)	1

Le résultat de Digilease, filiale destinée à être cédée, est résumé dans le tableau ci-après (en K€).

Société (en milliers d'Euros)	CHIFFRE D'AFFAIRES HT			RESULTAT D'EXPLOITATION			RESULTAT NET		
	01/04/11 31/03/12	01/04/10 31/03/11	01/04/09 31/03/10	01/04/11 31/03/12	01/04/10 31/03/11	01/04/09 31/03/10	01/04/11 31/03/12	01/04/10 31/03/11	01/04/09 31/03/10
Digilease	24	2 222	4 406	(49)	68	7	151	(593)	48

Flux de trésorerie:

La trésorerie nette du groupe s'élève à - 3,8 millions d'euros pour l'exercice 2011-2012.

La variation de la trésorerie de +1,1 M€ constatée par rapport à l'exercice précédent résulte de plusieurs facteurs :

- d'une dégradation de la capacité d'autofinancement de 2,4 M€ qui devient négative de 0,6 M€ (à périmètre comparable) notamment suite à l'augmentation des frais financiers liés à l'emprunt obligataire émis en juillet 2011 ainsi qu'à une diminution des déficits reportables de 0,2 M€ remis en cause au cours du contrôle fiscal subi par OVERLAP GROUPE ;
- d'une variation de 2,2 M€ du besoin en fonds de roulement, conséquence d'une diminution des dettes fournisseurs et d'une augmentation des créances clients ;
- d'un flux d'investissement de 0,2 M€ en diminution de 3,0 M€ par rapport à 2010-2011, à périmètre comparable. L'exercice précédent avait notamment bénéficié de l'encaissement du prix de cession de sa filiale OVELIA pour 3,8 M€ ;
- d'un flux de financement excédentaire de 0,5 M€ résultant de la levée obligataire de 5,2 M€ et du remboursement d'emprunts pour 4,7 M€.

L'endettement brut et l'endettement net ressortent respectivement à 11,1 M€ et 14,9 M€ à la clôture de l'exercice.

5. RESULTATS ET SITUATION FINANCIERE DU GROUPE CONSOLIDE

Les comptes consolidés au 31 mars 2012 de la Société sont publiés selon les normes IAS – IFRS avec en comparatif les comptes consolidés arrêtés au 31 mars 2011, ces deux exercices couvrant une période de 12 mois.

RESULTATS ET SITUATION FINANCIERE DU GROUPE CONSOLIDE

Le compte de résultat consolidé se présente comme suit :

(En milliers d'Euros)	Exercice clos le	
	31 mars 2012	31 mars 2011
Chiffre d'affaires	160 289	190 118
Achats consommés	(121 791)	(146 364)
Marge brute	38 498	43 754
	24%	23%
Charges externes	(9 648)	(9 899)
Personnel	(29 691)	(30 196)
Taxes	(1 696)	(1 784)
Dotations nettes aux amortissements et provisions	(1 798)	(1 323)
Autres produits et charges d'exploitation	2 717	115
Résultat opérationnel courant	(1 618)	668
Autres produits opérationnels		
Autres charges opérationnelles	(1 693)	(390)
Résultat opérationnel	(3 311)	278
Coût de l'endettement financier net	(1 083)	(988)
Autres produits et charges financières	174	(271)
Résultat net avant impôts	(4 220)	(981)
Charge d'impôt	(6 612)	(191)
Résultat net des activités poursuivies	(10 831)	(1 172)
Résultat net d'impôt des activités en cours de cession	173	2 177
Résultat de l'exercice	(10 658)	1 005

Le résultat opérationnel courant affiche une perte de (1,6) M€ contre un bénéfice de 0,7 M€ sur l'exercice précédent.

Parmi les actifs d'impôts différés concernant les déficits reportables à l'ouverture de cet exercice, il demeurerait notamment ceux réalisés par les sociétés issues du périmètre d'IB Group S.A. et reprises dans le cadre de la fusion réalisée au cours de l'exercice 2007-2008. Le montant des déficits fiscaux apportés au 31 mars 2008 s'élevait à 6 M€.

Les résultats des exercices passés n'ont pas permis de consommer ces déficits apportés.

La direction du groupe a décidé de les neutraliser afin de pouvoir les utiliser dès la réalisation des capacités bénéficiaires du groupe pour les prochains exercices.

Du fait de de cette correction, OVERLAP Groupe enregistre une perte pour les activités poursuivies de (10,8) M€ au 31 mars 2012 et après prise en compte du résultat de cession du fonds de commerce de Digilease, le résultat se conclut sur une perte de (10,7) M€.

Le bilan consolidé se présente comme suit :

		Exercice clos le	
		31-mars-12	31-mars-11
(En milliers d'Euros)			
Actif			
	Ecart d'acquisition - net	10 018	10 018
	Immobilisations incorporelles - net	1 834	1 716
	Immobilisations corporelles - net	3 825	4 548
	Autres actifs financiers non courants	502	592
	Autres actifs non courants	128	28
	Actifs d'impôts différés	1 546	7 408
	Actifs non courants	17 853	24 310
	<i>Actif courant</i>		
	Stocks - net	676	1 308
	Clients - net de provision pour dépréciation	47 697	57 598
	Impôts courants	2 705	3 616
	Autres actifs courants	4 404	8 140
	Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 398	3 540
	Actifs courants	58 880	74 203
	Actifs destinés à être cédés ou échangés	132	316
	Total général Actif	76 865	98 829
		31-mars-12	31-mars-11
Passif			
	Capital social	4 508	4 508
	Réserves et bénéfices non distribués	17 895	16 915
	Actions propres détenues	(1 063)	(972)
	Ecart de conversion	110	39
	Résultat de l'exercice	(10 658)	1 005
	Capitaux Propres part du groupe	10 793	21 495
	Intérêts minoritaires		
	Capitaux Propres	10 793	21 495
	Passifs financiers non-courant	5 720	801
	Indemnité de départ à la retraite	778	773
	Passifs d'impôts différés		
	Passifs non courants	6 498	1 574
	Passifs financiers courant	12 543	16 261
	Provisions courantes	1 443	466
	Fournisseurs d'exploitation	30 096	42 639
	Fournisseurs d'immobilisations	2	91
	Impôts courants	4 534	4 570
	Personnel et organismes sociaux	6 120	5 949
	Produits constatés d'avance	360	599
	Autres dettes courantes	4 311	4 482
	passifs courants	59 408	75 057
	Passifs destinés à être cédés ou échangés	165	703
	Total général Passif	76 865	98 829

A l'issue de l'exercice clos le 31 mars 2012, OVERLAP Groupe a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 160,3 M€, en repli de -15,7% par rapport à 2010/2011.

Cette évolution de l'activité du groupe est la conséquence du durcissement sensible du contexte de marché des infrastructures et des services IT depuis le mois de septembre 2011. Le 2nd semestre de l'exercice, qui s'étend d'octobre à mars, a ainsi été impacté par les effets de la crise avec un ralentissement des cycles de décision et des reports de projets, dans un contexte de réduction des dépenses d'infrastructures des grands donneurs d'ordre.

Pour redynamiser la croissance et engager le redressement de la rentabilité dès 2012-2013 l'organisation du groupe a été repensée pour en améliorer l'efficacité. La nouvelle organisation opérationnelle et commerciale est à présent directement pilotée par Georges HOROKS, Président et Directeur Général. Cette action est accompagnée d'un plan de restructuration, visant à réaliser plus de 4 M€ d'économies en année pleine à travers, notamment :

- une réduction des charges externes ;
- un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) concernant 10% de l'effectif, plan dans le cadre duquel le groupe a prévu des mesures favorisant le reclassement des salariés concernés.

Les coûts inhérents à ce plan présenté aux représentants du personnel le 29 mars 2012 sont estimés à 950 K€ et ils sont provisionnés dans les comptes de cet exercice clos le 31 mars 2012.

Le niveau de marge brute du Groupe s'élève à 38,5 M€. Il présente une diminution de 5,3 M€ par rapport à l'exercice précédent. Toutefois, il affiche une amélioration de profitabilité du Groupe qui passe de 23% à 24%, reflétant les efforts de la direction pour apporter plus de valeur au Groupe par la réalisation croissante de prestations de service délivrées. La contribution des services vendus dans le chiffre d'affaires représente 34,8% au 31 mars 2012 contre 29,7% à la fin de l'exercice précédent.

Malgré une diminution de la masse salariale et une maîtrise des charges externes, le niveau de marge brute réalisé 38,5 M€ n'a pas été suffisant pour maintenir un résultat opérationnel courant à un niveau bénéficiaire. Les autres produits d'exploitation traduisent notamment la fin par accord à l'amiable conclu au mois de juin 2011, d'un litige avec un des partenaires du Groupe. Des accords commerciaux se sont renouvelés avec ce même partenaire. La conclusion de ce litige a eu un impact positif significatif sur le résultat opérationnel courant de cet exercice.

Le résultat opérationnel supporte les indemnités de départ versées et de préavis non effectués dans le cadre de la restructuration du groupe (0,7 M€) ainsi que le plan de sauvegarde de l'emploi (0,9 M€) qui concerne 10% de l'effectif, plan dans le cadre duquel le groupe a prévu des mesures favorisant le reclassement des salariés concernés.

Le coût de l'endettement net évolue sous l'effet ciseau de deux phénomènes :

- diminution des charges financières liées aux emprunts contractés qui arrivent à terme sur l'exercice 2012-2013 ;
- augmentation des frais financiers correspondant à la rémunération au taux de 8% l'an de l'emprunt obligataire émis au mois de juillet 2011.

Il est à noter que l'euribor 3 mois étant resté en dessous des 0,8 point, l'emprunt O.B.S.A.A.R. n'a pas généré de frais financiers décaissables.

Le ratio endettement net sur capitaux propres est passé ainsi de 63% à 138% en fin d'exercice, les capitaux propres subissant la correction de 6 M€ constatée sur les impôts différés actifs apportés par la société IB Group.

6. ACTIVITE ET RESULTAT DE LA SOCIETE OVERLAP GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE

Nous vous rappelons que notre société holding a pour vocation de rassembler les services comptables, juridiques, marketing, achats et informatiques du groupe Overlap.

Le chiffre d'affaires de l'exercice clos le 31 mars 2012 d'un montant de 4 439 K€ est composé de l'ensemble des refacturations aux différentes sociétés du groupe portant sur l'assistance administrative, informatique, comptable et commerciale fournie à ces dernières par OVERLAP Groupe S.A.

Le chiffre d'affaires de cet exercice est sensiblement supérieur à celui du précédent exercice (4.366 K€ au 31 mars 2011) notamment en raison des efforts réalisés pour maîtriser les charges du groupe.

Le résultat financier de l'exercice est de 671 K€ contre 1.425 K€ pour l'exercice précédent. Notre société a perçu des produits financiers d'un montant de 1.264 K€ dont 800 K€ sous forme de dividendes versés par la société Oveysys Groupe Overlap SAS.

Ce résultat financier prend aussi en compte une dotation aux provisions nettes de 104 K€ laquelle correspond notamment à l'évolution du cours de l'action pour celles détenues en auto-contrôle.

Le résultat exceptionnel présente une perte de 81 K€ contre un résultat exceptionnel négatif de 1 K€ pour l'exercice de référence ; cette perte de l'exercice représente la provision pour restructuration dont la charge sera supportée au cours du prochain exercice.

Après prise en compte principalement des diverses réintégrations et des déductions (dont notamment celles concernant les dividendes reçus des filiales), le résultat fiscal s'établit à (1.373) K€.

L'ensemble des sociétés intégrées dans le groupe étant déficitaires, il n'existe aucun produit d'impôt à comptabiliser au 31 mars 2012, de même qu'au cours de l'exercice précédent.

Cet exercice se clôture sur une perte (778) K€ et nous rappelons que l'exercice précédent affichait un bénéfice de 25 K€.

RESULTATS ET SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE OVERLAP GROUPE (COMPTES SOCIAUX)

COMPTE DE RESULTAT	31 mars 2012	31 mars 2011
<i>En milliers d'euros</i>		
Chiffre d'affaires	4 439	4 366
Résultat d'exploitation	(1 367)	(1 391)
Résultat financier	671	1 425
Résultat courant avant impôts	(697)	34
Résultat exceptionnel	(81)	(1)
Impôt sur les sociétés		(8)
Résultat net	(778)	25

BILAN		
<i>En milliers d'euros</i>	31 mars 2012	31 mars 2011
Actif immobilisé	14 247	14 115
Stocks		
Créances	28 993	27 421
Disponibilités et VMP	83	237
Charges constatées d'avance	85	105
Frais d'émission d'emprunts	547	278
Total Actif	43 956	42 156
Capitaux propres	31 239	32 017
Provision pour risques et charges	115	50
Dettes financières	10 152	7 409
Dettes d'exploitation	1 044	557
Dettes fiscales et sociales	856	909
Autres dettes	387	1 214
Total Passif	43 956	42 156

La valeur brute des titres auto-détenus au 31 mars 2012 est de 1.088 K€. L'augmentation des immobilisations en cours correspond aux coûts nécessaires à la mise en place de notre prochain progiciel de gestion intégré (E.R.P.).

La variation des créances est due principalement au niveau des comptes courants des filiales.

Une troisième échéance de la dette O.B.S.A.A.R. a fait l'objet d'un remboursement en décembre 2011 pour un montant de 2.400 K€.

Le montant de l'emprunt obligataire émis en juillet 2011 s'élève à 5.200 K€, répartis en 52.004 obligations au prix de 100 €. Emises pour une durée de 6 ans, les obligations OVERLAP 2017 sont rémunérées au taux de 8% l'an.

La variation des capitaux propres provient de l'affectation du bénéfice de l'exercice précédent au crédit du report à nouveau pour 25 K€ et à la perte de (778) K€ de cet exercice.

En application des dispositions de l'article L.225-100 alinéa 3 du Code de Commerce, nous vous communiquons ci-après les éléments suivants relatifs à la situation financière de la Société :

En milliers d'Euros	<u>31/03/2012</u>	<u>31/03/2011</u>
Disponibilités	83	237
Total dettes, dont :	12 602	10 089
* Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	10 152	7 409
*Emprunts et dettes financières portant intérêt	163	1 104
Ratio endettement / capitaux propres	33,02%	26,59%
Ratio endettement / chiffre d'affaires	232,37%	194,98%

AFFECTATION DU RESULTAT ET DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Nous vous proposons d'affecter la perte de la période au débit du compte de report à nouveau.

Nous rappelons que les actionnaires de la société OVERLAP Groupe ont bénéficié de la distribution des dividendes suivants :

- Exercice clos le 31 mars 2012 : aucun
- Exercice clos le 31 mars 2011 : aucun
- exercice clos le 31 mars 2010 : aucun

7. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

La signature d'un contrat d'Infogérance en mode « Cloud Computing » de plus de 6,5 M€ sur 5 ans, vient conforter la stratégie d'OVERLAP Groupe en matière de Services Managés et de Cloud Computing.

Cette affaire qui est le reflet des différentes compétences du groupe, démontre surtout, que l'adossement d'une stratégie de Services Managés sur les fondamentaux du Groupe en tant qu'Intégrateur, marque un fort différenciateur.

C'est d'autant plus remarquable, que cette affaire a été gagnée, face aux plus grands acteurs de l'Infogérance en France.

8. PERSPECTIVES D'AVENIR

Ce nouvel exercice se présente dans un contexte économique incertain et une crise mondiale établie.

A. Face à la perspective de décroissance forte de son chiffre d'affaires sur la fin de l'exercice fiscal 2011-2012, le Groupe a pris un certain nombre de mesures d'économies :

- Tout d'abord, la Gouvernance du Groupe a été modifiée, et le Président a décidé de se séparer du D.G en charge des Opérations et de cumuler, pleinement, les fonctions opérationnelles avec le rôle de Président et Directeur Général.

- C'est ainsi que le PDG cumule aujourd'hui son rôle avec celui de la Direction Commerciale.

Deux niveaux de management ont ainsi été supprimés, puisqu'en plus du poste cité ci-dessus, ont été supprimés les fonctions de Direction Commerciale Paris et Direction Commerciale Régions, y compris Direction Commerciale Région France Sud. Il est rappelé qu'au cours de l'année précédente, le Groupe avait commencé à réorganiser son « commerce » en ne focalisant plus son activité par « Business Units » dédiées aux partenariats (IBM et HP), mais en ouvrant son activité commerciale.

- Cette organisation se trouve encore accentuée cette année, et devrait porter ses fruits.

- Cette simplification de l'organigramme opérationnel rend plus efficace la gestion du quotidien, et occasionne une économie très substantielle.

- Le Groupe a lancé une PSE, qui a occasionné le départ d'environ 25 personnes. Les fonctions impactées sont toutes les fonctions de l'entreprise, à l'exception des forces commerciales, pour lesquelles, au contraire un plan de recrutement de plus de 10 Ingénieurs Commerciaux a été lancé, pour pallier au manque de commerciaux, dû aux départs de l'année fiscale précédente.

- Un plan d'économie de charges de près de un million d'€uros a été mis en œuvre.

- L'ensemble de ces mesure représentera plus de 4 Millions d'€uros d'économies en année pleine, et près de 3 Millions d'€uros dès cette année.

B. L'organisation Commerciale, directement rattachée au PDG, a été « renforcée », et la Direction des Services a été alignée sur celle-ci.

- Les Responsables des Ventes Régionaux ont été renouvelés au cours de l'année fiscale dernière, et la dynamisation des équipes commerciales régionales, ainsi que la réunification des équipes d'ue à l'abandon du modèle B.U. porte déjà ses fruits, et les Agences Régionales, commencent à afficher des perspectives de croissance malgré la « crise ».

- L'organisation de la Direction des Services s'est alignée sur l'organisation commerciale, et responsabilise les Managers de cette direction en Région. Ainsi, le « binôme » Commercial/Services fonctionnera mieux et permettra une meilleure souplesse, sans pour autant faire l'impasse sur l'amélioration et l'industrialisation des process que la Direction des Services a amélioré tout au long des deux années passées.

- La Direction Commerciale exercée par le PDG s'est vue adjoindre une Direction du Pilotage et du Support aux Ventes qui a deux missions :

- i. Une mission de Pilotage de l'activité commerciale.
- ii. Une mission de Support aux Ventes à proprement parler, par le suivi et l'animation des axes stratégiques et de partenariat de la Société.
- iii. Cette dernière comprend quelques personnes en charge des Partenariats stratégiques de la Société (IBM, HP, Oracle, mais également avec les Editeurs tels que Citrix, VMware, Symantec ou Oracle) ainsi que des axes stratégiques tels que le stockage ou les serveurs Intel et notamment Dell.

C. Fort de cette très importante diminution des niveaux de management, et d'accélération des process de décision, le Groupe compte renouer avec une légère croissance, pour retrouver une place sur le marché qu'il a perdu notamment l'an dernier.

Le Groupe compte toujours parmi les tous premiers partenaires stratégiques des principaux acteurs de son écosystème, et fort de ces partenariats retrouve un peu de volume de business en matière de « Négoce ».

D. La volonté affichée du Groupe est de présenter son business sous 3 piliers principaux :

- Premier Pilier : Le Négoce, qui représente une partie encore très majoritaire de son C.A., et qui se concrétise par la vente de solutions d'infrastructures informatiques (serveurs, stockage, réseaux et logiciels), de plus en plus accompagnées de Services représentant le deuxième pilier.

- Deuxième Pilier : Les Services d'Intégration.

Ces services accompagnent la mise en œuvre des solutions préconisées avec le premier pilier. Ces services qui représentent la concrétisation des valeurs ajoutées du Groupe, se concrétisent par des certifications très nombreuses, qui sont rendues nécessaires par les plus hauts niveaux de partenariats avec l'ensemble des acteurs de notre écosystème.

Ces services sont très souvent délivrés en mode « forfait » marquant l'engagement du groupe, même s'il arrive, de plus en plus souvent qu'ils soient délivrés en mode régie.

Ces Services sont délivrés par plus d'une centaine de Consultants dont un grand nombre sont affectés, également, aux fonctions d'Avant Vente pour accompagner le très haut niveau de technicité nécessaire pour répondre aux besoins des clients et aux Appels d'Offres.

- Troisième Pilier : Les Services d'Infogérance, portés par notre Filiale Exterinfo. La filiale Exterinfo, qui a été déficitaire ces dernières années, du fait notamment des très lourds investissements effectués dans le Data Center du Groupe, touche les fruits de sa stratégie. Les gains de plusieurs affaires importantes dans les dernier mois, souvent en mode Cloud Computing, avec une très forte capacité dans des domaines innovants (IaaS, Paas, DaaS, Infrastructure, Plateforme, Desktop... as a Service), vont rendre cette activité profitable. Très rapidement, même, cette activité devrait être très profitable, car nombre de nouveaux contrats s'appuient sur les investissements tant matériels qu'humains déjà effectués et qui seront mutualisés.

Bien entendu, ce pilier se différencie des acteurs de l'infogérance, avec lesquels il est en compétition, par une valeur ajoutée très forte du fait de son deuxième pilier. En effet, très souvent, les projets importants d'infogérance qu'adresse le Groupe comprennent un volet « Transformation » très important qui nécessite de très fortes compétences en Intégration, dont le Groupe dispose depuis toujours. Cette partie appelée « Build » permet souvent à OVERLAP de marquer sa différence dans les appels d'offre. Il est également à noter, qu'OVERLAP a pris la décision d'organiser ce pilier en une entité opérationnelle dotée de commerciaux dédiés et spécialisés dans ces ventes qui ont un cycle et des processus de décision très différents.

E. Retour à la croissance.

De ces trois piliers, seul le premier a souffert de la crise et de la moindre présence commerciale du groupe.

Ce pilier a contribué aux pertes du groupe l'an dernier de façon significative, et il a lui seul représenté la quasi-totalité de la décroissance de 30 M€ du C.A.

OVERLAP ambitionne un retour à la croissance de ce pilier grâce aux quatre facteurs suivants :

- Une force commerciale plus nombreuse (même si les recrutements sont difficiles en ces temps de crise), encadrée par des responsables des ventes plus efficaces et plus expérimentés.
- Une plus grande ouverture de nos offres commerciales chez nos clients à comparer à un plus grand cloisonnement dans notre organisation par B.U précédente.
- Des partenariats renforcés avec l'ensemble de nos partenaires stratégiques, marqués par la nomination de responsables de ce partenariat, côté OVERLAP, qui ont une mission d'animation opérationnelle de ces partenariats ; et souvent marqués par la nomination de Responsables plus dédiés du côté de nos partenaires.
- Des nouveaux partenariats, tels que Dell, et un focus stratégique sur le Stockage et les Serveurs Intel.

F. Retour à la Profitabilité.

OVERLAP croit à son retour à la profitabilité grâce à quatre facteurs :

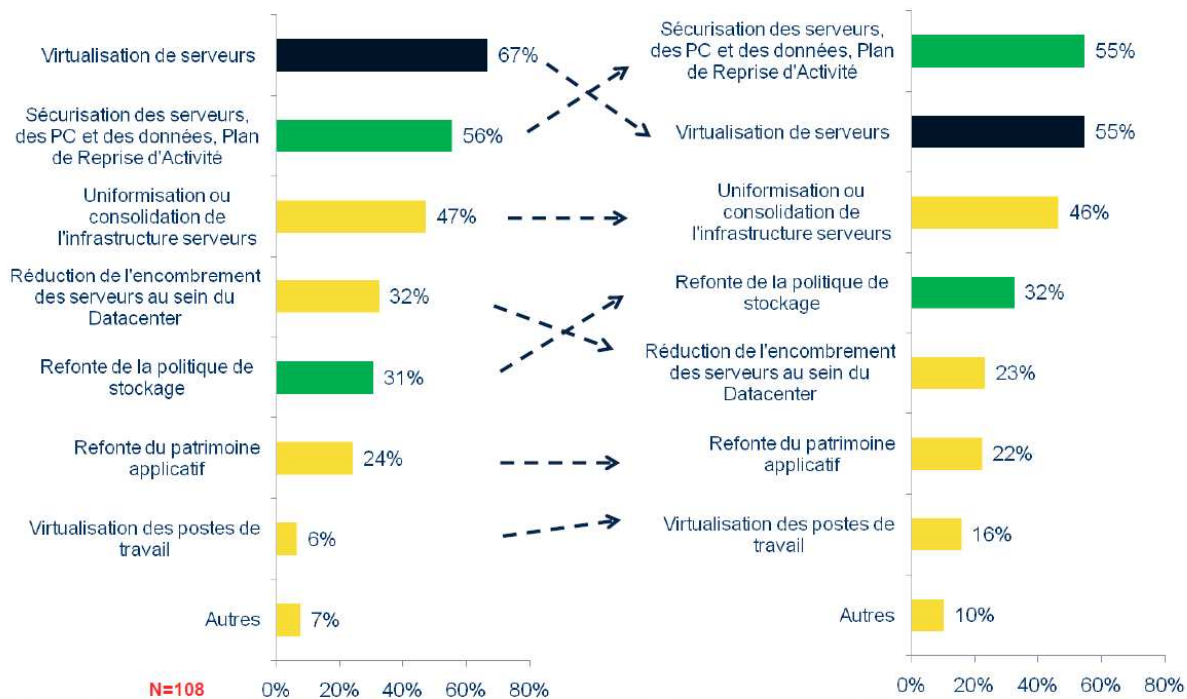
- La diminution de plus de 4 Millions d'€uros de ses charges, dont plus de 3 Millions d'€uros dès cette année.
- L'accroissement du volume des Ventes de son Pilier 1 (le Négoce d'Infrastructures... voir ci-dessus),

- L'accroissement de son business Services d'Intégration et d'Infogérance ayant pour conséquence d'améliorer la Marge Brute du Groupe.
- L'amélioration de la rentabilité de son Business d'Infogérance (Pilier 3).

La virtualisation reste un projet prioritaire

Projets prioritaires au cours des 18 derniers mois

Projets prioritaires au cours des 18 prochains mois



Nous sommes parmi les acteurs les plus « compétents » dans le domaine de la virtualisation, et ces priorités des DSI sont en phase avec la plupart de nos offres de service.

Le niveau d'activité d'OVERLAP Groupe reste d'ailleurs soutenu ; la qualité, notamment des compétences techniques du groupe, demeure un atout important, les demandes de nos clients nécessitant une très grande ingénierie pour pouvoir leur démontrer les économies réalisables et intégrer des technologies de plus en plus nombreuses et de plus en plus complexes.

9. PRINCIPAUX RISQUES AUXQUELS LE GROUPE EST CONFRONTE

Le groupe a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

(Article L.225-100 al.4 du C.Com)

Le présent paragraphe a pour objet de décrire les risques liés à l'activité des sociétés du groupe ou encourus par elle à ce jour, dans le cadre de procédures dans lesquelles elles sont attirées.

Les procédures d'identification et de contrôle des risques, sont déterminées par le Comité Exécutif, compte tenu de l'organisation centralisée d'OVERLAP GROUPE.

 Risques liés à l'activité

1) Le premier risque est de type conjoncturel, puisque l'activité du groupe est liée au niveau d'investissement des entreprises et des administrations. Il peut provoquer des variations du chiffre d'affaires d'une année sur l'autre. Le groupe est en effet très présent dans les grands comptes, auprès des services publics et répond notamment à d'importants Appels d'Offres.

Le groupe réduit son exposition à ces risques en développant sa présence auprès des P.M.E., dont les cycles d'investissement, à la différence de ce qui se pratique dans les grandes entreprises et les services publics, sont décalés dans le temps.

2) En ce qui concerne les activités de services, il existe un risque pour les projets au forfait. Ces projets nécessitent de prendre le risque d'un engagement de résultat, qui, en cas de « problème » dans la réalisation du projet, peut entraîner des conséquences dont la principale est la dégradation de la marge liée au projet, pouvant même conduire à une perte opérationnelle sur ce projet.

La part du chiffre d'affaires facturé sur des prestations réalisées au forfait n'est pas jugée significative (3,4% du chiffre d'affaires au 31 mars 2012).

Dans la pratique, grâce à une bonne analyse des risques liés aux projets étudiés, c'est sur les projets réalisés au forfait que les entités d'OVERLAP GROUPE concernées réalisent les marges les plus importantes.

Chaque projet fait l'objet d'une qualification attentive et l'expérience du groupe de ce type de contrat le conduit très rarement à dépasser le forfait prévu initialement.

3) Risque lié au poids de certains clients

Les clients d'OVERLAP GROUPE sont pour la plupart des grands comptes dont la solvabilité est excellente. La dépendance du groupe vis-à-vis des 20 premiers clients a légèrement progressé au cours de cet exercice. Cette tendance ne contribue pas à accroître ce risque.

	2011-2012	2010-2011	2009-2010	2008-2009
1 ^{er} client	8,27%	11,31%	4,98%	7,73%
5 premiers clients	19,33%	20,54%	17,04%	20,79%
10 premiers clients	27,47%	27,84%	25,36%	28,14%
20 premiers clients	39,01%	36,89%	36,49%	37,77%

4) Au travers de son activité de « Service », le Groupe emploie dans ses filiales (OVESYS et EXTERINFO notamment) des consultants pour réaliser des missions chez ses clients. Le comité exécutif suit différents paramètres y compris le taux d'inter-contrat, et tout particulièrement le taux d'activité congés exclus (TACE) et le tarif journalier moyen (TJM). Le taux d'inter-contrat traduit les jours non produits en équivalent temps plein rapporté à l'effectif concerné. Au 31 mars 2012, ce taux est de 8,1% (8% au 31 mars 2011). Le taux d'activité congés exclus (TACE) correspond au nombre de jours réalisés par nos consultants chez nos clients rapportés au nombre de jours productibles hors congés. Au 31 mars 2012, ce taux est de 70% (72% au 31 mars 2011). Le tarif journalier moyen (TJM) est le chiffre d'affaires de l'ensemble des prestations de service réalisé par les consultants de l'entreprise rapporté au nombre de jours produits.

5) Risque lié au départ des collaborateurs

Afin de suivre l'évolution des effectifs dans le groupe, la Direction Générale du groupe retient que la rotation de l'emploi est égale à la moyenne du nombre de salariés partis et arrivés au cours d'une période donnée, divisée par le nombre initial des salariés en début de période.

Au 31 mars 2011, le taux de rotation de l'effectif était de l'ordre de 14%. Au 31 mars 2012, ce taux de rotation est de l'ordre de 19%.

6) Les risques liés à l'installation, qui sont, dans certains contrats ou marchés, sanctionnés par des pénalités :

i) Délais de livraison : ce risque existe car les grands marchés (surtout publics) le prévoient. Toutefois, le groupe applique des procédures rigoureuses qui interdisent aux ingénieurs commerciaux de prendre le moindre risque dans ce domaine. Nous n'enregistrons une commande qu'après avoir vérifié auprès de nos fournisseurs les délais de livraison des matériels. De plus, les fournisseurs sont aujourd'hui très bien organisés pour répondre à cette problématique (enregistrement des commandes prévisionnelles, visibilité des délais accessibles aux partenaires via leur site web, ...). Dans la pratique, nous n'avons jamais eu à subir de problème dans ce domaine.

ii) Délais de mise en œuvre : si ce risque est contractuellement assumé par le groupe, dans de nombreux cas ; il repose le plus souvent sur le fournisseur qui assure l'installation ou parfois sur le Groupe au niveau des prestations de déploiement. Dans les faits, ce risque ne s'est jamais produit même si certains retards de mise en œuvre de solution ont pu entraîner des délais supplémentaires dans la facturation ou le recouvrement des factures ; compte tenu des procédures mises en œuvre dans les entités du groupe, la survenance d'un tel risque n'aurait, en général, comme conséquence qu'une faible diminution de la marge de l'opération concernée, sans la mettre en péril.

iii) Défaillance des matériels et logiciels : elle peut être sanctionnée par des pénalités. Ce risque, même s'il est prévu parfois dans nos contrats/marchés, est toujours couvert par une garantie de 1 à 3 ans du «fabricant», et, dans la très grande majorité des cas, les défaillances sont supportées par le fabricant, quelle que soit la forme contractuelle, car c'est lui qui assure la maintenance du matériel ou du logiciel.

7) Le risque d'erreur de dimensionnement des matériels :
Dans le cadre de son activité de vente de matériels, OVERLAP GROUPE a un rôle de conseil et peut être amené à s'engager sur des performances, des capacités ou des fonctionnalités. En cas de mauvaise évaluation ou de problèmes rencontrés lors de l'installation, il peut arriver que les clients exigent la mise en œuvre de moyens complémentaires. Ce risque, qui ne s'est produit que très rarement, est par ailleurs limité par deux approches :

i) Tout d'abord lorsqu'OVERLAP GROUPE (ou l'une de ses filiales) et/ou les constructeurs (IBM, HP, CISCO, SUN/Oracle, etc.) identifient une incertitude quant aux besoins de leurs clients, le ou les matériels livrés sont souvent surdimensionnés afin de permettre, le cas échéant, de débloquer des extensions de capacité complémentaires. Une anticipation du surcoût est alors déjà intégrée dans le prix.

ii) Ensuite, dans la majeure partie des cas, OVERLAP GROUPE minimise ces risques par la prise d'engagements miroirs avec le constructeur, qui assume donc l'impact des coûts éventuels liés à une insuffisance des configurations.

Risques liés à l'infogérance

EXTERINFO, filiale du groupe Overlap est une société spécialisée dans l'infogérance. L'infogérance se définit comme la gestion par un tiers, l'infogérant, de tout ou partie de l'informatique d'une entreprise ou de ses processus.

Le risque de rupture des contrats par les clients, en cas d'interruption de services, est réel. Ce risque est limité néanmoins du fait de l'architecture des systèmes et DataCenters mise en place (climatisation et alimentation électrique secourues par des groupes électrogènes, plan de reprise d'activité, plan de secours, basculement sur un autre site.....). Ces dispositifs de sécurité font l'objet de tests réguliers pour maintenir dans la durée un haut niveau de disponibilité des équipements.

 Risques liés aux évolutions technologiques

Les marchés sur lesquels le groupe exerce son activité se caractérisent par des évolutions technologiques très rapides, une évolution des standards industriels, l'arrivée de nouveaux concurrents et une apparition fréquente de nouveaux services, logiciels et autres produits.

Pour ce qui concerne les offres de Serveurs, Stockage et Middleware, OVERLAP GROUPE a fait le choix des technologies de ses partenaires, notamment celles d'IBM, et d'HP, les leaders mondiaux des infrastructures informatiques.

Pour ce qui concerne les mainframes, IBM n'a plus de concurrence, après la disparition des « compatibles », la quasi-inexistence d'une offre « de seconde main » et la quasi-disparition des mainframes des autres constructeurs.

Les offres Unix de nos partenaires sont actuellement les meilleures du marché.

Quant aux solutions de stockage, IBM, HP, NetApp, Symantec sont des acteurs dominants.

Les solutions de logiciel d'infrastructures d'IBM et d'HP sont très complètes et ces deux fournisseurs l'élargissent constamment en achetant des éditeurs concurrents.

Enfin, pour les choix technologiques réseaux, les partenariats d'OVERLAP GROUPE étant multiples, le risque s'en trouve limité.

Le succès du groupe dépend en grande partie des offres des fabricants. La capacité du groupe à détecter les ruptures technologiques et adapter ses offres pour répondre aux besoins évolutifs de ses clients sans délai et au meilleur prix est donc essentielle. En ce sens, les évolutions technologiques sont perçues comme des opportunités. Le groupe maintient une veille technologique constante et attentive, afin de limiter ce risque, notamment avec la tenue de Comité de Doctrine Technologique qui assure cette veille.

La proximité de nos consultants avec nos clients permet également d'identifier les innovations ou les ruptures technologiques significatives. A partir de ces informations, le management est à même de prendre les décisions nécessaires pour conserver son leadership.


 Risque lié à la dépendance vis-à-vis de certains fournisseurs

A l'origine, OVERLAP GROUPE avait fait le choix d'un partenariat quasi exclusif avec IBM pour l'ensemble des technologies Serveurs, Stockage et logiciels d'infrastructures. Depuis l'acquisition d'Hexalis, puis le rapprochement avec IB GROUP, la répartition de la majorité des achats s'est répartie entre les deux principaux fabricants mondiaux : IBM et HP, ce qui a réduit ce facteur de dépendance.


Par ailleurs, OVERLAP GROUPE propose des solutions globales qui s'appuient sur plusieurs technologies. Les fabricants des composantes technologiques disposent d'un réseau de grossistes permettant de répondre à la demande des clients d'OVERLAP Groupe.

OVERLAP Groupe sélectionne ses grossistes en fonction des meilleures opportunités d'achat. Grâce à cette organisation, OVERLAP Groupe a toujours pu satisfaire les demandes de ses clients.


La politique d'IBM, comme celle d'HP, dans ce domaine est inscrite dans la durée, et les ventes indirectes réalisées par le canal des partenaires commerciaux représentent, depuis de très longues années plus de 50% en moyenne des ventes au niveau mondial. Un pourcentage en constante progression.

 Risque lié aux pays

Le groupe a limité les risques dans les pays où il est implanté en dehors de la France : seule la filiale suisse est concernée. La taille de cette filiale et le niveau de délégation concédée au manager local sécurisent les risques éventuels.

 Risque lié à la saisonnalité

Le groupe enregistre une activité généralement inférieure au cours du premier semestre (avril à septembre) par rapport au second semestre. Environ 45% du chiffre d'affaires annuel au premier semestre et 55% au cours du second. Certaines années, le deuxième semestre peut peser jusqu'à 60% du CA annuel.

 Risque lié à l'environnement

Le groupe a engagé une politique RSE (Responsabilité Sociétale et Environnementale) afin d'identifier et mesurer les éventuels risques environnementaux et sociaux liés à son activité ainsi qu'à celle de son éco-système. Pour autant, le groupe étant dans le domaine du service aux entreprises, il ne réalise pas d'opérations à risques environnementaux directs (fabrication, récupération, etc.).

 Risque lié à la politique de croissance externe

Tout en restant à l'écoute d'opportunités de nouveaux projets industriels, la priorité a été mise sur la rationalisation interne, et Overlap Groupe a provisoirement ralenti sa stratégie de croissance par acquisition de sociétés de services informatiques. Ainsi, les risques liés à l'évaluation erronée du potentiel des cibles ou à l'intégration d'une nouvelle société qui ne produiraient pas la totalité des synergies attendues sont désormais limités.

Toutefois, OVERLAP GROUPE a montré dans le passé qu'il savait maîtriser ces deux risques et a réussi ses principales opérations de croissances externes (Advantel, Ordalys, Jeeves France, E-Technologie, Virtual Computer, Hexalis, Syslab, Exterinfo, Digilease, Trees Réseaux).

Cette maîtrise s'en est trouvée confortée par la fusion réussie d'OVERLAP GROUPE et d'IB Group.

 Risques liés aux brevets, marques et licences

Le groupe n'est titulaire d'aucun brevet et ne commercialise pas ses produits sous licence. En revanche, la dénomination sociale de chaque société du groupe a fait l'objet d'un dépôt de marque. Par ailleurs, aucune procédure d'opposition, de contrefaçon et/ou de nullité n'est engagée par un tiers à l'encontre du groupe ou de ses filiales.

 Risques liés à l'égard du personnel et au départ de personnes clés

Les sociétés du groupe estiment ne pas être en situation de dépendance vis-à-vis du personnel, tant technique que commercial.

La centralisation décisionnelle n'entraîne pas une dépendance des sociétés du groupe à l'égard de ses « hommes clés », de telle sorte que l'indisponibilité ou le départ de l'un d'eux ne pourrait affecter les résultats. En outre, du fait de l'organisation retenue, chaque client dispose de façon systématique de plusieurs interlocuteurs au sein du groupe.

Georges HOROKS, actuel Président Directeur Général d'OVERLAP GROUPE, a donné à l'entreprise l'impulsion déterminante en la rachetant en 1999, et demeure l'homme clé

Après une période marquée par une organisation en B.U. le Groupe est maintenant organisé d'une façon beaucoup plus centrée sur le Client.

Le PDG, qui cumule directement la fonction D.G. avec la Direction Commerciale, s'appuie sur des Responsables Commerciaux (Courbevoie, Rungis, Agences Régionales) qui sont chacun reconnus pour leurs domaines respectifs.

La Direction des Services est également dirigée par un Professionnel des Services qui a su organiser les process adéquats, qui permettent aujourd'hui, à l'entreprise, d'être, un peu moins dépendante des hommes clés.

D'ailleurs, le nombre réduit des responsables « Centraux » et la régionalisation des responsabilités, alignée sur l'organisation commerciale, rend l'entreprise moins fragile.

 Politique d'assurances

Nous avons souscrit des polices d'assurance pour nous couvrir contre un grand nombre de risques. Ces assurances concernent la responsabilité civile, les dommages matériels, le transport de marchandises, etc. La nature et l'étendue de notre couverture sont contrôlées chaque année.

Les sociétés du groupe ont souscrit des polices d'assurances en vue de couvrir les risques suivants :

- Risques liés aux sinistres dommages : mobilier, parc informatique, stockage, sites;
- Risques liés au transport de matériels;
- Responsabilité civile professionnelle;
- Responsabilité civile exploitation et responsabilité civile employeur.

Couverture de la responsabilité civile exploitation et responsabilité civile professionnelle :

Le groupe bénéficie d'une garantie à hauteur de 7 500 000 € par sinistre et par année d'assurance pour les dommages causés en clientèle par ses salariés à toute personne physique ou morale, et d'une garantie à hauteur de 3 000 000 € par sinistre et par année d'assurance pour les dommages résultant du défaut de performance ou de fonctionnement des produits ou services fournis, ou des fautes professionnelles, erreurs, ou négligences commises dans le cadre de l'exécution d'un contrat.

Le groupe est ainsi garanti contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui incomber dans l'exercice de ses activités, en raison des dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non.

Couverture de la responsabilité des mandataires sociaux :

Les mandataires sociaux sont couverts par une police de responsabilité civile.

Autres polices d'assurances :

Une police d'assurances multirisques « locaux » garantit les biens immobiliers incluant également les vols de biens personnels et le recours des voisins et des tiers. Cette garantie couvre l'ensemble des implantations géographiques du groupe en France.

En outre, le groupe a souscrit les polices concernant la responsabilité civile propre à l'activité d'hébergement, les risques liés aux dommages aux véhicules et aux matériels informatiques, et les risques liés au transport de marchandises

 Risque de taux d'intérêt

En date du 29 décembre 2008, OVERLAP Groupe a émis un emprunt obligataire à bons de souscription en actions ou en actions remboursables pour un montant de 12 M€. La composante dette de cet emprunt fait l'objet d'une rémunération au taux Euribor 3 mois minoré de 1,51 point.

Cet emprunt est soumis à une contrainte de covenants. Au 31 mars 2009, les ratios n'ayant pas été respectés, la société et ses partenaires bancaires sont convenus d'un accord, le 22 décembre 2009, révisant à la baisse deux des ratios en échange d'une augmentation du taux d'intérêt qui passe alors d'Euribor – 1,51 point à Euribor – 0,8 point.

L'assemblée générale des titulaires d'obligations qui s'est tenue le 12 mars 2010 a adopté à l'unanimité cette clause du « term sheet ».

L'évolution des taux monétaires bénéficie au groupe, la charge d'intérêt décaissée a été de 42 K€ sur l'exercice 2011-2012.

Le groupe étudie la faisabilité d'une couverture de taux afin de garantir un taux très bas jusqu'à remboursement total de l'emprunt.

La plupart des emprunts souscrits jusqu'alors étaient conclus à taux fixe ce qui éliminait le risque de variation.

L'émission obligataire réalisée en juillet 2011 rémunère au taux fixe de 8% l'an, les 52.004 obligations de 100 € de nominal souscrites. L'amortissement de cet emprunt est in fine en juillet 2017.

Concernant les emprunts contractés par OVERLAP GROUPE, à taux variable, l'impact d'une variation de 1% des taux d'emprunt sur un an entre le 1^{er} avril 2011 et le 31 mars 2012 aurait eu une incidence de 36 K€ (notamment liés à la dette O.B.S.A.A.R.).

Risques de change

En France, le groupe facture ses prestations en euros, par conséquent son risque de change est nul.

Le groupe procède à ses achats de marchandises en France, à l'exception de quelques rares fournisseurs aux Etats-Unis. La quasi-intégralité de ses achats est donc facturée en euros.

Risque sur actions

En cours d'exercice, OVERLAP GROUPE place sa trésorerie à court terme par le biais de SICAV et certificats de dépôts. Au 31 mars 2012, OVERLAP Groupe ne détient plus ce type de valeurs.

A la clôture de l'exercice, il n'y a donc aucun risque sur actions ni aucune clause à laquelle le groupe est partie prenante et susceptible d'avoir un impact significatif sur le cours du titre.

Risques juridiques

La société et ses filiales font régulièrement l'objet de contrôles fiscaux et sociaux et le risque associé à ces contrôles est provisionné dans les comptes au niveau de chaque société dès qu'il existe raisonnablement un risque mesurable associé à ces procédures.

En matière sociale, les sociétés du groupe peuvent être confrontées à des actions prud'homales de salariés. Le risque associé à ces actions est provisionné dans les comptes au niveau de chaque société dès qu'il existe raisonnablement un risque mesurable associé à ces procédures.

L'activité « financement » du groupe était réalisée par la filiale DIGILEASE. Du fait de la cession du fonds de commerce de cette filiale en juillet 2011, cette dernière a été exclue du périmètre de consolidation du groupe depuis le 31 mars 2011.

Cette société avait pour objet de proposer principalement aux clients d'OVESYS des solutions de financement de leurs investissements. A ce titre, DIGILEASE avait un rôle d'intermédiaire entre la société qui fournit l'investissement et le refinancier, un établissement financier.

Au cours l'exercice 2009-2010, certains refinanceurs et DIGILEASE ont été attirés devant le tribunal de grande instance, suite à la demande formulée par trois clients de résiliation des contrats de vente de matériels, et conséquemment de résolution des contrats de location souscrits auprès de DIGILEASE. La société avait alors activé son assurance en responsabilité civile afin de se prémunir du risque éventuel de débours, au cas où elle serait condamnée à quelque versement que ce soit.

Au 30 septembre 2010, de nouveaux clients avaient attirés la société devant le tribunal élevant la valeur des investissements en cause à 1.756 K€.

En janvier 2011, le courtier d'OVESYS l'a informé que l'une de ses compagnies d'assurance refusait la prise en charge de ces dossiers au titre de la responsabilité civile.

Le 11 mars 2011 un jugement de Cour d'Appel a condamné DIGILEASE à payer au refinancier le montant de la condamnation (0,5 M€) suite à l'appel en garantie de ce dernier. En avril 2011, un second jugement a débouté les demandeurs à l'encontre de DIGILEASE (1,0 M€).

Une transaction a été conclue le 20 mai 2011 avec le principal refinancier afin d'éteindre toutes futures condamnations éventuelles mettant en cause ce dernier.

En tenant compte de cette transaction, le risque total sur ces litiges a été provisionné dans les comptes clos depuis le 30 septembre 2011 pour 121 K€.

Le 18 juin 2010, la société Ovesys Groupe Overlap a cédé 100% des actions de la société Ovélia. Par acte du 2 mars 2012, la société Feel Europe a assigné les sociétés Overlap et AP Management (intermédiaire dans la transaction) devant le Tribunal de commerce de Paris leur reprochant d'avoir dissimuler lors des négociations, l'existence d'une remise commerciale.

A l'issue de l'audience qui s'est tenue devant le Tribunal de commerce de Paris le 3 mai 2012, l'affaire a été renvoyée à l'audience du 4 octobre 2012, pour dépôt des conclusions. La direction considère qu'aucune provision ne se justifie à ce jour.

Par ailleurs, dans le cadre du litige initié en 2000 par les ex-actionnaires de la société ENTIA Consulting à l'encontre de la société SYSLAB (fusionnée depuis avec la société ADVANTEL pour devenir OVELIA Groupe OVERLAP) pour lequel la Société OVELIA Groupe OVERLAP a été assignée le 16 février 2010, le Tribunal de commerce de Nanterre a débouté, le 6 mars 2012, les ex-actionnaires de la société ENTIA, déclarant leurs demandes irrecevables. Le délai d'appel étant échu, le dossier est clos.

Les sociétés VIDALIA et VIDALIA TELECOM ont assigné le 4 mai 2010, OVESYS devant le Président du tribunal de commerce de Lyon aux fins de voir désigner un expert. Cette demande fait suite à l'insatisfaction de Vidalia d'une plateforme créée, mise en service et maintenue par OVESYS, par le biais d'un sous-traitant Cosmocom. OVESYS a assigné à son tour Cosmocom. VIDALIA estime avoir subi un préjudice d'un montant de 532K€.

Aux termes d'une ordonnance en date du 16 juin 2010, le tribunal a nommé un expert qui a rendu un pré rapport favorable à OVESYS. Dans ce contexte, la Direction estime ne rien avoir à provisionner concernant ce litige.

En date du 4 février 2012, l'expert en charge du dossier a considéré qu'Overlap, jouant le rôle de simple distributeur, ne pouvait être retenu responsable de cette erreur.

A ce jour, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe, autres que ceux décrits ci-dessus.

Tableau d'échéance des dettes fournisseurs

La société a mis en application à compter du 1^{er} avril 2009 les recommandations édictées par la loi L.M.E. du 4 août 2008 en matière de délai de paiement. En application de l'article D 441-4 du code de commerce, le tableau ci-dessous résume la décomposition du solde des dettes fournisseurs par date d'échéance au 31 mars 2012.

Type de fournisseurs (en milliers d'euros)	Groupe	Hors groupe	Total
à échoir dans 1 mois		6 554,88	6 554,88
à échoir dans 2 mois	6,70	5 600,55	5 607,25
à échoir dans plus de 2 mois		965,30	965,30
échu depuis moins de 2 mois	413,57	3 205,81	3 619,38
2 mois < échu < 4 mois	4,43	131,72	136,14
4 mois < échu < 6 mois	13,97	117,88	131,85
échu depuis plus de 6 mois	4,43	750,35	754,77
Total	443,09	17 326,48	17 769,57

Au 31 mars 2011, le tableau d'échéance des dettes fournisseurs se présentait ainsi :

Type de fournisseurs (en milliers d'euros)	Groupe	Hors groupe	Total
à échoir dans 1 mois	44,50	7 771,86	7 816,35
à échoir dans 2 mois	178,84	7 430,01	7 608,85
à échoir dans plus de 2 mois		1 066,31	1 066,31
échu depuis moins de 2 mois	21,11	1 616,29	1 637,40
2 mois < échu < 4 mois		7 129,48	7 129,48
4 mois < échu < 6 mois		582,07	582,07
échu depuis plus de 6 mois		573,83	573,83
Total	244,45	26 169,84	26 414,29

10. DEPENSES VISEES PAR L'ARTICLE 39-4 DU CODE GENERAL DES IMPOTS

Nous vous précisons, en application de l'article 223 quater du code général des impôts, que la société OVERLAP Groupe n'a pas pris en charge, au cours de l'exercice, de dépenses et charges non déductibles visées à l'article 39-4 de ce code.

11. INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

1. Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, il vous est rendu compte ci-après de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés durant l'exercice à chaque mandataire social, tant par OVERLAP Groupe que par les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

Les dirigeants :

Composition du Conseil d'Administration :

- Georges HOROKS
- Eric LIEURE
- Michel ROLLAND
- Michel LEPERT
- Laurence GUYARD

En outre, nous communiquons également la liste des autres mandats de nos administrateurs

Georges Horoks est au 31 mars 2012 :

- Président de la Société Overlap Société par actions simplifiée elle-même administrateur et Président de la société MIB Suisse
- Président de la société Exterinfo SAS
- Gérant des SCI du Moulin des Bruyères, GJ 2M et GMH Roquette et les Enfants de la Baule.

Monsieur Eric Lieure est au 31 mars 2012 :

- Gérant de la SCI Eole

Monsieur Michel Rolland est au 31 mars 2012 :

- Gérant de la Société à responsabilité limitée Digilease

Monsieur Michel Lepert est au 31 mars 2012 :

- Gérant de la société IDEACT
- Administrateur de la société Berger Levrault
- Gérant de GAMM (Sci)

Les rémunérations brutes versées aux dirigeants au titre de leur mandat social ou au titre de leurs fonctions salariales ont été :

Rémunération totale perçue au titre de l'exercice 2011 -2012

Georges Horoks, Président du Conseil d'Administration, Directeur Général

Rémunération fixe : 240 000 euros
Rémunération variable 75 000 euros
A ces rémunérations, s'ajoute 2.144 euros pour l'utilisation d'un véhicule de fonctions.

Stéphane Deliry, Administrateur et Directeur Général Délégué jusqu'au 23 février 2012

Rémunération fixe 202 679 euros
Rémunération variable 40 000 euros
A ces rémunérations, s'ajoute 16.432 euros pour l'utilisation d'un véhicule de fonctions et une garantie chômage des dirigeants.

Michel Rolland, Administrateur et Secrétaire Général rémunéré au titre de son contrat de travail

Rémunération fixe 150 000 euros
Rémunération variable 60 000 euros

Eric Lieure, Administrateur, et Directeur Général Délégué

Rémunération fixe 113 697 euros
Rémunération variable 20 000 euros
A ces rémunérations, s'ajoute 10 618 euros pour l'utilisation d'un véhicule de fonctions et une garantie sociale de chômage des dirigeants.

Laurence Guyard, Administratrice et directeur Juridique

Rémunération fixe 60 800 euros
Rémunération variable 7 000 euros

Michel Lepert, Administrateur indépendant a perçu par l'intermédiaire de la société Ideact

Il est rappelé qu'il n'est pas attribué de jeton de présence aux administrateurs et qu'un contrat a été signé avec la société Ideact dont le gérant est Michel Lepert. A la fin de l'exercice 2011-2012, il lui a été versé 50 000 euros

12. SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Administrateurs :

Administrateurs	Date de nomination	Expiration du mandat
Georges Horoks	AG 22/11/2007	à la fin de l'exercice clos le 31 mars 2013
Eric Lieure	AG 29/09/2011	à la fin de l'exercice clos le 31 mars 2014
Michel Rolland	AG 29/09/2011	à la fin de l'exercice clos le 31 mars 2014
Michel Lepert	AG 29/09/2011	à la fin de l'exercice clos le 31 mars 2014
Laurence Guyard	AG 29/09/2011	à la fin de l'exercice clos le 31 mars 2014

Commissaires aux comptes titulaires :

	Date de nomination	Expiration du mandat
DELOITTE et Associés	AG 30/09/2010	à la fin de l'exercice clos le 31 mars 2016
VACHON et Associés	AG 21/09/2006	à la fin de l'exercice clos le 31 mars 2012
AUDIT et Diagnostic	AG 22/11/2007	à la fin de l'exercice clos le 31 mars 2013

Commissaires aux comptes suppléants :

	Date de nomination	Expiration du mandat
Société BEAS	AG 30/09/2010	à la fin de l'exercice clos le 31 mars 2016
Société EAC	AG 21/09/2006	à la fin de l'exercice clos le 31 mars 2012
Monsieur Benoît GILLET	AG 22/11/2007	à la fin de l'exercice clos le 31 mars 2013

**13. PRISE DE PARTICIPATIONS NOUVELLES OU SUPPLEMENTAIRES –
 CESSION DE PARTICIPATIONS AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE**

Néant

14. CAPITAL ET ACTIONNARIAT / OPERATIONS SUR TITRES
Capital de la société OVERLAP Groupe au 31 mars 2012 :

Au 31 mars 2012, le capital social s'élevait à 4 507 680 euros divisé en 3 756 400 actions de 1,20 euros de valeur nominale chacune.

Actionariat de la Société :

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit Code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié, des deux tiers et 90 % du capital social ou des droits de vote :

Georges Horoks (et sa famille) détient au 31 mars 2012 : 35,6 % du capital et 49,4 % des droits de vote.

Eric Lieure (et sa famille) détient au 31 mars 2012 : 7 % du capital et 9,7 % des droits de vote.

Franchissement de seuil :

Néant

Opérations sur titres réalisées par les Dirigeants :

Nous vous communiquons en outre ci-après les tableaux de répartition du capital et des droits de vote aux dates d'ouverture et de clôture de cet exercice.

Ces données sont issues de la société CACEIS teneur de comptes et concernent les titres inscrits au nominatif.

Actionnariat à l'ouverture de l'exercice :

Actionnariat	Nombre d'actions en capital	% du capital	Nombre d'actions en droits de vote	% en droits de vote
Famille Horoks	1 347 347	35,9%	2 685 672	50,2%
Direction groupe	483 170	12,9%	877 628	16,4%
Autres actionnaires nominatifs	48 605	1,3%	78 367	1,5%
Autocontrôle	158 996	4,2%	0	0,0%
Public	1 718 282	45,7%	1 718 282	32,1%
Total	3 756 400	100%	5 359 949	100,0%

Actionnariat à la clôture de l'exercice :

Actionnariat	Nombre d'actions en capital	% du capital	Nombre d'actions en droits de vote	% en droits de vote
Famille Horoks	1 337 347	35,6%	2 674 694	49,5%
Direction groupe	469 952	12,51%	939 904	17,4%
Autres actionnaires nominatifs	40 346	1,1%	79 893	1,5%
Autocontrôle	203 509	5,4%	0	0,0%
Public	1 705 246	45,4%	1 705 246	31,6%
Total	3 756 400	100%	5 399 737	100,0%

ACTIONS PROPRES – EVOLUTION DU 28/07/2000 AU 31/03/2012

Actions propres	Evolution du 28/07/00 au 31/03/12				
	Date	Nombre d'actions	Cours achat	Cours cession	% en capital
	28/07/00	414.688	21,39 €		3,49
	05/09/00	(100.000)		24,00 €	0,84
	20/02/01	2.205	18,01 €		0,19
	30/03/01	(48.535)		24,5 €	0,41
	31/12/02	(1.805)		1,41 €	0,01
	31/03/03	266.553			2,25
	31/03/04	266.553			2,25
	31/03/05	266.553			3,01
	31/03/06	266.553			3,01
	31/03/07	266.553			3,01
	31/03/08	2.210.547			9,03
	31/03/09	2.270.384			9,70
	31/03/10	172 931			4,60
	31/03/11	158 996			4,23
	31/03/12 *	203.509			4,90

* le détail est repris dans le rapport annuel annexé au présent rapport

15. EVOLUTION DU COURS DE BOURSE

Evolution des cours de l'action :

Exercices	Nombre de titres échangés	+ Haut	+ Bas	Capitalisation	Nombre d'actions en fin de période
Introduction sur Alternext le 25 novembre 2005					
du 1 ^{er} décembre 2005 au 30 avril 2006	3 635 616	8,802	6,612	18 269 863	2 303 311
du 1 ^{er} mai 2006 au 30 avril 2007	26 643 582	9,438	7,002	18 861 411	2 358 266
du 1 ^{er} mai 2007 au 22 nov. 2007	7 303 674	10,752	7,602	18 493 522	2 358 266
du 23 nov. 2007 au 31 mars 2008	5 889 099	1,500	1,000	27 775 158	23 739 451
du 1 ^{er} avril 2008 au 31 mars 2009	3 906 015	1,480	0,670	18 114 171	23 524 898
Position après regroupement des actions par 6, le 26 mai 2009					
du 1 ^{er} avril 2009 au 31 mars 2010	1 062 957	5,760	3,500	14 988 036	3 756 400
Du 1 ^{er} avril 2010 au 31 mai 2011	1 602 198	5,72	2,91	15 213 420	3 756 400
Du 1 ^{er} avril 2011 au 31 mars 2012	1 498 343	5,94	2,36	9 203 180	3 756 400

Depuis le 23 novembre 2007, l'action OVERLAP Groupe évolue sur le compartiment C de Nyse Euronext Paris (segment Next Economy).

Evolution mensuelle de l'action du groupe :

Période	Plus Haut Cours	Plus Bas Cours	Dernier Cours	Nombre de titres échangés	Capitalisation boursière
avr. 2011	4,55	4,08	4,53	82 036	17016492
mai 2011	5,72	4,00	4,05	412 076	15213420
juin 2011	5,04	4,09	4,45	281 969	16715980
juil. 2011	4,74	3,5	3,55	144 524	13335220
août 2011	3,69	2,42	2,94	104 519	11043816
sept. 2011	2,93	2,4	2,81	49 585	10555484
oct. 2011	3,11	2,6	2,85	40 658	10705740
nov. 2011	3	2,55	2,79	49 337	10480356
déc. 2011	2,91	2,36	2,65	48 049	9954460
janv. 2012	3,2	2,4	3,15	87 256	11832660
févr. 2012	3,45	2,5	2,64	120 941	9916896
mars 2012	2,9	2,44	2,45	77 393	9203180
Avril 2012	2,5	1,59	1,59	71 217	5972676
Mai 2012	1,84	1,40	1,45	26 046	5446780

16. ACTIONNARIAT ET PARTICIPATION DES SALARIES DE LA SOCIETE**16.1 Actionnariat (plan de souscription ou d'achat d'actions)****1) Plan d'options de souscriptions**

Tous les plans de souscriptions sont désormais caducs

16.2 Participation

En application des dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous précisons que les salariés faisant partie du groupe Overlap ont bénéficié en novembre 2005 de la souscription d'actions d'OVERLAP Groupe au prix de 6,72 euros, lors de l'introduction de la société sur le marché Alternext d'Euronext, adhérant d'un plan d'épargne d'entreprise. Les actions ont été débloquées depuis décembre 2010.

Par ailleurs, nous vous rappelons qu'aussi longtemps que la participation des salariés dans le capital au travers d'un organisme collectif de placement ou autre PEE restera inférieure à 3 %, la société est tenue de convoquer tous les 3 ans une Assemblée Générale Extraordinaire devant se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés conformément à l'article L.225-129-6 du Code de Commerce.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 septembre 2010 a autorisé la résolution proposée et a autorisé le Conseil d'administration à augmenter en une ou plusieurs fois, sur ses seules décisions, le capital de la Société, à concurrence d'un montant nominal de 1 200 000 euros par émission d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société réservée aux adhérents à un plan d'épargne de la Société et des entreprises françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions de l'article L.225-180 du Code de Commerce et de l'article L. 3332-3 du Code du travail.

Au-delà du mécanisme légal de participation des salariés aux résultats de l'entreprise, l'équipe de direction a toujours souhaité que le plus grand nombre de salariés puisse devenir actionnaires de la société.

Ainsi, au moment de l'introduction en bourse de l'entreprise en 2005, une part a été réservée aux salariés qui ont pu acheter des actions dans le cadre d'un PEE avec une réduction de 25 % par rapport au prix d'introduction.

Plus récemment, fin 2008, à l'occasion de l'opération d'OBSAAR, la direction a obtenu de l'AMF la possibilité d'ouvrir à l'ensemble des salariés la possibilité d'acquérir des Bons de Souscription d'Actions, aux mêmes conditions que les dirigeants, ce qui était une première en France.

17. ACTIONS GRATUITES (Article L.225-197-4 du C.Com)

L'Assemblée Générale Mixte du 26 septembre 2008 a donné l'autorisation au Conseil d'Administration de procéder à l'attribution gratuite d'actions. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 38 mois. A ce jour, le Conseil d'Administration n'a pas utilisé la délégation qui lui a été accordée.

18. INFORMATIONS SOCIALES (Article L.225-102-1 du C.Com)

En application des articles L.225-102-1 et R.225-104 du code de Commerce, nous vous communiquons les informations suivantes:

Effectif et Evolution de l'effectif du groupe

Effectif moyen : 331 personnes sur l'exercice 2011-2012 dont 42 personnes chez OVERLAP Groupe

Embauches : 66 collaborateurs (hors stagiaires)

Difficultés de recrutement : Certaines compétences techniques sont rares sur le marché, le groupe a donc mis en place sa propre cellule de recrutement en vue de l'identification et du recrutement des meilleurs talents. Des partenariats sont également en place avec des cabinets de recrutement / chasse tant sur les profils techniques que commerciaux.

Licenciements et départs volontaires : 53 personnes (40 démissions, 12 licenciements, 1 départ en retraite).

Au 31 mars 2012, le groupe emploie 1 travailleur handicapé.

Un comité hygiène, sécurité et conditions de travail fonctionne au sein du Groupe. Il n'a pas été reporté de manquement particulier et aucun rapport spécifique n'a été établi notamment sur l'amiante. Le plan de formation 2012 prévoit la poursuite des formations de nos équipes techniques aux habilitations électriques et à celles de sauveteurs-secouristes du travail, guides et serre-files d'évacuation. Enfin, compte tenu de l'activité des sociétés du groupe, le nombre d'accidents du travail a été de 2 en 2011-2012 et tous de faible gravité.

Durée du travail

Organisation du temps de travail : Application des dispositions des accords relatifs au temps de travail suivant les catégories de collaborateurs. Ces accords ont été dénoncés en juin 2009.

Depuis cette date et en attente de trouver un accord avec les instances représentatives du personnel, ce sont les dispositions conventionnelles qui s'appliquent au sein du groupe en matière de temps de travail.

Durée du temps de travail pour les salariés à temps plein : 151H67 par mois ou au forfait jours en fonction du degré d'autonomie des salariés.

Durée du temps de travail pour les salariés à temps partiel : selon le cas mais pas significatif. Dans la majeure partie des cas, il s'agit de temps partiel de 80% dans le cadre du congés parental d'éducation.

Heures supplémentaires : payées
Absentéisme et motifs : non significatif

Salaires

Rémunérations : les salaires sont révisables catégorie par catégorie et au cas par cas en fonction des objectifs définis en début d'année

Charges sociales : conformes aux dispositions légales et réglementaires

Application des dispositions du titre IV du livre IV du Code du travail (participation et intéressement des salariés): Un PEE Groupe est en place au sein du Groupe.

Egalité professionnelle entre hommes et femmes : respectée. Un plan d'action en faveur de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes a été négocié avec les instances représentatives du personnel. Ce plan d'action a été signé le 20 mars 2012 et donnera lieu à un bilan une année après sa mise en œuvre.

Relations entre les salariés et la Société en général

Formation : l'investissement formation va de 2% à 4% de la masse salariale selon les entités concernées et est donc supérieur au « 0,9% obligatoire », notamment en raison de l'obtention nécessaire par les ingénieurs de « certifications constructeurs » et de notre attention constante au maintien de notre haut niveau d'expertise.

Œuvres sociales : dans le cadre du Comité d'Entreprise.

Reporting social

Mesure de la réalité sociale du groupe grâce à plus de 80 indicateurs répartis en 6 thématiques :

- Emploi : durabilité et stabilité de l'emploi, temps de travail, création d'emplois
- Diversité : engagements et chartes, répartition hommes / femmes, répartition par âge, seniors, handicap
- Conditions de travail, hygiène et sécurité : absentéisme, accidents du travail, santé, sécurité des collaborateurs
- Dialogue social : représentation des salariés, accords collectifs, satisfaction des collaborateurs, système de suggestions
- Gestion et développement des compétences : formation, accompagnement, progression professionnelle

- Salaires et avantages : rémunération, actionnariat salarié, avantages sociaux

Formation

La gestion des compétences est l'une des valeurs fondamentales de l'entreprise. La politique des ressources humaines du Groupe poursuit ce même objectif en accordant une place tout particulière au développement des compétences, permettant aux collaborateurs de suivre des programmes de formation spécifiques et de tous niveaux.

OVERLAP Groupe est une société à dominante technologique forte et à ce titre la formation est un enjeu vital.

Ainsi, des cycles de formation sont proposés tout au long de l'année à l'ensemble des collaborateurs du groupe.

L'innovation technologique permanente nécessite une mise à niveau constante des connaissances des consultants techniques pour répondre au haut degré de certifications demandé par les constructeurs et les clients.

De la même façon, les managers sont formés et sensibilisés aux enjeux du management et aux valeurs du groupe.

D'une façon générale, chaque métier bénéficie de formations spécifiques, suivant les besoins.

Un service Formation est en place au sein de la DRH pour définir et mettre en œuvre le plan de formation.

Tous les salariés du Groupe réalisent avec leur manager un entretien annuel d'appréciation et de développement, couplé à un entretien professionnel. L'analyse et la synthèse de ces entretiens permettent la construction d'une véritable politique de développement des Ressources Humaines, dans un souci constant d'accompagnement des collaborateurs. Ainsi, chaque année, ces entretiens sont consolidés par le service des Ressources Humaines pour répondre à deux enjeux majeurs : élaborer un plan de formation répondant à la fois aux aspirations des collaborateurs et à la stratégie mise en place par le groupe, et identifier les candidats potentiels à la mobilité interne.

Enfin, OVERLAP Groupe accompagne systématiquement les nouveaux arrivants par des séminaires d'intégration.

19. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES (Article L.225-102-1 du C.Com)

En application des dispositions des articles R.225-105 et L.225-102-1 du Code de commerce, nous vous informons qu'en matière de responsabilité environnementale, notre société a publié le 15 novembre 2011 un rapport RSE pour l'exercice 2010 – 2011 joint au présent rapport

20. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT (Article L.232-1-II du C.Com)

Pour nous conformer aux dispositions de l'article L.232-1-II du Code de Commerce, nous vous précisons que notre Société n'a pas engagé d'investissements spécifiques en matière de recherche et développement, même si la Société est aujourd'hui reconnue comme innovante par OSEO.

OVERLAP Groupe avait été reconnu le 10 juillet 2006 pour sa qualité d'entreprise innovante par OSEO (ex ANVAR, Agence Nationale de Valorisation de la recherche). Ce label avait été réattribué au nouveau groupe issu de la fusion avec IB-Group et a été renouvelé en date du 3 mars 2011.

Ce label obtenu dans le cadre de son activité, constitue une reconnaissance du caractère novateur des solutions développées par OVERLAP Groupe dans le secteur des infrastructures et des services informatiques.

Cette qualification OSEO traduit l'esprit d'innovation d'OVERLAP Groupe, moteur de la création de valeur pour ses clients.

Le label « Entreprise Innovante » de l'OSEO permet à OVERLAP Groupe de bénéficier des investissements de la part des FCPI – Fonds Communs de Placement dans l'Innovation – et ainsi, d'élargir les modes de financement de son développement.

21. CHOIX DE LA DIRECTION GENERALE

Nous vous rappelons que lors de sa réunion du 13 octobre 2005, le Conseil d'Administration a opté pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général de la Société ; le Président du Conseil d'Administration assumant également sous sa responsabilité, la Direction Générale de la Société.

22. APPROBATION DES COMPTES - QUITUS

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes sociaux et consolidés de l'exercice social clos le 31 mars 2012 et leurs annexes, tels qu'ils vous ont été présentés ce jour, ainsi que les résolutions qui vous sont soumises.

Vous ne manquerez pas, en conséquence, de donner quitus de leur gestion à vos administrateurs.

Vous allez entendre, par ailleurs, la lecture du rapport établi par le Président du Conseil d'Administration en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

Vos Commissaires aux Comptes relatent dans leurs rapports sur les comptes annuels et les comptes consolidés l'accomplissement de leur mission. A ce rapport est joint un rapport contenant leurs observations sur le rapport de votre Président.

Nous joignons en annexe au présent rapport :

- Le tableau récapitulatif des délégations conférées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital, en application de l'article L.225-100 du Code de commerce,
- Le tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices visé par l'article R.225-102 du Code de commerce.

5. Rapport sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne

OVERLAP GROUPE, S.A.

**Rapport des Commissaires aux Comptes,
établi en application de l'article L. 225-235 du Code de Commerce,
sur le rapport du Président du Conseil d'Administration
de la Société Overlap Groupe, S.A.**

Exercice clos le 31 mars 2012

Vachon & Associés
54, rue de Clichy
75009 PARIS

Audit & Diagnostic
14, rue Clapeyron
75008 Paris

Deloitte & Associés
185, avenue Charles-de-Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

OVERLAP GROUPE, S.A.

Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de Commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la Société Overlap Groupe, S.A.

Exercice clos le 31 mars 2012

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Overlap Groupe, S.A., et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 mars 2012.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par les articles L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 31 juillet 2012

Les Commissaires aux Comptes

Vachon & Associés

Audit & Diagnostic

Deloitte & Associés

Représenté par

Représenté par

Représenté par

Bertrand VACHON

Didier MICHEL

Laurent ODOBEZ

OVERLAP GROUPE

Société Anonyme
au capital de 4 507 680 euros
Siège social : Le Cristallin
9, rue du Moulin des Bruyères
92411 COURBEVOIE
RCS NANTERRE B 422 153 361

**RAPPORT DU PRESIDENT SUR LES CONDITIONS DE
PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION AINSI QUE DES PROCEDURES
DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE
AU 31 MARS 2012**

Mesdames, Messieurs,

En vertu des articles L. 225-37 alinéa 6 du Code de Commerce, "le Président du Conseil d'Administration rend compte, dans un rapport joint au rapport de gestion, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société".

En outre, ce rapport indique « les éventuelles limitations que le Conseil d'Administration apporte aux pouvoirs du Directeur Général ».

Le Président assume la responsabilité de l'existence de ce rapport et de la réunion des informations nécessaires à son établissement.

Le Conseil d'administration du 17 mars 2011 a adhéré au Code Middledenext et s'est doté d'un règlement intérieur.

PREMIERE PARTIE**CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION****INTRODUCTION : RAPPEL DU MODE D'ORGANISATION DE LA DIRECTION GENERALE**

En vertu d'une délibération en date du 13 octobre 2005, le Conseil d'Administration a opté pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général de la société.

La Direction Générale de la Société est donc assumée par le Président du Conseil d'Administration, Monsieur Georges Horoks.

Le Conseil a également nommé deux Directeurs Généraux Délégués :

- Monsieur Eric Lieure le 29 septembre 2011
- Monsieur Stéphane Deliry le 29 septembre 2011. Son mandat a pris fin avec la cessation de ses fonctions le 23 février 2012.

I. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.**1. PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- Monsieur Georges Horoks.

Le Président représente le Conseil d'Administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure en particulier que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

2. MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Depuis l'assemblée générale du 29 septembre 2011, la durée du mandat de chaque administrateur est de trois années. Avant cette modification, la durée des mandats des administrateurs était de six années.

Membres	Date de nomination	Durée du mandat	Date d'échéance du mandat	Fonctions exercées dans la société
Georges HOROKS	Assemblée Générale Mixte 22/11/2007	Pour la durée du mandat restant à courir de l'administrateur démissionnaire	AGO statuant sur les comptes clos le 31 mars 2013	Directeur Général CA du 22 novembre 2007
Stéphane DELIRY	Assemblée Générale Mixte 29/11/2011	3 ans	Démission en date du 23 février 2012	Directeur Général Délégué CA du 29 sept 2011 révocation 23 février 2012
Michel ROLLAND	Assemblée Générale Mixte 29/11/2011	3 ans	AGO statuant sur les comptes clos le 30 avril 2014	Secrétaire Général
Eric LIEURE	Assemblée Générale Mixte 29/11/2011	3 ans	AGO statuant sur les comptes clos le 30 avril 2014	Directeur Général Délégué CA du 29 juin 2012
Michel LEPERT	Assemblée Générale Mixte 29/11/2011	3 ans	AGO statuant sur les comptes clos le 30 avril 2014	Administrateur indépendant
Laurence GUYARD	Assemblée Générale Mixte 29/11/2011	3 ans	AGO statuant sur les comptes clos le 30 avril 2014	Directeur Juridique

Georges Horoks dirige OVERLAP Groupe depuis son rachat en 1999. Il a fortement fait croître le groupe et s'attache désormais à en améliorer la rentabilité, en réorientant le groupe vers le développement des services.

Pour rappel, Georges Horoks a accumulé une expérience de 30 années dans le secteur informatique avec notamment des responsabilités importantes chez Hitachi Data Systems en France, en qualité de Président Directeur Général.

Michel Rolland a occupé ces trente dernières années des responsabilités importantes et notamment celles de Directeur Général. Il a rejoint OVERLAP Groupe fin 1998 pour prendre la responsabilité de la Direction Administrative et Financière et a accompagné depuis lors son développement. Il occupe aujourd'hui les fonctions de Secrétaire Général. Il est également gérant de la filiale de Financement DIGILEASE

Eric Lieure a rejoint le groupe en 1996 et a occupé différentes fonctions de direction. En tant que Directeur Général Délégué en charge du développement. Il a été nommé, pour la nouvelle année fiscale, directeur Commercial du site de Rungis, et il conserve sa responsabilité de Direction Marketing.

il a la responsabilité du Marketing, de la Communication, des ventes de Maintenance et de Logiciels et le Développement Durable.

Laurence Guyard est Directrice juridique du groupe depuis juillet 2001 et, à ce titre, connaît parfaitement le fonctionnement du Conseil d'administration. Elle a pour principales missions de développer les pouvoirs de surveillance du Conseil d'administration. Elle organise et veille à la bonne répartition des rôles entre les organes de direction, tels que le Comité exécutif, le Comité de direction ou le Comité opérationnel et le Conseil d'administration ou les comités que celui-ci pourrait être amené à créer. Elle a ainsi la responsabilité du respect et de l'évolution de la gouvernance du groupe.

Par ailleurs, sa nomination permet au groupe de se mettre progressivement en conformité avec l'article L225-17 du Code de commerce qui vise à une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseils d'administration.

Michel Lepert a exercé de nombreuses fonctions de direction, en tant que membre de Comités de direction ou Comités exécutifs, dans des entreprises importantes du secteur des technologies, de l'information et des communications. Michel Lepert a ainsi fait partie des équipes de direction d'Unisys, Sun Microsystems et EMC, avant d'être, au cours des dix dernières années, l'un des principaux dirigeants de la société Bull, en tant que Directeur général France puis Directeur général Europe.

Ces différentes fonctions lui ont permis de développer une connaissance très approfondie de l'ensemble de l'écosystème dans lequel OVERLAP Groupe évolue, tant du côté des clients, notamment les très grands comptes publics et privés, que du côté des fournisseurs et des partenaires.

3. NOMBRE D'ACTIONS QUI DOIVENT ETRE DETENUES PAR LES ADMINISTRATEURS

En vertu de l'article 14 des Statuts, chaque administrateur est titulaire d'au moins une action de la Société.

4. NOMBRE D'ADMINISTRATEURS INDEPENDANTS

Monsieur Michel Lepert a été nommé le 29 septembre 2011 en qualité d'administrateur indépendant.

5. NOMBRE D'ADMINISTRATRICES

Laurence Guyard, Directeur juridique du groupe a été nommée le 29 septembre 2011 administratrice.

6. NOMBRE D'ADMINISTRATEURS ELUS PAR LES SALARIES

Le Conseil d'Administration ne compte pas d'administrateur représentant les salariés, étant précisé que les Statuts de la Société ne prévoient pas la possibilité pour des administrateurs élus par les salariés de siéger au Conseil d'Administration avec voix délibérative et que le seuil de détention d'au moins 3 % du capital social prévu par l'article L. 225-23 du Code de Commerce pour la nomination obligatoire d'administrateurs représentant les salariés n'est pas atteint à la clôture de l'exercice.

7. FONCTIONS EXERCEES PAR LES ADMINISTRATEURS

Monsieur Georges Horoks est au 31 mars 2012 :

- Président de la Société Overlap SAS,
- Président de la société Exterinfo SAS
- Gérant des SCI du Moulin des Bruyères, GJ 2M, GMH Roquette et Enfants de La Baule.
- Président de la société MIB Suisse

Les autres mandats exercés au cours des 5 dernières années ont été les suivants:

- Président de la Société Hexalis Groupe Overlap SAS
- Président de la société Overlap Réseaux SAS
- Président Directeur Général de la société MIBS Infrastructure et Services (SA)

Monsieur Eric Lieure est au 31 mars 2012 :

- Gérant de la SCI Eole

Les autres mandats exercés au cours des 5 dernières années ont été les suivants:

- Administrateur de la société Overlap SA

Monsieur Michel Rolland est au 31 mars 2012 :

- Gérant de la Société à responsabilité limitée, Digilease

Les autres mandats exercés au cours des 5 dernières années ont été les suivants:

- Représentant de la Société Overlap SA, administrateur de la Société Hexalis Groupe Overlap SA,
- Administrateur de la société Syslab SA

Monsieur Michel Lepert est au 31 mars 2012 :

- Gérant de la société IDEACT
- Administrateur de la société Berger Levrault
- Gérant de GAMM (Sci)

Les autres mandats exercés au cours des 5 dernières années ont été les suivants au sein de la société Bull et ses filiales :

- Netherlands : Bestuurder (Director)
- Spain : Presidente del consejo de administracion (Chairman of the Board)
- Switzerland : Präsident (Chairman & CEO)
- United Kingdom : Director
- Germany : Geschäftsführer (Director)
- Germany : Chairman of the Supervisory board of S+C

II. REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration s'est doté d'un règlement intérieur en date du 17 mars 2011.

III. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. OBJECTIFS

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche du groupe et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'administration procède aux contrôles et aux vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur doit recevoir les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut obtenir auprès de la Direction Générale tous les documents qu'il estime utiles.

2. COMITES

Le conseil d'administration du 2 novembre 2011 a prévu la création de trois comités :

1. Comité stratégique

Les missions principales de ce comité sont de définir contrôler et faire évoluer la stratégie de l'entreprise :

- En s'assurant de la solidité du plan stratégique;
- En s'assurant de la mise à jour régulière du plan stratégique;
- En contrôlant l'avancement de sa mise en œuvre;
- En alertant le conseil des déviations;
- En vérifiant que la direction générale suit une démarche de réflexion complète et examine toutes les options possibles
- En invitant des experts afin d'examiner la validité des choix stratégiques envisagés;
- En rendant compte au Conseil d'administration.

La composition de ce Comité est la suivante :

- Georges Horoks : Président
- Eric Lieure
- Michel Rolland
- Michel Lepert

2. Comité "Gouvernance et valeurs humaines"

Les missions principales de ce comité sont les suivantes :

- Recommander au Conseil les principes de gouvernement d'entreprise applicables à la Société;
- Examiner les départs, les recrutements et les remplacements de dirigeants et de managers clés;
- Examiner les questions éthiques que le Conseil ou son Président lui soumet.

La composition de ce Comité est la suivante :

- Laurence Guyard : Présidente
- Michel Lepert
- Eric Lieure

Pour les questions relatives aux managers clés, le Comité est assisté d'Isabelle Detrait, Directrice des ressources Humaines, et de Georges Horoks.

3. Comité Audit

Les missions sont les suivantes :

- Proposer la désignation des commissaires aux comptes, leur rémunération, s'assurer de leur indépendance et veiller à la bonne exécution de leur mission ;
- Fixer les règles de recours aux commissaires aux comptes pour des travaux autres que le contrôle des comptes et en vérifier la bonne application ; assurer le suivi du contrôle par les commissaires aux comptes des comptes sociaux et consolidés de la Société ;
- Examiner les hypothèses retenues pour les arrêtés de comptes, étudier les comptes sociaux de la société mère et les comptes consolidés annuels, semestriels et trimestriels avant leur examen par le Conseil, en ayant pris connaissance régulièrement de la situation financière, de la situation de trésorerie et des engagements figurant dans les comptes annuels de la Société ;
- S'assurer de la mise en place des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, et assurer le suivi de leur efficacité avec le concours de l'audit interne ;
- Assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
- Etre régulièrement informé des travaux d'audit, examiner le rapport d'audit interne et les autres rapports à la demande du Conseil, examiner les opérations majeures envisagées par le Groupe ;
- Prendre connaissance de l'état annuel des contentieux importants ;

- Proposer au Conseil la mise en place d'un processus d'alerte ouvert aux salariés, actionnaires ou tiers en matière de traitement comptable, de contrôle interne et d'audit et veiller au suivi de la procédure.

La composition de ce Comité est la suivante :

- Michel Lepert : Président
- Michel Rolland
- Laurence Guyard
- Edouard Schwartzberg

Les missions de ces trois comités ne sont pas exhaustives et peuvent être étendues en fonction des points soulevés. Les comités déterminent raient la fréquence de leur réunion et rendent compte de leurs travaux au Conseil.

3. COMPTES ET AUDIT

La direction financière du groupe prépare mensuellement un état du résultat d'exploitation pour chacune des filiales du groupe. Ces rapports sont construits avec les dirigeants de chacune des entités et/ou des pôles d'activité. Ceux-ci sont utilisés pour l'élaboration des budgets puis des business plans par la direction financière.

Le business plan des exercices 2012/13 à 2016/17 a été présenté pour adoption au Conseil d'administration du 23 juillet 2012.

Ces rapports sont présentés régulièrement à la Direction Générale du groupe, qui constate ainsi les écarts entre les réalisations et les objectifs définis.

Les comptes de la Société sont établis par la Direction Administrative et Financière d'OVERLAP Groupe, sous la direction du Secrétaire Général.

Le collège des commissaires aux comptes du groupe procède à la révision des comptes dans le cadre de sa mission légale.

4. REMUNERATION DES ADMINISTRATEURS

Les rémunérations des mandataires sociaux sont du même niveau que celles du secteur informatique, à postes équivalents.

Elles se composent d'une partie fixe et d'une partie variable.

La partie fixe représente entre 70 et 80 % de la rémunération globale à objectifs atteints.

La partie variable (entre 20 et 30 % à objectifs atteints) est basée sur un certain nombre d'objectifs (3 ou 4), parmi lesquels figurent toujours des objectifs de croissance et d'amélioration de la rentabilité, se conjuguant ainsi avec les intérêts du groupe.

En plus de l'avantage en nature relatif à l'attribution d'un véhicule pour les mandataires sociaux, les directeurs généraux délégués bénéficient aussi d'une garantie sociale chômage.

IV. TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

1. Convocation

Conformément à l'article 16 des Statuts, les administrateurs sont convoqués par tous moyens. Le Conseil pourra être convoqué par des administrateurs constituant au moins un tiers de ses membres, en indiquant l'ordre du jour de la séance, même s'il s'est réuni depuis moins de deux mois.

Conformément à l'article L.225-238 du Code de Commerce, les Commissaires aux comptes sont convoqués à la réunion du Conseil d'administration qui examine et arrête les comptes annuels.

Les représentants du Comité d'Entreprise du groupe sont régulièrement convoqués.

2. Information des administrateurs

Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des Administrateurs leur sont communiqués avant chacune des séances du Conseil d'administration.

3. Nombre de réunions tenues et taux de présence

Les réunions du Conseil d'administration ont lieu en général au siège social, mais peuvent aussi avoir lieu en tout autre endroit, en France ou à l'étranger, précisé lors de la convocation.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2012, le Conseil d'administration s'est réuni lors des séances suivantes:

- Conseil d'administration du 15 juin 2011 :
 - emprunt obligataire

- Conseil d'administration du 22 juin 2011
 - rémunération PDG - DGD
 - conversion bon en actions

- Conseil d'administration du 29 juin 2011 :
 - arrêté des comptes
 - convocation Assemblée Générale

- Conseil d'administration du 18 juillet 2011 :
 - constatation emprunt obligataire
- Conseil d'administration du 21 juillet 2011 :
 - ordre du jour Assemblée Générale
- Conseil d'administration du 29 septembre 2011
 - renouvellement des mandats
- Conseil d'administration du 2 novembre 2011
 - mise en place des comités
- Conseil d'administration 28 novembre 2011
 - comptes semestriels
- Conseil d'administration du 23 février 2012:
 - révocation directeur général DGD
- Conseil d'administration du 8 mars 2012:
 - rapport du Comité de gouvernance - auto évaluation du conseil - programme de rachat d'actions
 -
- Conseil d'administration du 30 mars 2012
 - réorganisation du Groupe

Le taux de présence des administrateurs a été de

Georges Horoks	: 100%
Michel Rolland	: 100%
Eric Lieure	: 100%
Laurence Guyard	: 100%
Michel Lepert	: 100 %

4. Procès verbaux des réunions

Les procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration sont établis à l'issue de chaque réunion et sont communiqués sans délai à tous les administrateurs.

5. Jetons de présence

Aucun jeton de présence n'est alloué aux administrateurs.

SECONDE PARTIE

PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

I. REFERENTIEL UTILISE

Le groupe s'est appuyé sur le document « Dispositif de contrôle interne : Cadre de référence », élaboré sous l'égide de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), pour la rédaction de cette partie sur les procédures de contrôle interne.

Les principes généraux de contrôle interne indiqués dans le Cadre de référence, à savoir la définition et les objectifs du contrôle interne, ainsi que sa description et ses acteurs sont développés ci-après. Il est également indiqué comment a été utilisé le Guide d'application du Cadre de référence pour les procédures de contrôle interne relatives à l'information financière et comptable.

II. DEFINITIONS ET OBJECTIFS DU CONTROLE INTERNE

Dans le respect du Cadre de référence de l'AMF, les procédures de contrôle interne en vigueur au sein d'OVERLAP Groupe ont pour objectifs d'assurer :

- La conformité aux lois et règlements :
veiller à ce que les actes de gestion, la réalisation des opérations et le comportement de l'ensemble du personnel soient en conformité avec les directives données par les organes sociaux, les lois et règlements applicables ;
- L'application des instructions et des orientations fixées par le Conseil d'Administration et la Direction Générale :
contribuer à l'établissement d'états financiers destinés aux organes décisionnels du groupe et veiller à ce qu'ils retranscrivent correctement les opérations en donnant une image fidèle, régulière et sincère de la situation financière de l'ensemble des entités du groupe ;
- Le bon fonctionnement des processus internes au groupe et à ses filiales :
définir de façon formalisée l'organisation, les méthodes de travail, ainsi que la répartition et la délégation des tâches et des pouvoirs ;

- La fiabilité des informations financières :
prévenir et maîtriser les risques résultants de l'activité du groupe, ainsi que les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers ; comme tout système de contrôle, il ne peut cependant pas fournir la garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés ;
- Concourir à la sauvegarde des actifs :
assurer la protection du patrimoine et la pérennité de l'entreprise sur le plan économique, juridique et financier.

D'une façon générale, le dispositif de contrôle interne contribue à la maîtrise des activités, à l'efficacité des opérations et à l'utilisation efficiente des ressources.

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques de ne pas atteindre les objectifs que s'est fixés le groupe, le dispositif de contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage de ses activités.

Toutefois, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la société seront atteints. Il dépend largement du respect par les individus des procédures mises en place.

III. ORGANISATION DU CONTROLE INTERNE

1. Le Pilotage du contrôle interne

Les valeurs d'OVERLAP Groupe

Le dispositif de contrôle interne s'appuie sur les comportements, l'organisation, les hommes et les procédures.

Ainsi, il repose sur les valeurs du groupe de respect, d'exemplarité, de professionnalisme, d'équité et d'engagement.

Les valeurs du groupe sont communiquées à l'ensemble des managers. OVERLAP Groupe accorde une grande importance à la capacité de ses managers à vivre ces valeurs au quotidien. Celles-ci ont fait l'objet d'un programme de formation spécifique pour que chaque manager s'approprie ces valeurs et les applique dans ses actions et ses décisions.

Ces valeurs sont rappelées aux managers, à l'occasion de réunions de regroupement.

Organisation et responsabilités

Les fonctions centrales du groupe sont assurées par la holding, OVERLAP Groupe, au siège social de Courbevoie.

Son objectif est d'assurer le développement du groupe, dans le respect des législations et réglementations.

Les dirigeants du groupe s'assurent de l'élaboration et du suivi des politiques permettant d'atteindre les différents objectifs poursuivis, tant en matière de développement de l'activité, de choix technologiques, d'établissement de processus opérationnels identiques pour l'ensemble des filiales, que de mise en valeur des ressources humaines.

Pour ce faire, la direction du groupe a mis en place une structure de management matricielle permettant d'établir un lien direct entre les métiers du groupe et les fonctions supports.

Les acteurs privilégiés du contrôle interne sont :

- Georges Horoks, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général d'OVERLAP Groupe ;
- Michel Rolland, Secrétaire Général ;
- Michel LEPERT, administrateur indépendant et Président du Comité d'Audit ;
- Eric Lieure, Directeur Général Délégué en charge du Développement ;
- les directeurs des différents pôles d'activité des filiales du groupe.

Les organes de contrôle sont les suivants :

- Le Conseil d'Administration représente collectivement l'ensemble des actionnaires et s'impose l'obligation d'agir en toutes circonstances dans l'intérêt social du groupe. Il délibère sur toutes les questions majeures de la vie du groupe.

- Le Comité de Direction est composé, du Président du Conseil d'Administration d'OVERLAP Groupe, du Directeur Général Délégué, du Secrétaire Général, du Directeur des Services, du Directeur du Support aux Ventes et des directeurs des différentes fonctions du groupe (Direction des Ressources Humaine, Direction Juridique, Direction des Systèmes d'Information). Ce Comité de Direction se réunit au moins une fois par mois pour mettre en œuvre la stratégie du groupe et délibérer sur toutes les questions importantes.

- Les Comités Opérationnels mensuels, précédemment animés par Stéphane Deliry, Directeur Général Délégué du groupe, ont été remplacés par des revues de business conduites par le Directeur Commercial (également PDG), auxquelles assistent la Fonction Financière, représentée par le Contrôle de Gestion, la Direction des Services. Ces revues sont animées par la Direction du Support aux Ventes.

Gestion des ressources humaines

Les entretiens annuels d'appréciation couplés à l'entretien professionnel sont systématiques et concernent tous les collaborateurs. Ceux-ci permettent la construction d'une véritable politique de développement RH, dans un souci constant d'accompagnement des collaborateurs.

Chaque année, ces entretiens sont réalisés par les managers et consolidés par la Direction des Ressources Humaines pour répondre à trois enjeux majeurs :

- déterminer les souhaits d'évolution personnelle des collaborateurs ;
- élaborer un plan de formation répondant à la fois aux aspirations des collaborateurs et à la stratégie mise en place par le groupe ;
- identifier les candidats potentiels à la mobilité interne.

La gestion des compétences est une des valeurs fondamentales de la direction, propice à un contrôle interne de qualité.

La politique des ressources humaines d'OVERLAP Groupe poursuit ce même objectif en accordant une place significative au développement des compétences, permettant aux collaborateurs du groupe de suivre des programmes de formation spécifiques et de tous niveaux.

Les systèmes d'information

Le comité de direction détermine, avec le concours de la direction des systèmes d'information du groupe, les orientations stratégiques d'investissements liés à la production informatique interne.

L'exercice 2009-2010 s'est caractérisé notamment par l'acquisition d'un nouveau progiciel de gestion intégré, qui permettra au groupe de maîtriser encore mieux ses différents flux d'affaires. Son paramétrage est toujours en cours. Des compétences internes du groupe sont mobilisées pour assurer cette implantation. Toutefois, pour répondre aux exigences de l'activité et du plan de restructuration déployé, ces collaborateurs doivent aussi faire face aux impératifs opérationnels. Il est à présent envisagé que la mise en production ait lieu au cours du 2nd semestre 2012-2013.

Nomination d'un CIL

Alain Grimaud, DSI du groupe, a été nommé le 17 janvier 2009, correspondant informatique et libertés pour le groupe. Le CIL a un rôle de conseil pour le respect de la loi informatique et liberté dans la gestion des traitements automatisés.

Il propose des solutions permettant de concilier protection des libertés individuelles et intérêt légitime de l'entreprise.

L'infrastructure informatique du groupe est hébergée par Exterinfo, filiale du groupe dont c'est le métier. Ceci permet de mutualiser les coûts d'administration, et notamment d'utiliser des logiciels de virtualisation, de pilotage et d'optimisation des infrastructures informatiques.

Pour autant, elle reste sous le contrôle de la D.S.I. du groupe.

Les logiciels de « virtualisation » permettent de regrouper plusieurs équipements (serveurs, stockage, réseau) en les concentrant dans une seule machine physique, tout en leur donnant l'illusion de rester indépendants les uns des autres. Cette forme de regroupement permet de diminuer la consommation d'énergie par rapport aux mêmes équipements non « virtualisés ».

Par ailleurs, les logiciels de pilotage et d'optimisation des infrastructures qui se trouvent dans les Centres de Données d'Exterinfo permettent d'adapter l'utilisation des équipements informatiques à la consommation réelle qu'en fait le groupe.

Un très grand nombre de collaborateurs d'Ovesys sont certifiés ITIL.

ITIL (Information Technology Infrastructure Library pour "Bibliothèque pour l'infrastructure des technologies de l'information") est un ensemble d'ouvrages recensant les bonnes pratiques pour la gestion des services informatiques (ITSM), édictées par l'Office public britannique du Commerce.

L'adoption des bonnes pratiques de l'ITIL par une entreprise permet d'assurer à ses clients (internes comme externes) un service répondant à des normes de qualité préétablies au niveau international. ITIL est à la base de la norme BS15000 (première norme de Gestion de Services Informatiques formelle et internationale) un label de qualité proche des normes de l'ISO par exemple. Les bénéfices pour l'entreprise sont une meilleure traçabilité de l'ensemble des actions de sa D.S.I.. Ce suivi amélioré permet d'optimiser en permanence les processus des services pour atteindre un niveau de qualité maximum de satisfaction des clients.

Diffusion de l'information

Par le biais de son intranet, le groupe s'assure d'un même niveau de diffusion interne d'informations vers tous les collaborateurs du groupe, permettant ainsi à chacun d'exercer ses responsabilités, que ce soit dans le domaine opérationnel ou financier.

Le groupe a mis en place un système global de gestion des connaissances, de partage des savoir-faire et des meilleurs pratiques au sein du groupe, afin de favoriser les échanges et la diffusion d'informations utiles aux acteurs concernés, nomades ou sédentaires, au siège ou en agence.

Des notes d'informations et de procédures concernant le groupe sont communiquées régulièrement aux responsables concernés, que ce soit par intranet, ou lors de séminaires de travail ou de présentations.

Faisant suite aux formations des managers et afin d'en conserver l'esprit d'échange, le principe de rendez-vous réguliers entre la communauté des managers et la Direction Générale a été établi.

Ces rendez-vous doivent permettre à l'ensemble des managers d'exprimer ses idées et suggestions sur les décisions à prendre et de poser ses questions.

Ces rendez-vous doivent surtout permettre aux managers d'assurer le relais des décisions de la Direction Générale auprès de leurs collaborateurs, et réciproquement permettre de remonter vers la DG les retours du « terrain ».

Ces rendez-vous se concrétisent soit par une conférence téléphonique, complétée par des outils collaboratifs (outil Sametime, forums ou autres), soit par des réunions formelles quand le sujet le nécessite, ou au moins une fois par an.

2. La gestion des risques

Le management du groupe a recensé les principaux risques identifiables, internes ou externes, pouvant avoir un impact sur la probabilité d'atteindre les objectifs qu'il s'est fixé. Les principaux risques sont présentés dans la partie « Facteurs de risques » du rapport de gestion et de l'annexe aux comptes consolidés. Sont notamment abordés : les risques financiers, les risques liés à l'activité et les autres risques.

Ces risques font l'objet d'un suivi par la Direction lors des Comités d'Audit, des Comités de Direction et des Comités Opérationnels, en vue de maîtriser et de prévenir tout risque susceptible d'affecter la réalisation des objectifs.

Les activités de contrôle, conçues pour s'assurer que les mesures nécessaires sont prises en vue de maîtriser les risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs, sont développées par le management du groupe par le biais de procédures centralisées.

Les procédures décrites ci-dessous complètent celles déjà énumérées dans la partie « Facteurs de risques » du rapport de gestion.

Les procédures de contrôle interne centralisées au niveau du siège portent sur les éléments communs à toutes les sociétés du groupe. Elles sont de nature financière, juridique, informatique et commerciale.

Procédures financières

Les procédures financières, relatives au traitement de l'information financière, sont détaillées dans une partie spécifique ci-après.

Procédures juridiques

Pour réduire l'exposition aux risques juridiques inhérents aux contrats, le groupe a défini des principes pour la rédaction de certaines clauses présentant un risque spécifique lié à l'activité, ainsi que pour la rédaction des réponses aux appels d'offres. Toute dérogation à ces principes est soumise à une procédure d'approbation spécifique. Par ailleurs, tous les contrats globaux conclus avec nos clients et nos fournisseurs sont revus par le service juridique du groupe avant leur signature de façon à limiter les risques et à pouvoir attirer l'attention des dirigeants sur ceux-ci.

Procédures informatiques

Dans le cadre de ses opérations, OVERLAP Groupe vise toujours à obtenir les certifications recommandées par ses fournisseurs pour ses clients.

Ces certifications sont le gage de l'application de procédures strictes de contrôle, visant à garantir le respect constant des normes et processus de sécurité et/ou de qualité.

Procédures commerciales

Pour gérer ses processus commerciaux, OVERLAP Groupe a élaboré un ensemble de meilleures pratiques à suivre pour une approche normalisée du suivi des appels d'offres. Les appels d'offres sont suivis directement par une équipe dédiée.

3. Les acteurs du contrôle interne

Les principaux acteurs impliqués dans le pilotage du contrôle interne sont :

- le Comité d'Audit
- le Comité Exécutif,
- les Directions opérationnelles et fonctionnelles,
- le Contrôle de gestion.

La surveillance du dispositif de contrôle interne, dont l'objectif est de vérifier la pertinence et l'adéquation du dispositif de contrôle interne aux objectifs du groupe, relève du management opérationnel, des fonctions supports du groupe, des directeurs de départements et des directions locales.

Cette surveillance s'inscrit dans le cadre de leurs activités courantes.

Elle comprend les contrôles réguliers effectués par le management et par le personnel d'encadrement. Cette surveillance s'appuie aussi sur le réseau des spécialistes des fonctions supports, ainsi que sur des études spécifiques, qui peuvent être diligentées par la direction du groupe.

3.1. Comité d'Audit

Le Comité d'Audit suit l'activité du groupe au travers des « reporting » qui lui sont transmis et les utilise pour identifier les moyens à entreprendre pour s'assurer de la réalisation des objectifs fixés.

Il appartient au Comité d'Audit d'apprécier les risques encourus et de les communiquer à la Direction du Groupe.

3.2. Contrôles du Comité Exécutif

Le Comité Exécutif assure le pilotage du groupe, suit régulièrement et attentivement les performances et apprécie l'ensemble des types de risques afférents à notre activité qu'ils soient commerciaux, juridiques ou sociaux.

Des rapports financiers mensuels sont élaborés et suivis par chaque responsable de filiale ou de « business unit » et présentés ensuite aux Comités de Direction.

La Direction du groupe présente sa stratégie globale pour l'exercice et propose des plans d'action à mettre en œuvre.

Le budget de chaque entité est préparé en début d'exercice, en concertation avec la Direction, les responsables du Groupe et les contrôleurs de gestion. Il est construit selon un processus itératif entre ces trois acteurs. Au terme de ces échanges, chacun des responsables s'engagent à atteindre les objectifs définis devant le Comité de Direction.

La Direction Générale provoque des réunions d'analyse et d'évaluation pour tout sujet méritant une intervention ponctuelle. Elle est dotée d'un département juridique pour le traitement des dossiers et/ou contentieux de chaque filiale et n'hésite pas à recourir à l'appui de cabinets conseils, au besoin.

3.3. Les Directions fonctionnelles

En raison de son organisation décisionnelle centralisée, les activités de contrôle, conçues pour s'assurer que les mesures nécessaires sont prises en vue de maîtriser les risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs, sont développées par le management du groupe, dans le cadre de l'élaboration de procédures centralisées.

Les procédures de contrôle interne sont centralisées au niveau du siège et portent sur les éléments communs à toutes les sociétés du groupe. Ces procédures sont de nature financière, juridique, sociale, informatique et commerciale.

Contrôle de la Direction des Ressources Humaines

La société a confié la gestion externalisée de sa paie à la société ADP-GSI en y associant le logiciel de gestion des congés payés, « Kiosque RH ». Ce système permet de déléguer à ADP la gestion, l'hébergement, la maintenance et l'exploitation de la paie et des congés payés du groupe, dans un environnement mutualisé et sécurisé.

Les litiges relatifs au personnel sont suivis conjointement, par la Direction des Ressources Humaines et par la Direction Juridique avec l'appui d'avocats spécialisés, le cas échéant.

La gestion des collaborateurs du groupe est assurée par la Direction des Ressources Humaines, en appliquant les dispositions réglementaires en vigueur et en s'appuyant, en cas de besoin, sur les compétences de spécialistes externes.

Contrôle de la Direction Financière

Organisation et responsabilité

Sous la supervision du Secrétaire Général, la mise en œuvre du pilotage de l'organisation comptable et financière au sein du groupe est assurée par les équipes de la Direction Financière, dans les domaines suivants : comptabilité, reporting, consolidation, et trésorerie.

Ce pilotage se fait avec l'appui du contrôle de gestion pour renforcer la qualité des processus du contrôle interne inhérents à l'information comptable et financière publiée.

L'élaboration des résultats consolidés du groupe est de la responsabilité de la Direction Financière qui s'appuie sur le pôle consolidation du Département Comptable. Celui-ci est en charge de respecter l'organisation financière établie, répondant aux meilleures pratiques du groupe et aux normes applicables, et destinée à assurer la fiabilité et l'homogénéité des données comptables et financières pour les besoins des comptes publiés de la société-mère.

Le traitement et la centralisation des flux de trésorerie sont assurés par le trésorier du groupe, sous le contrôle direct du Secrétaire Général.

Normes comptables

Les normes comptables du groupe sont conformes aux normes IFRS, telles qu'élaborées par l'IASB et adoptées par l'union européenne, à la date de clôture des comptes, avec comme référentiels les comptes consolidés depuis le 30 avril 2006.

Depuis cette date, leur application est obligatoire pour toutes les filiales consolidées.

La Direction Financière effectue une veille permanente, avec l'appui des commissaires aux comptes, sur les nouvelles normes IFRS en préparation, de façon à prévenir le management et à anticiper leurs conséquences sur les comptes du groupe.

Le Système d'Information

La consolidation des données comptables est faite avec une application informatique sécurisée, connue sur le marché et utilisée dans d'autres groupes cotés. Cette application et les données qui l'alimentent constituent le système de consolidation du groupe. Il a été mis en place pour le passage aux normes IFRS. Il a fait depuis l'objet d'adaptations régulières standards qui accompagnent l'évolution des besoins du groupe.

En termes de contrôles, les objectifs du système de consolidation sont les suivants :

- procéder automatiquement à des contrôles de cohérence sur les données financières remontées par les filiales ;
- accélérer et fiabiliser le traitement des informations remontées ;
- accroître le niveau d'homogénéisation par des tableaux de remontée et de restitution des informations formatées.

3.4. Le Contrôle de gestion

Rattaché à la Direction Financière, le Contrôle de gestion participe à l'élaboration des budgets annuels et assure l'établissement d'un reporting financier mensuel détaillé selon un modèle « groupe ». Il permet également une analyse précise de la formation du résultat en le comparant aux budgets. La procédure de reporting mensuel vise ainsi à fournir à la Direction Générale une analyse détaillée de l'évolution de l'activité, de certains indicateurs-clés et lui permet de mesurer l'efficacité des organisations en place.

Les prévisions sont revues sur une base semestrielle de façon à s'assurer que les objectifs seront atteints.

Le budget mensualisé sert d'outil de contrôle pour la validation et l'analyse des réalisations mensuelles, de manière à prendre, le cas échéant, les mesures correctives nécessaires.

Une nouveauté pour cette nouvelle année fiscale : le contrôle de gestion, participe à toutes les revues de business effectuées par le Directeur Commercial, et élabore les tableaux de prévisions.

4. Elaboration de l'information comptable et financière

La clôture des comptes

Le processus de clôture des comptes du groupe repose sur des procédures de validation qui s'appliquent à chaque étape du traitement des informations selon un calendrier défini par la Direction Financière.

Les informations transmises par les filiales sont contrôlées par le pôle consolidation, au siège, qui effectue l'élimination des transactions internes, les contrôles de cohérence et valide les postes présentant le plus de risques.

Ces états financiers sont consolidés au niveau du groupe, sans palier de consolidation intermédiaire. La Direction Financière du groupe reste donc seule habilitée à passer des écritures comptables de consolidation.

Les états financiers consolidés publiés sont élaborés par la Direction Financière sur la base des états financiers audités des filiales. Tous les états transmis par les filiales font l'objet d'un examen limité lors des clôtures semestrielles et d'un audit lors des clôtures annuelles.

Les principales options et estimations comptables, retenues par le groupe, sont évoquées en amont de l'arrêté des comptes avec les Commissaires aux comptes.

Les Commissaires aux comptes

Les Commissaires aux comptes de la société-mère procèdent à la revue limitée des comptes consolidés au 30 septembre et à l'audit des comptes sociaux et consolidés au 31 mars. Les Commissaires aux comptes font part de leurs conclusions sur les arrêtés de comptes lors de réunions de synthèse, au cours desquelles ils communiquent les points significatifs relevés lors de leurs travaux de contrôle. La Direction Financière retient ces remarques comme des recommandations et veille à leur application dans les clôtures ultérieures.

L'arrêté des comptes

Les comptes consolidés sont présentés par le Comité d'Audit au Conseil d'Administration qui en prend connaissance, en préparation des réunions et délibérations du Conseil d'Administration, qui les arrête.

La communication financière

La communication financière du groupe est faite selon un calendrier de diffusion au public et d'une information à jour sur le groupe. La Direction Financière, associée à une agence financière spécialisée, s'assure qu'elle est faite selon les délais requis et en conformité avec les lois et règlements, en répondant aux exigences de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

5. Description du dispositif du contrôle interne

La formalisation des procédures existantes au sein d'OVERLAP Groupe et la rédaction d'un manuel de procédure ont été effectuées par le contrôle de gestion. Ce manuel s'est appuyé sur le guide d'application relatif au contrôle interne de l'information comptable et financière, cadre de référence de l'AMF.

Il recense les procédures et règlements internes existants et décrit les principales méthodes de travail existantes au sein du groupe.

Ces procédures sont applicables à l'ensemble des sociétés du groupe, ce qui est simplifié par la centralisation de la Direction Administrative et Financière du groupe au sein de la holding, en son siège social de Courbevoie.

Utilisation du Guide d'application

Le groupe a utilisé le Guide d'application pour revoir les procédures de contrôle interne relatives à l'information comptable et financière.

Pour ce faire, le groupe a établi un questionnaire d'auto-évaluation issu du guide qui a été transmis à chaque manager commercial, au Responsable comptable, à la Direction des Ressources Humaines et au Responsable de la trésorerie.

Les plans d'actions issus de l'analyse de ces questionnaires font l'objet d'un suivi par la Direction Financière du groupe.

Ces questionnaires ont permis de revoir les procédures de contrôle interne relatives à l'information financière et comptable. En utilisant le Guide d'application, le groupe a souhaité poursuivre la sensibilisation du personnel à ce domaine et poursuivre ainsi l'amélioration en continu des processus, en mettant l'accent sur leur documentation.

Définition, objectifs et périmètre

Le groupe a retenu la définition du Contrôle interne comptable et financier figurant dans le Guide d'application du Cadre de Référence de l'AMF : Le Contrôle interne comptable et financier des sociétés est un élément majeur du Contrôle interne. Il concerne l'ensemble des processus de production et de communication de l'information comptable et financière des sociétés et concourt à la production d'une information fiable et conforme aux exigences légales et réglementaires.

Il vise à assurer :

- la conformité des informations comptables et financières publiées avec les règles applicables ;
- l'application des instructions et orientations fixées par la Direction Générale ;
- la préservation des actifs ;
- la prévention et la détection des fraudes et irrégularités comptables et financières, dans la mesure du possible ;
- la fiabilité des informations diffusées et utilisées en interne à des fins de pilotage ou de contrôle dans la mesure où elles concourent à l'élaboration de l'information comptable et financière publiée ;
- la fiabilité des comptes publiés et celle des autres informations communiquées au marché.

Dans le cadre de la production des comptes consolidés, le périmètre du Contrôle interne comptable et financier comprend la société mère OVERLAP Groupe et les sociétés intégrées dans les comptes consolidés (« le groupe »).

6. Plan d'action pour le renforcement du contrôle interne : Perspectives

Dans le cadre de la politique de consolidation et d'intégration actuellement menée, le groupe s'emploie à mettre en œuvre les meilleures pratiques, afin de continuer à améliorer et à renforcer son dispositif de contrôle interne.

La prochaine mise en production du nouveau progiciel de gestion intégrée donnera à la direction du groupe le moyen de mieux analyser la formation des flux financiers, et ainsi de mesurer les réalisations avec les objectifs définis.

Le groupe mise sur une restitution qualitative et rapide de l'information ainsi obtenue, devenant un outil analytique et décisionnel.

Le Groupe adhère au Code Middledenext depuis le 17 mars 2011 et voici le tableau récapitulatif de respect des règles (comply or explain) mis en place au sein du Comité de Gouvernance

Le pouvoir exécutif

R1 Cumul contrat de travail et mandat social

Il est recommandé que le conseil d'administration apprécie l'opportunité d'autoriser ou non le cumul du contrat de travail avec un mandat social. Le rapport à l'assemblée en expose les raisons de façon circonstanciée.

Comply

R2 définition et transparence de la rémunération des dirigeants

7 principes : Exhaustivité, équilibre, benchmark, cohérence, lisibilité, mesure, transparence.

Comply

R3 Indemnités de départ

Il est recommandé, dans le cas où une indemnité de départ a été prévue dans des conditions conformes à la loi, que son plafond, après prise en compte de l'indemnité éventuellement versée au titre du contrat de travail, n'excède pas deux ans de rémunération (fixe et variable), sauf dans le cas où la rémunération du dirigeant est notoirement déconnectée du marché (cas, en particulier, des jeunes entreprises)

N/A

Il est également recommandé d'exclure tout versement d'indemnités de départ à un dirigeant mandataire social s'il quitte à son initiative la société pour exercer de nouvelles fonctions ou change de fonctions à l'intérieur d'un groupe. Il convient par ailleurs d'éviter tout gonflement artificiel de sa rémunération dans la période préalable au départ

R4 régimes de retraite supplémentaires

Outre l'application des procédures d'autorisations prévues par la loi, il est recommandé que la société rende compte dans son rapport aux actionnaires, des éventuels régimes de retraite supplémentaires à prestations définies qu'elle a pu mettre en place au bénéfice des mandataires dirigeants et les justifie dans une optique de transparence.

N/A

R5 Stock options et attribution gratuite d'actions

Conditions d'attribution :

Il est recommandé de ne pas concentrer à l'excès sur les dirigeants l'attribution de stock options ou d'actions gratuites. Il est également recommandé de ne pas attribuer de stock options ou d'actions gratuites à des dirigeants mandataires sociaux à l'occasion de leur départ. Conditions d'exercice et d'attribution définitive :

Comply

Il est recommandé que l'exercice de tout ou partie des stock options ou l'attribution définitive de tout ou partie des actions gratuites au bénéfice des dirigeants soient soumis à des conditions de performance pertinentes traduisant l'intérêt à moyen/long terme de l'entreprise.

Le conseil d'administration

R6 Il est important de se doter d'un règlement intérieur du conseil comportant au moins les cinq rubriques suivantes :

- rôle du conseil et, le cas échéant, opérations soumise à autorisation préalable du conseil
- composition du conseil / critères d'indépendance du conseil
- devoirs des membres (déontologie : loyauté non concurrence, révélation des conflits d'intérêt et devoir d'abstention confidentialité
- fonctionnement du conseil
- règles de rémunération des membres

Il est également recommandé que le règlement intérieur ou des extraits substantiels soit rendu public

R7 Déontologie des membres du conseil

Il est recommandé d'observer les règles suivantes :

- au moment de la prise de mandat : chaque membre doit prendre connaissance des obligations résultant de son mandat signer le règlement intérieur
- nombre d'actions à détenir / détenu
- en cas de conflit d'intérêt survenant après l'obtention du mandat un administrateur doit informer le conseil
- chaque membre du conseil doit être assidu et participer aux réunions du conseil
- chaque membre du conseil doit s'assurer qu'il a obtenu toutes les informations nécessaires sur les sujets qui seront évoqués lors des réunions
- chaque membre doit respecter un véritable secret professionnel
- chaque membre doit assister aux assemblées générales

Il est recommandé que l'administrateur lorsqu'il exerce un mandat de "dirigeant" n'accepte pas plus de 3 autres mandats d'administrateur dans les sociétés cotées.

R8 Composition du conseil – présence de membres indépendants au sein du conseil

Il est recommandé que le conseil accueille au moins deux membres indépendants. Ce nombre pourra être ramené à 1 dans l'hypothèse où le conseil est composé de 5 membres ou moins.

Quatre critères :

- ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société du Groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années.
- ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la société ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité.
- Ne pas être actionnaire de référence de la société
- Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence
- Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des trois dernières années

Il appartient au CA d'examiner au cas par cas la situation de chacun des membres au regard des critères. Sous réserve de justifier sa position le conseil peut considérer qu'un de ses membres est indépendant alors qu'il ne remplit pas tous ces critères et vice versa;

Comply

Comply

Le conseil d'administration composé de 5 membres suite au départ de Stéphane Deliry accueille depuis la dernière assemblée générale un administrateur indépendant.

R9 : Choix des administrateurs	Il est recommandé que des informations suffisantes sur l'expérience et la Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et compétence de chaque administrateur soient communiquées à l'assemblée générale et que la nomination de chaque administrateur fasse l'objet d'une résolution distincte.	Comply
R10 : Durée des mandats des membres du conseil	Il est recommandé que le conseil veille à ce que la durée statutaire des mandats soit adaptée aux spécificités de l'entreprise, dans les limites fixées par la loi.	Comply la durée est fixée à 3 ans
R11 : Informations des membres du conseil	Il est recommandé que les membres du conseil évaluent eux mêmes si l'information qui leur a été communiquée est suffisante et demandent, le cas échéant, toutes les informations complémentaires qu'ils jugeraient utiles. Il est recommandé que le règlement intérieur prévoie les modalités pratiques de délivrance de cette information, tout en fixant des délais raisonnables. Il est également recommandé que la société fournisse aux administrateurs toute information nécessaire entre les réunions du conseil lorsque l'actualité de l'entreprise le justifie.	Comply
R12 : mise en place de comités	Il est recommandé que chaque société décide, en fonction de sa situation, de créer ou non un ou plusieurs comités spécialisés ad hoc (audit, rémunérations, nominations, stratégique...). En ce qui concerne la mise en place d'un comité d'audit, la société décide, conformément à la réglementation applicable et en fonction de sa situation, de créer un comité d'audit ou de réunir son conseil pour en assurer lui-même la mission dans les conditions définies par les textes.	Comply
R13 : Réunions du conseil et des comités	Il est recommandé que la fréquence et la durée des réunions permettent un examen approfondi des thèmes abordés. La fréquence est à la discrétion de l'entreprise selon sa taille et ses caractéristiques propres, mais un minimum de 4 réunions annuelles est recommandé. Chaque réunion du conseil fait l'objet d'un procès-verbal résumant les débats. Le rapport du président doit indiquer le nombre de réunions annuelles du conseil et le taux de participation des administrateurs	Comply
R14 : Rémunération des administrateurs	Il est recommandé que la répartition des jetons de présence, dont le montant global est décidé par l'assemblée générale, soit arrêtée par le conseil en fonction de l'assiduité des administrateurs et du temps qu'ils consacrent à leur fonction. La société donne, dans son rapport annuel et dans le rapport du président, une information sur les jetons de présence versés.	NA
R15 : mise en place d'une évaluation des travaux du conseil	Il est recommandé qu'une fois par an, le président du conseil invite les membres à s'exprimer sur le fonctionnement du conseil et sur la préparation de ses travaux. Cette discussion est inscrite au procès- verbal de la séance.	Comply : la première évaluation du Conseil a été effectuée lors de sa séance du 8 mars 2012

TROISIEME PARTIE

POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL

Le Directeur Général et le Directeur Général Délégué sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Ils exercent leurs pouvoirs dans la limite de l'objet social et des pouvoirs qui leur sont conférés par le Conseil d'Administration, et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

Ils sont responsables en premier rang du bon fonctionnement de la Société et donc notamment de l'organisation de l'ensemble des procédures qui ont pour objet de permettre la réalisation des opérations de l'entreprise dans des conditions optimales (ainsi que des systèmes de rapports le cas échéant). Ils sont aussi responsables de l'organisation de la comptabilité, de la collecte et de l'intégrité de l'information financière.

Le Directeur Général et le Directeur Général Délégué représentent la Société dans ses relations avec les tiers. La Société est engagée, même par ses actes qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des Statuts suffise à constituer cette preuve.

Aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs du Directeur Général et au Directeur Général Délégué.

Fait à Courbevoie, le 16 juillet 2012

Le Président du Conseil d'Administration